



**2015/2353(INI)**

13.5.2016

# **AMENDEMENTS**

## **1 - 293**

**Projet de rapport**  
**Jan Olbrycht, Isabelle Thomas**  
(PE580.444v01-00)

Préparation de la révision postélectorale du CFP 2014-2020: recommandations  
du Parlement en amont de la proposition de la Commission  
(2015/2353(INI))



**Amendement 1**  
**Eider Gardiazabal Rubial**

**Proposition de résolution**  
**Visa 15 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***-vu la déclaration interinstitutionnelle commune annexée au CFP sur l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes,***

Or. en

**Amendement 2**  
**Ernest Maragall**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Considérant A**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

A. considérant que le cadre financier pluriannuel actuel (CFP) a été le premier à avoir été adopté en vertu des nouvelles dispositions du traité de Lisbonne aux termes desquelles le Conseil, statuant conformément à une procédure législative spéciale, adopte le règlement CFP à l'unanimité après avoir obtenu l'approbation du Parlement européen;

A. considérant que le cadre financier pluriannuel actuel (CFP) a été le premier à avoir été adopté en vertu des nouvelles dispositions du traité de Lisbonne aux termes desquelles le Conseil, statuant conformément à une procédure législative spéciale, adopte le règlement CFP à l'unanimité après avoir obtenu l'approbation du Parlement européen, ***à moins que le Conseil ne décide de recourir à la clause "passerelle", prévue à l'article 48, paragraphe 7, pour les procédures de décision concernant le règlement CFP, afin de passer de l'unanimité au vote à la majorité qualifiée pour son adoption;***

Or. en

**Amendement 3**  
**Siegfried Mureşan**

**Proposition de résolution**  
**Considérant A bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*A bis. considérant que le CFP actuel, qui a été arrêté en 2013, reflète les priorités de l'Union au moment de son adoption; que l'Union européenne continuera à gérer des enjeux au cours des années à venir qui n'étaient pas prévus lors de l'approbation du CFP; que les priorités de financement de l'Union européenne se sont multipliées tandis que le CFP demeurait inchangé;*

Or. en

**Amendement 4**  
**Siegfried Mureşan**

**Proposition de résolution**  
**Considérant A ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*A ter. considérant que l'Union européenne doit être en mesure de gérer les multiples enjeux tout en continuant de servir sa priorité traditionnelle de création d'emplois et de croissance;*

Or. en

**Amendement 5**  
**Ernest Maragall**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Considérant B**

*Proposition de résolution*

B. considérant que pour garantir la légitimité démocratique du nouveau CFP et permettre à la nouvelle Commission et au Parlement réélu de confirmer ***et de réévaluer*** les priorités politiques et budgétaires de l'Union européenne en adaptant le CFP dans ce sens, le Parlement avait demandé qu'une disposition prévoie sa révision à la suite des élections;

*Amendement*

B. considérant que pour garantir la légitimité démocratique du nouveau CFP et permettre à la nouvelle Commission et au Parlement réélu de confirmer, ***de réévaluer ou de revoir*** les priorités politiques et budgétaires de l'Union européenne en adaptant le CFP dans ce sens, le Parlement avait demandé qu'une disposition prévoie sa révision à la suite des élections;

Or. en

**Amendement 6**  
**Richard Ashworth**

**Proposition de résolution**  
**Considérant C**

*Proposition de résolution*

C. considérant que le CFP 2014-2020 a été adopté à l'issue de négociations longues et ardues qui se sont déroulées dans un contexte social, économique et financier très difficile; que, par conséquent, le montant global du CFP a, dans les faits, été abaissé par rapport à la période de programmation précédente;

*Amendement*

C. considérant que le CFP 2014-2020 a été adopté à l'issue de négociations longues et ardues qui se sont déroulées dans un contexte social, économique et financier très difficile; que, par conséquent, le montant global du CFP a, dans les faits, été abaissé par rapport à la période de programmation précédente; ***estime que la première réduction en termes réels du budget pluriannuel de l'Union européenne à laquelle il a jamais été procédé a constitué un signal important de solidarité avec les États membres confrontés à des choix difficiles en ce qui concerne leurs budgets nationaux;***

Or. en

**Amendement 7**  
**Ernest Maragall**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Considérant C**

*Proposition de résolution*

C. considérant que le CFP 2014-2020 a été adopté à l'issue de négociations longues et ardues qui se sont déroulées dans un contexte social, économique et financier très difficile; que, par conséquent, le montant global du CFP a, dans les faits, été abaissé par rapport à la période de programmation précédente;

*Amendement*

C. considérant que le CFP 2014-2020 a été adopté à l'issue de négociations longues et ardues qui se sont déroulées dans un contexte social, économique et financier très difficile; que, par conséquent, le montant global du CFP a, dans les faits, été abaissé par rapport à la période de programmation précédente; **que le CFP 2014 – 2020 a été réduit de 9 % par rapport à la proposition initiale de la Commission, qui avait présenté une proposition représentant un gel au niveau de 2013;**

Or. en

**Amendement 8**  
**Ernest Maragall**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Considérant D**

*Proposition de résolution*

D. considérant que, se trouvant dans l'impossibilité politique de modifier les montants globaux du CFP arrêtés par le Conseil européen, le Parlement **est parvenu à négocier** l'insertion, dans le règlement CFP, d'un article spécifique relatif à un réexamen/révision **obligatoire et** complet du CFP, des dispositions nouvelles relatives à **une** flexibilité **renforcée** et la mise en place d'un groupe de haut niveau sur les ressources propres;

*Amendement*

D. considérant que, se trouvant dans l'impossibilité politique de modifier les montants globaux du CFP arrêtés par le Conseil européen, le Parlement **a négocié** l'insertion, dans le règlement CFP, d'un article spécifique relatif à un réexamen/révision complet du CFP, des dispositions nouvelles relatives à **la** flexibilité et la mise en place d'un groupe de haut niveau sur les ressources propres;

Or. en

**Amendement 9**

**Younous Omarjee, Liadh Ní Riada, Xabier Benito Ziluaga**  
au nom du groupe GUE/NGL

**Proposition de résolution**

**Considérant D bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*D bis. Considérant que les crises sociales, économiques, écologiques, migratoires et terroristes auxquelles l'Union européenne est confrontée sont autant de justifications qui plaident pour une révision substantielle du cadre financier pluriannuel, qui en l'état actuel a démontré ses limites pour faire face avec efficacité aux récentes crises et aux nouvelles priorités politiques de l'Union;*

Or. fr

**Amendement 10**

**Ernest Maragall**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**Considérant D bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*D bis. considérant que l'Union européenne est actuellement confrontée à la plus grande crise depuis sa fondation, du fait d'un enchaînement de plusieurs épisodes – la crise de l'euro, la crise croisée du crédit et de la dette, la crise ukrainienne, la crise des réfugiés – qui ont tous des retombées budgétaires; que le budget ne peut faire abstraction d'une telle situation mais doit s'efforcer de la résoudre, d'anticiper les problèmes plutôt que d'y réagir lorsqu'ils deviennent presque insolubles;*

Or. en

## Amendement 11

Ernest Maragall

au nom du groupe Verts/ALE

### Proposition de résolution

#### Sous-titre 1

##### *Proposition de résolution*

Cadre juridique et champ d'application **du réexamen**/de la révision à **mi-parcours**

##### *Amendement*

Cadre juridique et champ d'application de la révision **post-électorale**

Or. en

## Amendement 12

Ernest Maragall

au nom du groupe Verts/ALE

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 1

##### *Proposition de résolution*

1. rappelle qu'en vertu de l'article 2 du règlement CFP, la Commission est tenue de présenter un réexamen du fonctionnement du CFP avant la fin de 2016 au plus tard, en tenant pleinement compte de la situation économique qui existera à ce moment-là ainsi que des projections macroéconomiques les plus récentes, et que, **le cas échéant**, ce réexamen est accompagné d'une proposition législative de révision du règlement CFP;

##### *Amendement*

1. rappelle qu'en vertu de l'article 2 du règlement CFP, la Commission est tenue de présenter un réexamen du fonctionnement du CFP avant la fin de 2016 au plus tard, en tenant pleinement compte de la situation économique qui existera à ce moment-là ainsi que des projections macroéconomiques les plus récentes, et que ce réexamen est accompagné d'une proposition législative de révision du règlement CFP; **rappelle que l'insertion d'une clause de révision post-électorale contraignante était l'une des exigences fondamentales posées par le Parlement européen pour donner son approbation au règlement CFP;**

Or. en



## Amendement 13

Clare Moody

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 1

##### *Proposition de résolution*

1. rappelle qu'en vertu de l'article 2 du règlement CFP, la Commission est tenue de présenter un réexamen du fonctionnement du CFP avant la fin de 2016 au plus tard, en tenant pleinement compte de la situation économique qui existera à ce moment-là ainsi que des projections macroéconomiques les plus récentes, et que, le cas échéant, ce réexamen est accompagné d'une proposition législative de révision du règlement CFP;

##### *Amendement*

1. rappelle qu'en vertu de l'article 2 du règlement CFP, la Commission est tenue de présenter un réexamen du fonctionnement du CFP avant la fin de 2016 au plus tard, en tenant pleinement compte de la situation économique qui existera à ce moment-là ainsi que des projections macroéconomiques les plus récentes, et que, le cas échéant, ce réexamen est accompagné d'une proposition législative de révision du règlement CFP; ***estime que le moment n'est pas approprié pour revoir à la hausse les plafonds du CFP;***

Or. en

## Amendement 14

Anneli Jäätteenmäki

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 1

##### *Proposition de résolution*

1. rappelle qu'en vertu de l'article 2 du règlement CFP, la Commission est tenue de présenter un réexamen du fonctionnement du CFP avant la fin de 2016 au plus tard, en tenant pleinement compte de la situation économique qui existera à ce moment-là ainsi que des projections macroéconomiques les plus récentes, et que, ***le cas échéant***, ce réexamen est accompagné d'une proposition législative de révision du règlement CFP;

##### *Amendement*

1. rappelle qu'en vertu de l'article 2 du règlement CFP, la Commission est tenue de présenter un réexamen du fonctionnement du CFP avant la fin de 2016 au plus tard, en tenant pleinement compte de la situation économique qui existera à ce moment-là ainsi que des projections macroéconomiques les plus récentes, et que ce réexamen est accompagné, ***si cela apparaît réalisable***, d'une proposition législative de révision du règlement CFP;

Or. en

## Amendement 15

Younous Omarjee, Liadh Ní Riada, Xabier Benito Ziluaga

au nom du groupe GUE/NGL

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 2

##### *Proposition de résolution*

2. estime, sur ce point, que si le réexamen est destiné à dresser le bilan et à procéder à l'évaluation du fonctionnement du CFP par rapport à sa mise en œuvre, à l'évolution de la situation économique ou à d'autres évolutions et est donc susceptible d'aboutir à un statu quo législatif, une révision implique la modification du règlement CFP, laquelle porte également (outre les dispositions législatives) sur les plafonds du CFP, sous réserve de l'article 312 du traité FUE et des limites imposées à cette révision par la dernière phrase de l'article 2 du règlement CFP; rappelle que cet article précise que les enveloppes nationales préallouées ne sont pas réduites dans le cadre d'une révision; souligne, dans ce contexte, que l'article 323 du traité FUE demande de veiller à la disponibilité des moyens financiers permettant à l'Union de remplir ses obligations juridiques à l'égard des tiers;

##### *Amendement*

2. estime, sur ce point, que si le réexamen est destiné à dresser le bilan et à procéder à l'évaluation du fonctionnement du CFP par rapport à sa mise en œuvre, à l'évolution de la situation économique ou à d'autres évolutions et est donc susceptible d'aboutir à un statu quo législatif, une révision implique la modification du règlement CFP, laquelle porte également (outre les dispositions législatives) sur les plafonds du CFP, sous réserve de l'article 312 du traité FUE et des limites imposées à cette révision par la dernière phrase de l'article 2 du règlement CFP; rappelle que cet article précise que les enveloppes nationales préallouées ne sont pas réduites dans le cadre d'une révision; ***rappelle le principe de l'unité budgétaire en tant que seule garantie d'une prise de décision et d'un contrôle des dépenses véritablement démocratiques; souligne par conséquent qu'une révision du CFP ne peut donc aboutir à une réduction des enveloppes de la rubrique 1b concernant la politique de cohésion, de la rubrique 2 consacrées au développement rural et le FEAMP, ainsi que des programmes sous gestion commune des rubriques 3 et 4, à savoir les fonds AMIF, ISF ou le fonds d'affectation spéciale d'urgence pour l'Afrique;*** souligne, dans ce contexte, que l'article 323 du traité FUE demande de veiller à la disponibilité des moyens financiers permettant à l'Union de remplir ses obligations juridiques à l'égard des tiers; ***estime par conséquent que l'impossibilité de réduire les enveloppes dans la majorité des postes de dépense et***

***L'impératif de l'Union de respecter ses engagements dans d'autres secteurs, rend la hausse des plafonds impérative;***

Or. fr

**Amendement 16**  
**Jens Geier**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 2**

*Proposition de résolution*

2. estime, sur ce point, que si le réexamen est destiné à dresser le bilan et à procéder à l'évaluation du fonctionnement du CFP par rapport à sa mise en œuvre, à l'évolution de la situation économique ou à d'autres évolutions et est donc susceptible d'aboutir à un statu quo législatif, une révision implique la modification du règlement CFP, laquelle porte également (outre les dispositions législatives) sur les plafonds du CFP, sous réserve de l'article 312 du traité FUE et des limites imposées à cette révision par la dernière phrase de l'article 2 du règlement CFP; rappelle que cet article précise que les enveloppes nationales préallouées ne sont pas réduites dans le cadre d'une révision; souligne, dans ce contexte, que l'article 323 du traité FUE demande de veiller à la disponibilité des moyens financiers permettant à l'Union de remplir ses obligations juridiques à l'égard des tiers;

*Amendement*

2. estime, sur ce point, que si le réexamen est destiné à dresser le bilan et à procéder à l'évaluation du fonctionnement du CFP par rapport à sa mise en œuvre, à l'évolution de la situation économique ou à d'autres évolutions et est donc susceptible d'aboutir à un statu quo législatif, une révision implique la modification du règlement CFP, laquelle porte également (outre les dispositions législatives) sur les plafonds du CFP, sous réserve de l'article 312 du traité FUE et des limites imposées à cette révision par la dernière phrase de l'article 2 du règlement CFP; rappelle que cet article précise que les enveloppes nationales préallouées ne sont pas réduites dans le cadre d'une révision; ***souligne qu'aucune autre restriction n'a été imposée concernant la révision du CFP, de sorte qu'une révision à la hausse des plafonds du CFP est possible;*** ***souligne***, dans ce contexte, que l'article 323 du traité FUE demande de veiller à la disponibilité des moyens financiers permettant à l'Union de remplir ses obligations juridiques à l'égard des tiers;

Or. en

**Amendement 17**  
**Eider Gardiazabal Rubial**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 2**

*Proposition de résolution*

2. estime, sur ce point, que si le réexamen est destiné à dresser le bilan et à procéder à l'évaluation du fonctionnement du CFP par rapport à sa mise en œuvre, à l'évolution de la situation économique ou à d'autres évolutions et est donc susceptible d'aboutir à un statu quo législatif, une révision implique la modification du règlement CFP, laquelle porte également (outre les dispositions législatives) sur les plafonds du CFP, sous réserve de l'article 312 du traité FUE et des limites imposées à cette révision par la dernière phrase de l'article 2 du règlement CFP; rappelle que cet article précise que les enveloppes nationales préallouées ne sont pas réduites dans le cadre d'une révision; souligne, dans ce contexte, que l'article 323 du traité FUE demande de veiller à la disponibilité des moyens financiers permettant à l'Union de remplir ses obligations juridiques à l'égard des tiers;

*Amendement*

2. estime, sur ce point, que si le réexamen est destiné à dresser le bilan et à procéder à l'évaluation du fonctionnement du CFP par rapport à sa mise en œuvre, à l'évolution de la situation économique ou à d'autres évolutions et est donc susceptible d'aboutir à un statu quo législatif, une révision implique la modification du règlement CFP, laquelle porte également (outre les dispositions législatives) sur les plafonds du CFP, sous réserve de l'article 312 du traité FUE et des limites imposées à cette révision par la dernière phrase de l'article 2 du règlement CFP; rappelle que cet article précise que les enveloppes nationales préallouées ne sont pas réduites dans le cadre d'une révision; ***souligne qu'aucune autre restriction n'a été imposée concernant la révision du CFP, de sorte qu'une révision à la hausse des plafonds du CFP est possible;*** souligne, dans ce contexte, que l'article 323 du traité FUE demande de veiller à la disponibilité des moyens financiers permettant à l'Union de remplir ses obligations juridiques à l'égard des tiers;

Or. en

**Amendement 18**  
**Richard Ashworth**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 2 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***2 bis. estime qu'il est important pour l'orientation future du CFP actuel***

*d'établir une distinction claire entre un réexamen à mi-parcours et une révision du CFP; estime que toute proposition législative en vue de la révision du règlement du CFP doit avoir lieu sur la base du réexamen à mi-parcours et uniquement si les conclusions de ce réexamen jugent une proposition législative appropriée;*

Or. en

**Amendement 19**  
**Richard Ashworth**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 3**

*Proposition de résolution*

3. rappelle qu'en vertu de l'article 311 du traité FUE, l'Union se dote des moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs et pour mener à bien ses politiques; estime, par conséquent, que si le réexamen conclut que les plafonds actuels sont trop bas, *le droit primaire exige qu'ils soient relevés;*

*Amendement*

3. rappelle qu'en vertu de l'article 311 du traité FUE, l'Union se dote des moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs et pour mener à bien ses politiques; estime, par conséquent, que si le réexamen conclut que les plafonds actuels sont trop bas, *il est impératif d'examiner tous les moyens possibles de réaffecter des dépenses d'un programme à l'autre et dans le respect des plafonds existants avant d'envisager un relèvement des plafonds;*

Or. en

**Amendement 20**  
**Christofer Fjellner**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 3**

*Proposition de résolution*

3. rappelle qu'en vertu de l'article 311 du traité FUE, l'Union se dote des moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs et

*Amendement*

3. rappelle qu'en vertu de l'article 311 du traité FUE, l'Union se dote des moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs et

pour mener à bien ses politiques; *estime, par conséquent, que si le réexamen conclut que les plafonds actuels sont trop bas, le droit primaire exige qu'ils soient relevés;*

pour mener à bien ses politiques;

Or. sv

**Amendement 21**  
**Anneli Jäätteenmäki**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 3**

*Proposition de résolution*

3. rappelle qu'en vertu de l'article 311 du traité FUE, l'Union se dote des moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs et pour mener à bien ses politiques; *estime, par conséquent, que si le réexamen conclut que les plafonds actuels sont trop bas, le droit primaire exige qu'ils soient relevés;*

*Amendement*

3. rappelle qu'en vertu de l'article 311 du traité FUE, l'Union se dote des moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs et pour mener à bien ses politiques; *est conscient, cependant, qu'en raison des contraintes budgétaires des États membres, qui sont les plus grands contributeurs au budget de l'Union européenne, il est peu probable que les plafonds seraient relevés et demande donc le renforcement des mécanismes de flexibilité et une flexibilité accrue entre les rubriques;*

Or. en

**Amendement 22**  
**Michał Marusik**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 3**

*Proposition de résolution*

3. *rappelle* qu'en vertu de l'article 311 du traité FUE, l'Union se dote des moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs et pour mener à bien ses politiques; *estime, par conséquent, que si le réexamen conclut*

*Amendement*

3. *déplore* qu'en vertu de l'article 311 du traité FUE, l'Union se dote des moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs et pour mener à bien ses politiques; *fait* par conséquent *observer* que si le réexamen

que les plafonds actuels sont trop bas, le droit primaire exige qu'ils soient relevés;

conclut que les plafonds actuels sont trop bas, le droit primaire exige qu'ils soient relevés, *ce qui impliquerait une augmentation de la contribution des États membres au budget de l'Union;*

Or. pl

**Amendement 23**  
**Marco Zanni, Marco Valli**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 3**

*Proposition de résolution*

3. rappelle qu'en vertu de l'article 311 du traité FUE, l'Union se dote des moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs et pour mener à bien ses politiques; estime, par conséquent, que *si le réexamen conclut que les plafonds actuels sont trop bas, le droit primaire exige qu'ils soient relevés;*

*Amendement*

3. rappelle qu'en vertu de l'article 311 du traité FUE, l'Union se dote des moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs et pour mener à bien ses politiques; estime, par conséquent, que *l'Union devrait se concentrer sur des priorités clairement identifiées et souhaite un engagement concret des États membres pour résoudre la question des retards de paiement;*

Or. it

**Amendement 24**  
**Ernest Maragall**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 3**

*Proposition de résolution*

3. rappelle qu'en vertu de l'article 311 du traité FUE, l'Union se dote des moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs et pour mener à bien ses politiques; estime, par conséquent, que si le réexamen conclut que les plafonds actuels sont trop bas, le droit primaire exige qu'ils soient relevés;

*Amendement*

3. rappelle qu'en vertu de l'article 311 du traité FUE, l'Union se dote des moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs et pour mener à bien ses politiques; estime, par conséquent, que si le réexamen conclut que les plafonds actuels sont trop bas, le droit primaire exige qu'ils soient relevés, *en particulier en ce qui concerne le*

*plafond des paiements;*

Or. en

**Amendement 25**

**Ernest Maragall**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 3 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*3 bis. souligne le rôle fondamental que le budget de l'Union européenne doit jouer pour la réalisation des objectifs de la stratégie UE 2020 fixés d'un commun accord ainsi que des engagements internationaux de l'Union européenne; est persuadé que les fonds de l'Union, s'ils sont bien étudiés, peuvent réellement susciter et catalyser des actions présentant une valeur ajoutée européenne évidente, actions que les États membres ne peuvent pas mener seuls, et être à l'origine de synergies et de complémentarités avec les activités des États membres en les aidant à choisir des investissements cruciaux tournés vers l'avenir;*

Or. en

**Amendement 26**

**Jan Olbrycht, Isabelle Thomas**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 3 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*3 bis. souligne que l'article 17 du règlement du CFP prévoit la possibilité d'une révision du CFP en cas de circonstances imprévues; souligne l'ampleur des crises qui ont touché*



Or. en

**Amendement 27**

**Ernest Maragall**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 4**

*Proposition de résolution*

4. souligne que le but du présent rapport est d'analyser les aspects purement budgétaires du fonctionnement du CFP et qu'il ne portera pas sur les bases juridiques de la législation sectorielle; fait toutefois observer qu'un grand nombre de politiques et de programmes de l'Union prévoient leur propre réexamen ou leur propre révision, lesquels sont en majorité programmés pour 2017;

*Amendement*

4. souligne que le but du présent rapport est d'analyser les aspects purement budgétaires du fonctionnement du CFP et qu'il ne portera pas sur les bases juridiques de la législation sectorielle; fait toutefois observer qu'un grand nombre de politiques et de programmes de l'Union prévoient leur propre réexamen ou leur propre révision, lesquels sont en majorité programmés pour 2017 *et, en outre, que la Commission a la possibilité de mener des bilans de qualité complets des politiques de l'Union européenne;*

Or. en

**Amendement 28**

**Younous Omarjee, Liadh Ní Riada**

au nom du groupe GUE/NGL

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 4 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***4 bis. Appelle le Conseil à appliquer la règle de la majorité qualifiée prévue par l'article 312(2) TFUE pour la révision du Cadre financier pluriannuel ;***

Or. fr

## Amendement 29

Gérard Deprez, Martina Dlabajová, Louis Michel, Nils Torvalds, Jean Arthuis, Charles Goerens, Nedzhmi Ali

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 5

##### *Proposition de résolution*

5. estime qu'un réexamen du CFP en 2016 devrait faire le bilan d'une série de crises graves et d'initiatives politiques nouvelles, ainsi que de leurs implications budgétaires respectives, lesquelles ***n'avaient pas été*** anticipées lors de l'adoption du CFP; souligne, notamment, la crise des migrants et des réfugiés, les situations d'urgence externe, les problèmes de sécurité intérieure, la crise de l'agriculture, le financement du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), la persistance du chômage élevé, notamment chez les jeunes, ou la crise des paiements dans le budget de l'Union; fait observer que, pour financer les nouveaux besoins urgents, il a fallu recourir dans une proportion inédite aux mécanismes de flexibilité et aux instruments spéciaux du CFP étant donné que, dans certaines rubriques, les plafonds du CFP étaient insuffisants; estime que, ces deux dernières années, le CFP a fondamentalement atteint ses limites;

##### *Amendement*

5. estime qu'un réexamen du CFP en 2016 devrait faire le bilan d'une série de crises graves et d'initiatives politiques nouvelles, ainsi que de leurs implications budgétaires respectives, lesquelles ***ne pouvaient être*** anticipées lors de l'adoption du CFP; souligne, notamment, la crise des migrants et des réfugiés, les situations d'urgence externe, les problèmes de sécurité intérieure, la crise de l'agriculture, le financement du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), la persistance du chômage élevé, notamment chez les jeunes, ou la crise des paiements dans le budget de l'Union; fait observer que, pour financer les nouveaux besoins urgents, il a fallu recourir dans une proportion inédite aux mécanismes de flexibilité et aux instruments spéciaux du CFP étant donné que, dans certaines rubriques, les plafonds du CFP étaient insuffisants; estime que, ces deux dernières années, le CFP a fondamentalement atteint ses limites; ***estime que, dans ces conditions, le budget de l'Union européenne ne pourra ni répondre à d'autres besoins financiers supplémentaires et à de nouvelles priorités politiques, ni éviter la résurgence d'une crise des paiements;***

Or. en

## Amendement 30

Eider Gardiazabal Rubial, Brando Benifei, Eva Paunova, Terry Reintke

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 5**

*Proposition de résolution*

5. estime qu'un réexamen du CFP en 2016 devrait faire le bilan d'une série de crises graves et d'initiatives politiques nouvelles, ainsi que de leurs implications budgétaires respectives, lesquelles n'avaient pas été anticipées lors de l'adoption du CFP; souligne, notamment, la crise des migrants et des réfugiés, les situations d'urgence externe, les problèmes de sécurité intérieure, la crise de l'agriculture, le financement du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), la persistance du chômage élevé, notamment chez les jeunes, ou la crise des paiements dans le budget de l'Union; fait observer que, pour financer les nouveaux besoins urgents, il a fallu recourir dans une proportion inédite aux mécanismes de flexibilité et aux instruments spéciaux du CFP étant donné que, dans certaines rubriques, les plafonds du CFP étaient insuffisants; estime que, ces deux dernières années, le CFP a fondamentalement atteint ses limites;

*Amendement*

5. estime qu'un réexamen du CFP en 2016 devrait faire le bilan d'une série de crises graves et d'initiatives politiques nouvelles, ainsi que de leurs implications budgétaires respectives, lesquelles n'avaient pas été anticipées lors de l'adoption du CFP; souligne, notamment, la crise des migrants et des réfugiés, les situations d'urgence externe, les problèmes de sécurité intérieure, la crise de l'agriculture, le financement du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), la persistance du chômage élevé, notamment chez les jeunes, ***qui menace l'inclusion et la cohésion sociale, l'augmentation des inégalités, le populisme et l'extrémisme qui mettent nos sociétés pluralistes démocratiques en péril*** ou la crise des paiements dans le budget de l'Union; fait observer que, pour financer les nouveaux besoins urgents, il a fallu recourir dans une proportion inédite aux mécanismes de flexibilité et aux instruments spéciaux du CFP étant donné que, dans certaines rubriques, les plafonds du CFP étaient insuffisants; estime que, ces deux dernières années, le CFP a fondamentalement atteint ses limites;

Or. en

**Amendement 31**

**Younous Omarjee, Liadh Ní Riada, Xabier Benito Ziluaga**  
au nom du groupe GUE/NGL

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 5**

*Proposition de résolution*

5. estime qu'un réexamen du CFP en 2016 devrait faire le bilan d'une série de

*Amendement*

5. estime qu'un réexamen du CFP en 2016 devrait faire le bilan d'une série de

crises graves et d'initiatives politiques nouvelles, ainsi que de leurs implications budgétaires respectives, lesquelles n'avaient pas été anticipées lors de l'adoption du CFP; souligne, notamment, la crise des migrants et des réfugiés, les situations d'urgence externe, les problèmes de sécurité intérieure, la crise de l'agriculture, le financement du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), la persistance du chômage élevé, notamment chez les jeunes, ou la crise des paiements dans le budget de l'Union; fait observer que, pour financer les nouveaux besoins urgents, il a fallu recourir dans une proportion inédite aux mécanismes de flexibilité et aux instruments spéciaux du CFP étant donné que, dans certaines rubriques, les plafonds du CFP étaient insuffisants; estime que, ces deux dernières années, le CFP a fondamentalement atteint ses limites;

crises graves et d'initiatives politiques nouvelles, ainsi que de leurs implications budgétaires respectives, lesquelles n'avaient pas été anticipées lors de l'adoption du CFP; souligne, notamment, la crise des migrants et des réfugiés, les situations d'urgence externe, les problèmes de sécurité intérieure, la crise de l'agriculture, le financement du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), la persistance du chômage élevé, notamment chez les jeunes, ou la crise des paiements dans le budget de l'Union; fait observer que, pour financer les nouveaux besoins urgents, il a fallu recourir dans une proportion inédite aux mécanismes de flexibilité et aux instruments spéciaux du CFP étant donné que, dans certaines rubriques, les plafonds du CFP étaient insuffisants; estime que, ces deux dernières années, le CFP a fondamentalement atteint ses limites; *estime que l'état actuel d'épuisement des instruments de flexibilité et des marges justifie une révision à la hausse des plafonds du CFP;*

Or. fr

### **Amendement 32**

**Eider Gardiazabal Rubial, Pavel Poc**

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 5**

#### *Proposition de résolution*

5. estime qu'un réexamen du CFP en 2016 devrait faire le bilan d'une série de crises graves et d'initiatives politiques nouvelles, ainsi que de leurs implications budgétaires respectives, lesquelles n'avaient pas été anticipées lors de l'adoption du CFP; souligne, notamment, la crise des migrants et des réfugiés, les situations d'urgence externe, les problèmes de sécurité intérieure, la crise de

#### *Amendement*

5. estime qu'un réexamen du CFP en 2016 devrait faire le bilan d'une série de crises graves et d'initiatives politiques nouvelles, ainsi que de leurs implications budgétaires respectives, lesquelles n'avaient pas été anticipées lors de l'adoption du CFP; souligne, notamment, la crise des migrants et des réfugiés, les situations d'urgence externe, les problèmes de sécurité intérieure, la crise de

l'agriculture, le financement du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), la persistance du chômage élevé, notamment chez les jeunes, ou la crise des paiements dans le budget de l'Union; fait observer que, pour financer les nouveaux besoins urgents, il a fallu recourir dans une proportion inédite aux mécanismes de flexibilité et aux instruments spéciaux du CFP étant donné que, dans certaines rubriques, les plafonds du CFP étaient insuffisants; estime que, ces deux dernières années, le CFP a fondamentalement atteint ses limites;

l'agriculture, *le déclin persistant de la biodiversité européenne et mondiale, l'urgence de l'action contre le changement climatique, qui fait l'objet d'un consensus international*, le financement du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), la persistance du chômage élevé, notamment chez les jeunes, ou la crise des paiements dans le budget de l'Union; fait observer que, pour financer les nouveaux besoins urgents, il a fallu recourir dans une proportion inédite aux mécanismes de flexibilité et aux instruments spéciaux du CFP étant donné que, dans certaines rubriques, les plafonds du CFP étaient insuffisants; estime que, ces deux dernières années, le CFP a fondamentalement atteint ses limites;

Or. en

### **Amendement 33**

**Ernest Maragall**

au nom du groupe Verts/ALE

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 5**

#### *Proposition de résolution*

5. estime qu'un réexamen du CFP en 2016 devrait faire le bilan d'une série de crises graves et d'initiatives politiques nouvelles, ainsi que de leurs implications budgétaires respectives, lesquelles n'avaient pas été anticipées lors de l'adoption du CFP; souligne, notamment, la crise des migrants et des réfugiés, les situations d'urgence externe, les problèmes de sécurité intérieure, la crise de l'agriculture, le financement du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), la persistance du chômage élevé, notamment chez les jeunes, ou la crise des paiements dans le budget de l'Union; fait observer que, pour financer les

#### *Amendement*

5. estime qu'un réexamen du CFP en 2016 devrait faire le bilan d'une série de crises graves et d'initiatives politiques nouvelles, ainsi que de leurs implications budgétaires respectives, lesquelles n'avaient pas été anticipées lors de l'adoption du CFP *ou avaient été mises en cause par le Conseil*; souligne, notamment, la crise des migrants et des réfugiés, les situations d'urgence externe, les problèmes de sécurité intérieure, la crise de l'agriculture, le financement du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), la persistance du chômage élevé, notamment chez les jeunes, *les niveaux inacceptables de pauvreté*,

nouveaux besoins urgents, il a fallu recourir dans une proportion inédite aux mécanismes de flexibilité et aux instruments spéciaux du CFP étant donné que, dans certaines rubriques, les plafonds du CFP étaient insuffisants; estime que, ces deux dernières années, le CFP a fondamentalement atteint ses limites;

*d'exclusion sociale et d'inégalité* ou la crise des paiements dans le budget de l'Union; fait observer que, pour financer les nouveaux besoins urgents, il a fallu recourir dans une proportion inédite aux mécanismes de flexibilité et aux instruments spéciaux du CFP étant donné que, dans certaines rubriques, les plafonds du CFP étaient insuffisants; estime que, ces deux dernières années, le CFP a fondamentalement atteint ses limites;

Or. en

### Amendement 34

Marco Zanni, Marco Valli

#### Proposition de résolution

##### Paragraphe 5

###### *Proposition de résolution*

5. estime qu'un réexamen du CFP en 2016 devrait faire le bilan *d'une série de crises graves et d'initiatives politiques nouvelles, ainsi que de leurs implications budgétaires respectives, lesquelles n'avaient pas été anticipées lors de l'adoption du CFP*; souligne, notamment, la crise des migrants et des réfugiés, les situations d'urgence externe, les problèmes de sécurité intérieure, la crise de l'agriculture, *le financement du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS)*, la persistance du chômage élevé, notamment chez les jeunes, ou la crise des paiements dans le budget de l'Union; fait observer que, pour financer les nouveaux besoins urgents, il a fallu recourir dans une proportion inédite aux mécanismes de flexibilité et aux instruments spéciaux du CFP étant donné que, dans certaines rubriques, les plafonds du CFP étaient insuffisants; estime que, ces deux dernières années, le CFP a fondamentalement atteint ses limites;

###### *Amendement*

5. estime qu'un réexamen du CFP en 2016 devrait faire le bilan *sur certaines priorités telles* que la crise des migrants et des réfugiés, les situations d'urgence externe, les problèmes de sécurité intérieure, la crise de l'agriculture, la persistance du chômage élevé, notamment chez les jeunes, ou la crise des paiements dans le budget de l'Union; fait observer que, pour financer les nouveaux besoins urgents, il a fallu recourir dans une proportion inédite aux mécanismes de flexibilité et aux instruments spéciaux du CFP étant donné que, dans certaines rubriques, les plafonds du CFP étaient insuffisants; *regrette par ailleurs* que *certaines initiatives politiques telles que le financement du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) aient soustrait des ressources préalablement allouées à d'autres programmes sans toutefois apporter une quelconque valeur ajoutée*;

**Amendement 35****Michał Marusik****Proposition de résolution****Paragraphe 5***Proposition de résolution*

5. estime qu'un réexamen du CFP en 2016 devrait faire le bilan d'une série de crises graves et d'initiatives politiques nouvelles, ainsi que de leurs implications budgétaires respectives, lesquelles n'avaient pas été anticipées lors de l'adoption du CFP; souligne, notamment, la crise des migrants et des réfugiés, les situations d'urgence externe, les problèmes de sécurité intérieure, la crise de l'agriculture, le financement du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), la persistance du chômage élevé, notamment chez les jeunes, ou la crise des paiements dans le budget de l'Union; fait observer que, pour financer les nouveaux besoins urgents, il a fallu recourir dans une proportion inédite aux mécanismes de flexibilité et aux instruments spéciaux du CFP étant donné que, dans certaines rubriques, les plafonds du CFP étaient insuffisants; estime que, ces deux dernières années, le CFP a fondamentalement atteint ses limites;

*Amendement*

5. estime qu'un réexamen du CFP en 2016 devrait faire le bilan d'une série de crises graves et d'initiatives politiques nouvelles *aux frontières de l'Europe*, ainsi que de leurs implications budgétaires respectives, lesquelles n'avaient pas été anticipées lors de l'adoption du CFP; souligne, notamment, la crise des migrants et des réfugiés, les situations d'urgence externe, les problèmes de sécurité intérieure, la crise de l'agriculture, le financement du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), la persistance du chômage élevé, notamment chez les jeunes, ou la crise des paiements dans le budget de l'Union; fait observer que, pour financer les nouveaux besoins urgents, il a fallu recourir dans une proportion inédite aux mécanismes de flexibilité et aux instruments spéciaux du CFP étant donné que, dans certaines rubriques, les plafonds du CFP étaient insuffisants; estime que, ces deux dernières années, le CFP a fondamentalement atteint ses limites;

Or. pl

**Amendement 36****Victor Negrescu****Proposition de résolution****Paragraphe 5**

*Proposition de résolution*

5. estime qu'un réexamen du CFP en 2016 devrait faire le bilan d'une série de crises graves et d'initiatives politiques nouvelles, ainsi que de leurs implications budgétaires respectives, lesquelles n'avaient pas été anticipées lors de l'adoption du CFP; souligne, notamment, la crise des migrants et des réfugiés, les situations d'urgence externe, les problèmes de sécurité intérieure, la crise de l'agriculture, le financement du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), la persistance du chômage élevé, notamment chez les jeunes, ou la crise des paiements dans le budget de l'Union; fait observer que, pour financer les nouveaux besoins urgents, il a fallu recourir dans une proportion inédite aux mécanismes de flexibilité et aux instruments spéciaux du CFP étant donné que, dans certaines rubriques, les plafonds du CFP étaient insuffisants; estime que, ces deux dernières années, le CFP a fondamentalement atteint ses limites;

*Amendement*

5. estime qu'un réexamen du CFP en 2016 devrait faire le bilan d'une série de crises graves et d'initiatives politiques nouvelles, ainsi que de leurs implications budgétaires respectives, lesquelles n'avaient pas été anticipées lors de l'adoption du CFP; souligne, notamment, la crise des migrants et des réfugiés, les situations d'urgence externe, les problèmes de sécurité intérieure, la crise de l'agriculture, le financement du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), la persistance du chômage élevé, notamment chez les jeunes, ***ainsi que de la pauvreté, de l'exclusion sociale et des inégalités*** ou la crise des paiements dans le budget de l'Union; fait observer que, pour financer les nouveaux besoins urgents, il a fallu recourir dans une proportion inédite aux mécanismes de flexibilité et aux instruments spéciaux du CFP étant donné que, dans certaines rubriques, les plafonds du CFP étaient insuffisants; estime que, ces deux dernières années, le CFP a fondamentalement atteint ses limites;

Or. en

**Amendement 37**

**Eider Gardiazabal Rubial, Jean-Paul Denanot**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 5**

*Proposition de résolution*

5. estime qu'un réexamen du CFP en 2016 devrait faire le bilan d'une série de crises graves et d'initiatives politiques nouvelles, ainsi que de leurs implications budgétaires respectives, lesquelles n'avaient pas été anticipées lors de l'adoption du CFP; souligne, notamment, la

*Amendement*

5. estime qu'un réexamen du CFP en 2016 devrait faire le bilan d'une série de crises graves et d'initiatives politiques nouvelles, ainsi que de leurs implications budgétaires respectives, lesquelles n'avaient pas été anticipées lors de l'adoption du CFP; souligne, notamment, la



crise des migrants et des réfugiés, les situations d'urgence externe, les problèmes de sécurité intérieure, la crise de l'agriculture, le financement du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), la persistance du chômage élevé, notamment chez les jeunes, ou la crise des paiements dans le budget de l'Union; fait observer que, pour financer les nouveaux besoins urgents, il a fallu recourir dans une proportion inédite aux mécanismes de flexibilité et aux instruments spéciaux du CFP étant donné que, dans certaines rubriques, les plafonds du CFP étaient insuffisants; estime que, ces deux dernières années, le CFP a fondamentalement atteint ses limites;

crise des migrants et des réfugiés, les situations d'urgence externe, les problèmes de sécurité intérieure, la crise de l'agriculture, *notamment dans les secteurs du lait et de la viande*, le financement du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), la persistance du chômage élevé, notamment chez les jeunes, ou la crise des paiements dans le budget de l'Union; fait observer que, pour financer les nouveaux besoins urgents, il a fallu recourir dans une proportion inédite aux mécanismes de flexibilité et aux instruments spéciaux du CFP étant donné que, dans certaines rubriques, les plafonds du CFP étaient insuffisants; estime que, ces deux dernières années, le CFP a fondamentalement atteint ses limites;

Or. en

**Amendement 38**  
**Richard Ashworth**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 5**

*Proposition de résolution*

5. estime qu'un réexamen du CFP en 2016 devrait faire le bilan d'une série de crises graves et d'initiatives politiques nouvelles, ainsi que de leurs implications budgétaires respectives, lesquelles n'avaient pas été anticipées lors de l'adoption du CFP; souligne, notamment, la crise des migrants et des réfugiés, les situations d'urgence externe, les problèmes de sécurité intérieure, la crise de l'agriculture, le financement du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), la persistance du chômage élevé, notamment chez les jeunes, ou la crise des paiements dans le budget de l'Union; fait observer que, pour financer les nouveaux besoins urgents, il a fallu recourir dans une proportion inédite aux

*Amendement*

5. estime qu'un réexamen du CFP en 2016 devrait faire le bilan d'une série de crises graves et d'initiatives politiques nouvelles, ainsi que de leurs implications budgétaires respectives, lesquelles n'avaient pas été anticipées lors de l'adoption du CFP; souligne, notamment, la crise des migrants et des réfugiés, les situations d'urgence externe, les problèmes de sécurité intérieure, la crise de l'agriculture, le financement du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), la persistance du chômage élevé, notamment chez les jeunes, ou la crise des paiements dans le budget de l'Union; fait observer que, pour financer les nouveaux besoins urgents, il a fallu recourir dans une proportion inédite aux

mécanismes de flexibilité et aux instruments spéciaux du CFP *étant donné que, dans certaines rubriques, les plafonds du CFP étaient insuffisants; estime que, ces deux dernières années, le CFP a fondamentalement atteint ses limites;*

mécanismes de flexibilité et aux instruments spéciaux du CFP; *estime que, ces deux dernières années, le CFP a été poussé inutilement dans ses derniers retranchements, faute d'une redéfinition suffisante des priorités au sein du budget pour gérer ces nouveaux enjeux;*

Or. en

### **Amendement 39**

**José Manuel Fernandes**

#### **Proposition de résolution**

**Paragraphe 5 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*5 bis. souligne que la stratégie Europe 2020 représente la principale orientation et la priorité générale qui sous-tendent le budget de l'Union européenne; estime, dès lors, que le réexamen du CFP devrait comprendre, en plus de l'examen de l'exécution budgétaire des programmes européens concernés, une analyse qualitative pour déterminer si, et dans quelle mesure, les objectifs définis dans cette stratégie ont été atteints; insiste pour que cette évaluation soit assortie d'une projection déterminant si les ressources financières affectées à cette stratégie pour les années restantes de l'actuel CFP seront suffisantes afin de permettre sa bonne mise en œuvre;*

Or. en

### **Amendement 40**

**Ernest Maragall**

au nom du groupe Verts/ALE

#### **Proposition de résolution**

**Paragraphe 5 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*5 bis. est tout à fait d'accord avec la Cour des Comptes européenne, qui affirme, dans sa première recommandation de son rapport annuel 2014, que la stratégie de l'UE et le cadre financier pluriannuel de l'UE doivent être mieux alignés, notamment en ce qui concerne la période couverte et les priorités; cela contribuerait à la mise en place de mécanismes de suivi et d'établissement de rapports adéquats et la Commission pourrait ainsi plus facilement rendre compte de manière efficace de la contribution du budget de l'UE à la stratégie de l'Union; la Commission devrait présenter des propositions appropriées au législateur en ce sens;*

Or. en

**Amendement 41**  
**Richard Ashworth**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 5 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*5 bis. estime que le réexamen à mi-parcours du CFP devrait également dresser un bilan des résultats des fonds alloués, de manière à s'assurer qu'ils atteignent leurs objectifs et à déterminer si des crédits sont sous-utilisés; propose que le réexamen évalue si l'Union européenne a un nombre d'objectifs optimum et envisage de fixer des priorités à cet égard;*

Or. en

**Amendement 42**  
**Richard Ashworth**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 6**

*Proposition de résolution*

6. souligne que les conflits en Syrie, au Proche-Orient et dans diverses régions d'Afrique ont eu des conséquences sans précédent sur le plan humanitaire et migratoire ainsi qu'en termes de sécurité; rappelle que l'Union européenne a été directement touchée, avec plus d'un million de réfugiés arrivés en Europe en 2015, sans compter ceux qui devraient continuer d'arriver dans les prochaines années; rappelle que cette crise a amené l'Union à réagir par une contribution financière importante *qui* a eu une incidence notable sur *le* budget *de l'Union*, *et* notamment *ses* rubriques 3 (sécurité et citoyenneté) et 4 (l'Europe dans le monde);

*Amendement*

6. souligne que les conflits en Syrie, au Proche-Orient et dans diverses régions d'Afrique ont eu des conséquences sans précédent sur le plan humanitaire et migratoire ainsi qu'en termes de sécurité; rappelle que l'Union européenne a été directement touchée, avec plus d'un million de réfugiés arrivés en Europe en 2015, sans compter ceux qui devraient continuer d'arriver dans les prochaines années; rappelle que cette crise a amené *tant* l'Union *que les États membres* à réagir par une contribution financière importante *et que la contribution de l'Union* a eu une incidence notable sur *son* budget, notamment *les* rubriques 3 (sécurité et citoyenneté) et 4 (l'Europe dans le monde);

Or. en

**Amendement 43**  
**Younous Omarjee, Liadh Ní Riada, Xabier Benito Ziluaga**  
au nom du groupe GUE/NGL

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 6**

*Proposition de résolution*

6. souligne que les conflits en Syrie, au Proche-Orient et dans diverses régions d'Afrique ont eu des conséquences sans précédent sur le plan humanitaire et migratoire ainsi qu'en termes de sécurité; rappelle que l'Union européenne a été directement touchée, avec plus d'un million de réfugiés arrivés en Europe en 2015, sans compter ceux qui devraient continuer d'arriver dans les prochaines années;

*Amendement*

6. souligne que les conflits en Syrie, au Proche-Orient et dans diverses régions d'Afrique ont eu des conséquences sans précédent sur le plan humanitaire et migratoire ainsi qu'en termes de sécurité; rappelle que l'Union européenne a été directement touchée, avec plus d'un million de réfugiés arrivés en Europe en 2015, sans compter ceux qui devraient continuer d'arriver dans les prochaines années;

rappelle que cette crise a amené l'Union à réagir par une contribution financière **importante qui** a eu une incidence notable sur le budget de l'Union, et notamment ses rubriques 3 (sécurité et citoyenneté) et 4 (l'Europe dans le monde);

rappelle que cette crise a amené l'Union à réagir par une contribution financière **qui, bien qu'insuffisante à tout point de vue**, a eu une incidence notable sur le budget de l'Union, et notamment ses rubriques 3 (sécurité et citoyenneté) et 4 (l'Europe dans le monde);

Or. fr

#### **Amendement 44** **Michał Marusik**

#### **Proposition de résolution** **Paragraphe 6**

##### *Proposition de résolution*

6. souligne que les conflits en Syrie, au Proche-Orient et dans diverses régions d'Afrique ont eu des conséquences sans précédent sur le plan humanitaire et migratoire ainsi qu'en termes de sécurité; **rappelle** que **l'Union européenne a été directement touchée, avec** plus d'un million de réfugiés **arrivés** en Europe en 2015, sans compter ceux qui devraient continuer d'arriver dans les prochaines années; **rappelle** que cette crise **a** amené l'Union à réagir par une contribution financière importante qui a eu une incidence notable sur le budget de l'Union, et notamment ses rubriques 3 (sécurité et citoyenneté) et 4 (l'Europe dans le monde);

##### *Amendement*

6. souligne que les conflits en Syrie, au Proche-Orient et dans diverses régions d'Afrique ont eu des conséquences sans précédent sur le plan humanitaire et migratoire ainsi qu'en termes de sécurité; **déplore** que **l'arrivée de** plus d'un million de réfugiés en Europe en 2015, sans compter ceux qui devraient continuer d'arriver dans les prochaines années, **ait mis en exergue l'impuissance de la civilisation latine; déplore également** que cette crise **ait** amené l'Union à réagir par une contribution financière importante qui a eu une incidence notable sur le budget de l'Union, et notamment ses rubriques 3 (sécurité et citoyenneté) et 4 (l'Europe dans le monde);

Or. pl

#### **Amendement 45** **Jens Geier**

#### **Proposition de résolution** **Paragraphe 6**

*Proposition de résolution*

6. souligne que les conflits en Syrie, au Proche-Orient et dans diverses régions d'Afrique ont eu des conséquences sans précédent sur le plan humanitaire et migratoire *ainsi qu'en termes de sécurité*; rappelle que l'Union européenne a été directement touchée, avec plus d'un million de réfugiés arrivés en Europe en 2015, sans compter ceux qui devraient continuer d'arriver dans les prochaines années; rappelle que cette crise a amené l'Union à réagir par une contribution financière importante qui a eu une incidence notable sur le budget de l'Union, et notamment ses rubriques 3 (sécurité et citoyenneté) et 4 (l'Europe dans le monde);

*Amendement*

6. souligne que les conflits en Syrie, au Proche-Orient et dans diverses régions d'Afrique ont eu des conséquences sans précédent sur le plan humanitaire et migratoire; rappelle que l'Union européenne a été directement touchée, avec plus d'un million de réfugiés arrivés en Europe en 2015, sans compter ceux qui devraient continuer d'arriver dans les prochaines années; rappelle que cette crise a amené l'Union à réagir par une contribution financière importante qui a eu une incidence notable sur le budget de l'Union, et notamment ses rubriques 3 (sécurité et citoyenneté) et 4 (l'Europe dans le monde);

Or. en

**Amendement 46**

**Eider Gardiazabal Rubial**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 6**

*Proposition de résolution*

6. souligne que les conflits en Syrie, au Proche-Orient et dans diverses régions d'Afrique ont eu des conséquences sans précédent sur le plan humanitaire et migratoire *ainsi qu'en termes de sécurité*; rappelle que l'Union européenne a été directement touchée, avec plus d'un million de réfugiés arrivés en Europe en 2015, sans compter ceux qui devraient continuer d'arriver dans les prochaines années; rappelle que cette crise a amené l'Union à réagir par une contribution financière importante qui a eu une incidence notable sur le budget de l'Union, et notamment ses rubriques 3 (sécurité et citoyenneté) et 4 (l'Europe dans le monde);

*Amendement*

6. souligne que les conflits en Syrie, au Proche-Orient et dans diverses régions d'Afrique ont eu des conséquences sans précédent sur le plan humanitaire et migratoire; rappelle que l'Union européenne a été directement touchée, avec plus d'un million de réfugiés arrivés en Europe en 2015, sans compter ceux qui devraient continuer d'arriver dans les prochaines années; rappelle que cette crise a amené l'Union à réagir par une contribution financière importante qui a eu une incidence notable sur le budget de l'Union, et notamment ses rubriques 3 (sécurité et citoyenneté) et 4 (l'Europe dans le monde);

**Amendement 47****Michał Marusik****Proposition de résolution****Paragraphe 7***Proposition de résolution*

7. **rappelle** qu'en 2015, les mesures supplémentaires adoptées en vertu de l'agenda européen en matière de migration **ont** eu un effet immédiat sur le budget, comme en témoignent notamment les budgets rectificatifs n<sup>os</sup> 5 et 7/2015; **rappelle** en outre que la mise à disposition d'un montant supplémentaire de 1 506 millions d'EUR du budget de l'Union pour 2016 grâce à l'approbation de la mobilisation de l'instrument de flexibilité a permis de dégager des moyens supplémentaires au titre de la rubrique 3 pour faire face à la migration et aux réfugiés, notamment pour compléter le financement du Fonds "Asile, migration et intégration" (FAMI) et du Fonds de sécurité intérieure (FSI), ainsi que des moyens pour les trois agences **chargées de la migration**, à savoir Frontex, le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) et Europol;

*Amendement*

7. **déplore** qu'en 2015, les mesures supplémentaires adoptées en vertu de l'agenda européen en matière de migration **aient** eu un effet immédiat sur le budget, comme en témoignent notamment les budgets rectificatifs n<sup>os</sup> 5 et 7/2015; **déplore** en outre que la mise à disposition d'un montant supplémentaire de 1 506 millions d'EUR du budget de l'Union pour 2016 grâce à l'approbation de la mobilisation de l'instrument de flexibilité a permis de dégager des moyens supplémentaires au titre de la rubrique 3 pour faire face à la migration et aux réfugiés, notamment pour compléter le financement du Fonds "Asile, migration et intégration" (FAMI) et du Fonds de sécurité intérieure (FSI), ainsi que des moyens pour les trois agences, **dont la raison d'être est difficile à appréhender**, à savoir Frontex, le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) et Europol;

Or. pl

**Amendement 48****Monika Hohlmeier, Reimer Böge****Proposition de résolution****Paragraphe 8***Proposition de résolution*

8. fait observer que ces décisions budgétaires ont épuisé la totalité de la

*Amendement*

8. fait observer que ces décisions budgétaires ont épuisé la totalité de la

maigre marge disponible de cette rubrique et qu'elles ont entraîné, dans les faits, une révision des plafonds de la rubrique 3; attire en outre l'attention sur les nouvelles propositions de la Commission qui devraient avoir une incidence sur le budget de l'Union, comme la proposition de création de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, dotée d'une enveloppe de 1 1212 millions d'EUR jusqu'à la fin de la période couverte par le CFP, et le nouveau mécanisme d'aide d'urgence, dont l'incidence devrait être de 700 millions d'EUR au minimum entre 2016 et 2018; souligne que la situation est à ce point critique que les crédits supplémentaires autorisés pour le Fonds "Asile, migration et intégration" (FAMI) en novembre 2015 ont dû être revus à la baisse en mars 2016 afin de financer des besoins plus urgents encore, comme l'aide humanitaire devenue indispensable au sein de l'Union dans le cadre du nouveau mécanisme d'aide d'urgence;

maigre marge disponible de cette rubrique et qu'elles ont entraîné, dans les faits, une révision des plafonds de la rubrique 3; attire en outre l'attention sur les nouvelles propositions de la Commission qui devraient avoir une incidence sur le budget de l'Union, comme la proposition de **refonte du règlement "Dublin III", avec une incidence budgétaire totale de 1 829 millions d'EUR jusqu'à la fin de la période couverte par le CFP, la proposition de** création de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, dotée d'une enveloppe de 1 1212 millions d'EUR jusqu'à la fin de la période couverte par le CFP, **la proposition de modification du règlement "EASO", avec une incidence budgétaire de 364 millions d'EUR, la proposition de refonte du règlement "Eurodac", avec un coût estimé à 30 millions d'EUR,** et le nouveau mécanisme d'aide d'urgence, dont l'incidence devrait être de 700 millions d'EUR au minimum entre 2016 et 2018; souligne que la situation est à ce point critique que les crédits supplémentaires autorisés pour le Fonds "Asile, migration et intégration" (FAMI) en novembre 2015 ont dû être revus à la baisse en mars 2016 afin de financer des besoins plus urgents encore, comme l'aide humanitaire devenue indispensable au sein de l'Union dans le cadre du nouveau mécanisme d'aide d'urgence;

Or. en

**Amendement 49**  
**Reimer Böge, Monika Hohlmeier**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 8 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**8 bis. estime que la résolution de la crise européenne des migrants et des réfugiés**



*requiert une approche européenne, fondée sur la solidarité et un partage équitable des charges; souligne, dans ce contexte, que le budget de l'Union européenne devrait aider les États membres à alléger la charge des coûts liés à l'accueil des réfugiés, étant donné que cela fera baisser la pression pesant sur les budgets des États membres qui sont confrontés à un afflux de réfugiés particulièrement élevé; souligne que cette approche créera des synergies et qu'elle est, en outre, efficace et rentable pour tous les États membres;*

Or. en

## **Amendement 50**

**Eider Gardiazabal Rubial, Brando Benifei, Eva Paunova, Terry Reintke**

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 9**

##### *Proposition de résolution*

9. souligne que des moyens budgétaires considérables ont été mobilisés pour s'attaquer aux causes profondes de la crise des migrants et des réfugiés en renforçant les programmes spécifiques de l'Union qui relèvent de la rubrique 4; rappelle que les actions en faveur des migrants et des réfugiés ont bénéficié de la réaffectation de 170 millions d'EUR en 2015 et que 130 millions d'EUR supplémentaires ont été approuvés au titre de la rubrique 4 pour ces actions en 2016, en plus des 430 millions d'EUR redéployés de l'instrument d'aide de préadhésion, de l'instrument de financement de la coopération au développement et de l'instrument européen de voisinage; rappelle par ailleurs que pour faire face à la dimension extérieure de la crise des migrants et des réfugiés, la Commission a présenté diverses propositions nouvelles ayant une incidence sur le budget de

##### *Amendement*

9. souligne que des moyens budgétaires considérables ont été mobilisés pour s'attaquer aux causes profondes de la crise des migrants et des réfugiés en renforçant les programmes spécifiques de l'Union qui relèvent de la rubrique 4; ***souligne les ressources budgétaires supplémentaires qui seront prochainement nécessaires pour l'inclusion des migrants les plus vulnérables, en particulier les femmes et les filles, les jeunes, les mineurs et les migrants LGBTI***, rappelle que les actions en faveur des migrants et des réfugiés ont bénéficié de la réaffectation de 170 millions d'EUR en 2015 et que 130 millions d'EUR supplémentaires ont été approuvés au titre de la rubrique 4 pour ces actions en 2016, en plus des 430 millions d'EUR redéployés de l'instrument d'aide de préadhésion, de l'instrument de financement de la

l'Union, comme celles qui prévoient la création de fonds fiduciaires de l'Union (le fonds Madad et le fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique, dont l'incidence budgétaire initiale est estimée à 570 millions d'EUR et à 405 millions d'EUR respectivement) ou de la facilité en faveur des réfugiés en Turquie, dont 1 milliard d'EUR seront financés par le budget de l'Union, sans compte d'éventuels crédits supplémentaires; souligne que la pression exercée sur le budget de l'Union pourrait encore s'accroître en raison d'autres actions programmées annoncées par la Commission, comme celles qui découlent des engagements pris à Londres, ou à la suite de rencontres telles que le sommet UE-Turquie du 18 mars 2016; se dit néanmoins préoccupé par le fait que, compte tenu de l'ampleur des problèmes auxquels l'Union doit faire face, de nouvelles actions pourraient s'avérer indispensables;

coopération au développement et de l'instrument européen de voisinage; rappelle par ailleurs que pour faire face à la dimension extérieure de la crise des migrants et des réfugiés, la Commission a présenté diverses propositions nouvelles ayant une incidence sur le budget de l'Union, comme celles qui prévoient la création de fonds fiduciaires de l'Union (le fonds Madad et le fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique, dont l'incidence budgétaire initiale est estimée à 570 millions d'EUR et à 405 millions d'EUR respectivement) ou de la facilité en faveur des réfugiés en Turquie, dont 1 milliard d'EUR seront financés par le budget de l'Union, sans compte d'éventuels crédits supplémentaires; souligne que la pression exercée sur le budget de l'Union pourrait encore s'accroître en raison d'autres actions programmées annoncées par la Commission, comme celles qui découlent des engagements pris à Londres, ou à la suite de rencontres telles que le sommet UE-Turquie du 18 mars 2016; se dit néanmoins préoccupé par le fait que, compte tenu de l'ampleur des problèmes auxquels l'Union doit faire face, de nouvelles actions pourraient s'avérer indispensables;

Or. en

## **Amendement 51**

**Marco Zanni, Marco Valli**

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 9**

##### *Proposition de résolution*

9. souligne que des moyens budgétaires considérables ont été mobilisés pour s'attaquer aux causes profondes de la crise des migrants et des réfugiés en renforçant les programmes spécifiques de l'Union qui relèvent de la rubrique 4;

##### *Amendement*

9. souligne que des moyens budgétaires considérables ont été mobilisés pour s'attaquer aux causes profondes de la crise des migrants et des réfugiés en renforçant les programmes spécifiques de l'Union qui relèvent de la rubrique 4;

rappelle que les actions en faveur des migrants et des réfugiés ont bénéficié de la réaffectation de 170 millions d'EUR en 2015 et que 130 millions d'EUR supplémentaires ont été approuvés au titre de la rubrique 4 pour ces actions en 2016, en plus des 430 millions d'EUR redéployés de l'instrument d'aide de préadhésion, de l'instrument de financement de la coopération au développement et de l'instrument européen de voisinage; rappelle par ailleurs que pour faire face à la dimension extérieure de la crise des migrants et des réfugiés, la Commission a présenté diverses propositions nouvelles ayant une incidence sur le budget de l'Union, comme celles qui prévoient la création de fonds fiduciaires de l'Union (le fonds Madad et le fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique, dont l'incidence budgétaire initiale est estimée à 570 millions d'EUR et à 405 millions d'EUR respectivement) **ou de** la facilité en faveur des réfugiés en Turquie, dont 1 milliard d'EUR **seront financés** par le budget de l'Union, **sans compte d'éventuels crédits supplémentaires**; souligne que la pression exercée sur le budget de l'Union pourrait encore s'accroître en raison d'autres actions programmées annoncées par la Commission, comme celles qui découlent des engagements pris à Londres, ou à la suite de rencontres telles que le sommet UE-Turquie du 18 mars 2016; se dit **néanmoins** préoccupé par le fait que, **compte tenu de l'ampleur des problèmes auxquels l'Union doit faire face**, de nouvelles actions pourraient s'avérer indispensables;

rappelle que les actions en faveur des migrants et des réfugiés ont bénéficié de la réaffectation de 170 millions d'EUR en 2015 et que 130 millions d'EUR supplémentaires ont été approuvés au titre de la rubrique 4 pour ces actions en 2016, en plus des 430 millions d'EUR redéployés de l'instrument d'aide de préadhésion, de l'instrument de financement de la coopération au développement et de l'instrument européen de voisinage; rappelle par ailleurs que pour faire face à la dimension extérieure de la crise des migrants et des réfugiés, la Commission a présenté diverses propositions nouvelles ayant une incidence sur le budget de l'Union, comme celles qui prévoient la création de fonds fiduciaires de l'Union (le fonds Madad et le fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique, dont l'incidence budgétaire initiale est estimée à 570 millions d'EUR et à 405 millions d'EUR respectivement); **rappelle toutefois que** la facilité en faveur des réfugiés en Turquie, dont 1 milliard d'EUR **devrait être financé** par le budget de l'Union, **présente un caractère illégal, dès lors qu'il ne prévoit pas de ratification par le Parlement européen**; souligne que la pression exercée sur le budget de l'Union pourrait encore s'accroître en raison d'autres actions programmées annoncées par la Commission, comme celles qui découlent des engagements pris à Londres, ou à la suite de rencontres telles que le sommet UE-Turquie du 18 mars 2016; se dit **par ailleurs** préoccupé par le fait que **ces initiatives ne résolvent rien et qu'elles sont clairement contreproductives, comme dans le cas de la Turquie, et que** de nouvelles actions pourraient s'avérer indispensables;

Or. it

## Amendement 52

Younous Omarjee, Liadh Ní Riada, Xabier Benito Ziluaga

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 9**

*Proposition de résolution*

9. **souligne que des moyens budgétaires considérables ont été mobilisés pour s'attaquer aux causes profondes de la crise** des migrants et des réfugiés **en renforçant les programmes spécifiques de l'Union qui relèvent de la rubrique 4; rappelle que les actions en faveur des migrants et des réfugiés ont** bénéficié de la réaffectation de 170 millions d'EUR en 2015 **et** que 130 millions d'EUR supplémentaires ont été approuvés au titre de la rubrique 4 pour ces actions en 2016, **en plus des** 430 millions d'EUR redéployés de l'instrument d'aide de préadhésion, de l'instrument de financement de la coopération au développement et de l'instrument européen de voisinage; rappelle par ailleurs que pour faire face à la dimension extérieure de la crise des migrants et des réfugiés, la Commission a présenté diverses propositions nouvelles ayant une incidence sur le budget de l'Union, comme celles qui prévoient la création de fonds fiduciaires de l'Union (le fonds Madad et le fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique, dont l'incidence budgétaire initiale est estimée à 570 millions d'EUR et à 405 millions d'EUR respectivement) ou de la facilité en faveur des réfugiés en Turquie, dont 1 milliard d'EUR seront financés par le budget de l'Union, sans compte d'éventuels crédits supplémentaires; souligne que la pression exercée sur le budget de l'Union **pourrait encore s'accroître** en raison d'autres actions programmées annoncées par la Commission, comme celles qui découlent des engagements pris à Londres, ou à la suite de rencontres telles que le sommet UE-Turquie du 18 mars 2016; se dit néanmoins préoccupé par le fait que, compte tenu de l'ampleur des problèmes

*Amendement*

9. **rappelle que les actions en faveur des migrants et des réfugiés sont insuffisantes à tout point de vue, et ce bien qu'elles aient** bénéficié de la réaffectation de 170 millions d'EUR en 2015, que 130 millions d'EUR supplémentaires ont été approuvés au titre de la rubrique 4 pour ces actions en 2016, **et que** 430 millions d'EUR **aient été** redéployés de l'instrument d'aide de préadhésion, de l'instrument de financement de la coopération au développement et de l'instrument européen de voisinage; rappelle par ailleurs que pour faire face à la dimension extérieure de la crise des migrants et des réfugiés, la Commission a présenté diverses propositions nouvelles ayant une incidence sur le budget de l'Union, comme celles qui prévoient la création de fonds fiduciaires de l'Union (le fonds Madad et le fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique, dont l'incidence budgétaire initiale est estimée à 570 millions d'EUR et à 405 millions d'EUR respectivement) ou de la facilité en faveur des réfugiés en Turquie, dont 1 milliard d'EUR seront financés par le budget de l'Union, sans compte d'éventuels crédits supplémentaires; souligne **cependant** que la pression exercée sur le budget de l'Union **s'accroît davantage** en raison d'autres actions programmées annoncées par la Commission, comme celles qui découlent des engagements pris à Londres, ou à la suite de rencontres telles que le sommet UE-Turquie du 18 mars 2016; se dit néanmoins préoccupé par le fait que, compte tenu de l'ampleur des problèmes auxquels l'Union doit faire face, de nouvelles actions pourraient s'avérer indispensables; **rappelle aussi que les actions en faveur des migrants et des**

auxquels l'Union doit faire face, de nouvelles actions pourraient s'avérer indispensables;

*réfugiés ne doivent pas se trouver externalisées outre-mesure vers les pays tiers et qu'il est du devoir de l'Union d'y répondre aussi par elle-même;*

Or. fr

**Amendement 53**  
**Victor Negrescu**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 9 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*9 bis. observe que la solidarité devrait tenir compte de la capacité économique de chaque État membre;*

Or. en

**Amendement 54**

**Gérard Deprez, Louis Michel, Nils Torvalds, Jean Arthuis, Charles Goerens, Nedzhmi Ali**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 10**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

10. conclut que *les actions prévues par la Commission pour faire face à la crise des migrants et des réfugiés* n'auraient pas pu être *anticipées* lors de la conclusion du CFP 2014-2020; souligne que, par manque de moyens suffisants, l'Union a dû mettre en place des instruments "annexes" tels que les fonds fiduciaires ou la facilité en faveur des réfugiés en Turquie; souligne toutefois que les États membres n'ont pas encore versé les contributions qu'ils se sont engagés à faire aux fonds fiduciaires, ce qui risque de compromettre leurs objectifs;

10. conclut que *l'ampleur de la crise des migrants et des réfugiés et l'impact financier des mesures mises en chantier par la Commission pour s'attaquer à ce problème* n'auraient pas pu être *anticipés* lors de la conclusion du CFP 2014-2020; souligne que, par manque de moyens suffisants, l'Union a dû mettre en place des instruments "annexes", *cofinancés par les États membres et le budget de l'UE*, tels que les fonds fiduciaires (*fonds "Madad" et fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique*) ou la facilité en faveur des réfugiés en Turquie; souligne toutefois que les États membres n'ont pas encore versé

les contributions qu'ils se sont engagés à faire aux fonds fiduciaires, ce qui risque de compromettre leurs objectifs; *invite les États membres à verser sans attendre la contribution à laquelle il se sont engagés, ce qui permettra de s'attaquer aux causes profondes de la déstabilisation, des déplacements forcés et de la migration clandestine en favorisant les débouchés économiques et l'égalité des chances et en renforçant la résilience des personnes vulnérables, la sécurité et le développement; souligne, cependant, que la multiplication de tels instruments crée un problème de responsabilité dans l'Union européenne, qu'il convient de prendre en compte et d'analyser;*

Or. en

## **Amendement 55**

**Ernest Maragall**

au nom du groupe Verts/ALE

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 10**

##### *Proposition de résolution*

10. conclut que les actions prévues par la Commission pour faire face à la crise des migrants et des réfugiés n'auraient pas pu être anticipées lors de la conclusion du CFP 2014-2020; souligne que, par manque de moyens suffisants, l'Union a dû mettre en place des instruments "annexes" tels que les fonds fiduciaires ou la facilité en faveur des réfugiés en Turquie; souligne toutefois que les États membres n'ont pas encore versé les contributions qu'ils se sont engagés à faire aux fonds fiduciaires, ce qui risque de compromettre leurs objectifs;

##### *Amendement*

10. conclut que les actions prévues par la Commission pour faire face à la crise des migrants et des réfugiés n'auraient pas pu être anticipées lors de la conclusion du CFP 2014-2020; souligne que, par manque de moyens suffisants, l'Union a dû mettre en place des instruments "annexes" tels que les fonds fiduciaires ou la facilité en faveur des réfugiés en Turquie; souligne toutefois que les États membres n'ont pas encore versé les contributions qu'ils se sont engagés à faire aux fonds fiduciaires, ce qui risque de compromettre leurs objectifs; *invite les États membres à prendre leurs responsabilités dans une telle situation, y compris lors de la répartition des réfugiés; craint, en outre, que la situation extrêmement tendue puisse créer des*

*besoins financiers supplémentaires,  
notamment en cas de non-accord avec le  
gouvernement turc;*

Or. en

**Amendement 56**  
**Reimer Böge, Monika Hohlmeier**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 10**

*Proposition de résolution*

10. conclut que les actions prévues par la Commission pour faire face à la crise des migrants et des réfugiés n'auraient pas pu être anticipées lors de la conclusion du CFP 2014-2020; souligne que, par manque de moyens suffisants, l'Union a dû mettre en place des instruments "annexes" tels que les fonds fiduciaires ou la facilité en faveur des réfugiés en Turquie; *souligne toutefois que* les États membres *n'ont pas encore* versé les contributions *qu'ils se sont engagés à faire aux fonds fiduciaires*, ce qui risque de compromettre *leurs* objectifs;

*Amendement*

10. conclut que les actions prévues par la Commission pour faire face à la crise des migrants et des réfugiés n'auraient pas pu être anticipées lors de la conclusion du CFP 2014-2020; souligne que, par manque de moyens suffisants, l'Union a dû mettre en place des instruments "annexes" tels que les fonds fiduciaires ou la facilité en faveur des réfugiés en Turquie, *sans stratégie budgétaire globale pour lutter contre la crise des migrants et des réfugiés, ce qui a abouti à la mise à l'écart du Parlement européen concernant la décision d'utilisation des fonds budgétaires de l'Union européenne; déplore que, jusqu'à présent, les États membres soient loin d'avoir* versé les contributions *attendues aux fonds fiduciaires, lesquelles s'élèvent au même montant que les contributions de l'Union européenne*, ce qui risque de compromettre *les* objectifs *de ces fonds*;

Or. en

**Amendement 57**  
**Marco Zanni, Marco Valli**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 10**

*Proposition de résolution*

10. **conclut** que **les actions prévues par la Commission pour faire face** à la crise des migrants et des réfugiés **n'auraient pas pu être anticipées lors de la conclusion du CFP 2014-2020**; **souligne** que, par manque de moyens suffisants, l'Union a **dû mettre** en place des instruments "annexes" tels que les fonds fiduciaires **ou la facilité en faveur des réfugiés en Turquie**; **souligne toutefois que les États membres n'ont pas encore versé les contributions qu'ils se sont engagés à faire aux fonds fiduciaires, ce qui risque de compromettre leurs objectifs**;

*Amendement*

10. **déplore** que, **lors de la conclusion du CFP 2014-2020, les problèmes liés à la crise des migrants et des réfugiés n'aient pas fait l'objet d'une évaluation adéquate en dépit des nombreux signaux d'avertissement**; **relève** que, par manque de moyens suffisants, l'Union a **mis** en place des instruments "annexes" tels que les fonds fiduciaires **mais juge inacceptable l'accord conclu avec la Turquie qui prévoit la dépense d'une somme conséquente à la charge du budget de l'Union sans avoir la garantie que le problème soit réglé**; **souligne par ailleurs le manque de solidarité et du sens des responsabilités des États membres n'ont pas encore versé les contributions qu'ils se sont engagés à faire aux fonds fiduciaires, ce qui risque de compromettre leurs objectifs**;

Or. it

**Amendement 58**

**Eider Gardiazabal Rubial, Jean-Paul Denanot**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 10**

*Proposition de résolution*

10. **conclut** que les actions prévues par la Commission pour faire face à la crise des migrants et des réfugiés n'auraient pas pu être anticipées lors de la conclusion du CFP 2014-2020; **souligne** que, par manque de moyens suffisants, l'Union a dû mettre en place des instruments "annexes" tels que les fonds fiduciaires ou la facilité en faveur des réfugiés en Turquie; **souligne toutefois que les États membres n'ont pas encore versé les contributions qu'ils se sont engagés à faire aux fonds fiduciaires, ce qui risque de compromettre leurs objectifs**;

*Amendement*

10. **conclut** que les actions prévues par la Commission pour faire face à la crise des migrants et des réfugiés n'auraient pas pu être anticipées lors de la conclusion du CFP 2014-2020; **souligne** que, par manque de moyens suffisants, l'Union a dû mettre en place des instruments "annexes", **sans contrôle démocratique du Parlement européen**, tels que les fonds fiduciaires ou la facilité en faveur des réfugiés en Turquie; **souligne toutefois que les États membres n'ont pas encore versé les contributions qu'ils se sont engagés à faire**



aux fonds fiduciaires, ce qui risque de compromettre leurs objectifs;

Or. en

**Amendement 59**

**Younous Omarjee, Liadh Ní Riada, Xabier Benito Ziluaga**  
au nom du groupe GUE/NGL

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 10 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**10 bis. Appelle à la création d'une clause immigration qui permette d'exclure du calcul des déficits excessifs les dépenses engagées par les Etats-Membres visant à l'accueil et à l'insertion des migrants et des réfugiés.**

Or. fr

**Amendement 60**

**Siegfried Mureşan**

**Proposition de résolution**

**Sous-titre 3 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***Situation dans le voisinage oriental***

Or. en

**Amendement 61**

**Siegfried Mureşan**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 10 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***10 bis. rappelle que l'invasion de l'Ukraine par la Russie a créé et continue de poser des problèmes de sécurité graves pour l'Union européenne et ses partenaires orientaux; souligne que la révision du CFP doit aborder ces problèmes en prévoyant un soutien renforcé aux pays qui mettent actuellement en œuvre les accords d'association, afin de faire avancer les réformes et d'assurer l'approfondissement des relations entre l'Union européenne et les pays respectifs;***

Or. en

**Amendement 62**

**Younous Omarjee, Liadh Ní Riada, Xabier Benito Ziluaga**

au nom du groupe GUE/NGL

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 10 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***10 ter. Appelle au renforcement de l'appui budgétaire de l'Union en direction des Etats-Membres en première ligne des flux migratoires, tels que la Grèce et l'Italie.***

Or. fr

**Amendement 63**

**Ernest Maragall**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**Sous-titre 4**

Faiblesse des investissements

***Politique de développement***

***10 bis. prend acte des besoins considérables à l'échelle mondiale en matière d'aide humanitaire et de réduction des risques de catastrophe, de préparation aux catastrophes et de renforcement de la résilience dans les pays en développement; souligne également que ces besoins s'accroissent du fait des conflits et des guerres, des inégalités économiques et sociales croissantes, des violations des droits de l'homme, de la mauvaise gouvernance et de la corruption, des lacunes dans les services sociaux de base, dues notamment à la faiblesse des systèmes de santé et au manque d'investissements dans l'innovation, ainsi que du changement climatique et de la concurrence pour les ressources rares; insiste pour que l'Union consacre plus de moyens financiers aux questions humanitaires et de développement, compte tenu en particulier du nouveau programme à l'horizon 2030, et est convaincu qu'il en va aussi de la défense des intérêts propres de l'Union, y compris de sa sécurité au sens large;***

***10 ter. réaffirme que les mesures destinées à répondre aux défis humanitaires ne doivent pas intervenir au détriment du financement et des politiques de l'Union en matière de développement dans d'autres domaines;***

***10 quater. rappelle l'engagement de l'Union de consacrer 20 % de son APD au développement humain, particulièrement l'éducation et la santé; estime que bénéficier du meilleur état de santé possible est un droit humain fondamental et que l'accès universel aux soins de santé et à la couverture maladie, y compris en ce qui concerne la santé génésique et sexuelle et les droits qui s'y rapportent, constitue un puissant facteur de développement, essentiel pour promouvoir***

*l'égalité hommes-femmes, améliorer l'alimentation et les résultats en matière d'éducation; souligne par conséquent la nécessité des dépenses de santé dans le contexte des épidémies qui progressent rapidement et compte tenu de la nécessité d'investir de façon substantielle pour créer des systèmes de santé résilients et assurer un accès abordable aux médicaments essentiels dans de nombreux pays à revenu faible ou intermédiaire, afin de respecter le programme à l'horizon 2030;*

*10 quinquies. souligne qu'il faut disposer des ressources appropriées pour remplir les ODD; rappelle que l'Union européenne a récemment renouvelé son engagement collectif à porter son APD à 0,7 % de son RNB; souligne qu'une telle démarche implique des augmentations substantielles, et souligne que le réexamen du CFP devrait en tenir compte;*

Or. en

**Amendement 64**  
**Ernest Maragall**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Sous-titre 4 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*Faiblesse des investissements*

Or. en

**Amendement 65**  
**Inese Vaidere**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 11**

*Proposition de résolution*

11. rappelle que, depuis le début de la crise économique et financière mondiale, l'Union européenne pâtit du faible niveau des investissements; relève notamment qu'en 2014, le total des investissements était inférieur de 15 % à ce qu'il était en 2007, soit une chute de 430 milliards d'EUR; est d'avis que la faiblesse des investissements ralentit la reprise économique et a une incidence directe sur la croissance, l'emploi et la compétitivité;

*Amendement*

11. rappelle que, depuis le début de la crise économique et financière mondiale, l'Union européenne pâtit du faible niveau des investissements; relève notamment qu'en 2014, le total des investissements était inférieur de 15 % à ce qu'il était en 2007, soit une chute de 430 milliards d'EUR; est d'avis que la faiblesse des investissements ralentit la reprise économique et a une incidence directe sur la croissance, l'emploi et la compétitivité; **souligne que la politique de cohésion demeure la principale source d'investissement pour réduire les disparités économiques, sociales et territoriales et améliorer le niveau et la qualité de vie dans de nombreux pays de l'Union européenne;**

Or. en

**Amendement 66**

**Younous Omarjee, Liadh Ní Riada, Xabier Benito Ziluaga**  
au nom du groupe GUE/NGL

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 11**

*Proposition de résolution*

11. rappelle que, depuis le début de la crise économique et financière mondiale, l'Union européenne pâtit du faible niveau des investissements; relève notamment qu'en 2014, le total des investissements était inférieur de 15 % à ce qu'il était en 2007, soit une chute de 430 milliards d'EUR; est d'avis que la faiblesse des investissements **ralentit** la reprise économique et **a** une incidence directe sur la croissance, l'emploi et la compétitivité;

*Amendement*

11. rappelle que, depuis le début de la crise économique et financière mondiale, l'Union européenne pâtit du faible niveau des investissements; relève notamment qu'en 2014, le total des investissements était inférieur de 15 % à ce qu'il était en 2007, soit une chute de 430 milliards d'EUR; est d'avis que **les mesures d'austérité imposées et** la faiblesse des investissements **ont ralenti** la reprise économique et **ont eu** une incidence directe sur la croissance, l'emploi, **l'augmentation de la pauvreté, la recrudescence des inégalités, des disparités entre les régions**

**Amendement 67**

**Ernest Maragall**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 11**

*Proposition de résolution*

11. rappelle que, depuis le début de la crise économique et financière mondiale, l'Union européenne pâtit du faible niveau des investissements; relève notamment qu'en 2014, le total des investissements était inférieur de 15 % à ce qu'il était en 2007, soit une chute de 430 milliards d'EUR; est d'avis que la faiblesse des investissements ralentit la reprise économique et a une incidence directe sur la croissance, l'emploi et la compétitivité;

*Amendement*

11. rappelle que, depuis le début de la crise économique et financière mondiale, l'Union européenne pâtit du faible niveau des investissements *et d'un manque de demande interne globale*; relève notamment qu'en 2014, le total des investissements était inférieur de 15 % à ce qu'il était en 2007, soit une chute de 430 milliards d'EUR; est d'avis que la faiblesse des investissements *et de la demande interne globale* ralentit la reprise économique et a une incidence directe sur la croissance, l'emploi et la compétitivité;

**Amendement 68**

**Pina Picierno, Daniele Viotti, Eider Gardiazabal Rubial**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 11**

*Proposition de résolution*

11. rappelle que, depuis le début de la crise économique et financière mondiale, l'Union européenne pâtit du faible niveau des investissements; relève notamment qu'en 2014, le total des investissements était inférieur de 15 % à ce qu'il était en 2007, soit une chute de 430 milliards

*Amendement*

11. rappelle que, depuis le début de la crise économique et financière mondiale, l'Union européenne pâtit du faible niveau *et de l'insuffisance* des investissements; relève notamment qu'en 2014, le total des investissements était inférieur de 15 % à ce qu'il était en 2007, soit une chute de

d'EUR; est d'avis que la faiblesse des investissements ralentit la reprise économique et a une incidence directe sur la croissance, l'emploi et la compétitivité;

430 milliards d'EUR; est d'avis que la faiblesse des investissements ralentit la reprise économique et a une incidence directe sur la croissance, l'emploi et la compétitivité;

Or. en

**Amendement 69**  
**Xabier Benito Ziluaga**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 11 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*11 bis. rappelle que la principale menace pour l'économie de l'Union européenne est la faible solvabilité du système bancaire privé et le risque élevé d'un effet domino si certaines banques "trop grandes pour faire défaut" venaient en définitive à chuter; déplore que les débats sur les changements à apporter concernant la capacité budgétaire de la zone euro soient exploités pour soutenir une réglementation financière et une politique monétaire qui protègent des pratiques rentières, en compromettant l'investissement et l'emploi; ces politiques sont à l'évidence flexibles pour les oligopoles du système financier mais incapables d'assurer la fonction sociale et productive du crédit; l'intégration du mécanisme européen de stabilité, futur Fonds monétaire européen, en tant qu'instrument financier de très grande taille, dans les traités, pourrait apporter l'instrument financier permettant de justifier plusieurs conséquences simultanément: la socialisation de la dette privée en dette publique, par l'augmentation des dépenses publiques afin de compenser les passifs du système bancaire, et les coupes dans le domaine du recouvrement de l'impôt, de la progressivité du régime fiscal et des*

**Amendement 70**  
**Siegfried Mureşan**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 12**

*Proposition de résolution*

12. souligne que, face à cette urgence, la nouvelle Commission a proposé, en 2014, un plan d'investissement pour l'Europe et la création du FEIS afin d'injecter 315 milliards d'EUR d'investissements nouveaux dans l'économie réelle; note que la garantie apportée par l'Union au FEIS est couverte par un fonds de garantie doté d'une enveloppe de 8 millions d'EUR provenant du budget de l'Union;

*Amendement*

12. souligne que, face à cette urgence, la nouvelle Commission a proposé, en 2014, un plan d'investissement pour l'Europe et la création du FEIS afin d'injecter 315 milliards d'EUR d'investissements nouveaux dans l'économie réelle; ***salue, à cet égard, l'adoption du FEIS, qui constitue l'un des principaux instruments permettant d'accroître les investissements à l'échelon de l'Union et qui contribuera à encourager la création d'emploi; constate avec satisfaction qu'un grand nombre de projets et d'opérations du FEI ont déjà été approuvés et qu'il est possible de repérer des synergies entre le FEIS et Horizon 2020; invite la Commission et la BEI à veiller à ce que la concentration géographique soit évitée et à ce que tous les États membres bénéficient du FEIS;*** note que la garantie apportée par l'Union au FEIS est couverte par un fonds de garantie doté d'une enveloppe de 8 millions d'EUR provenant du budget de l'Union;

**Amendement 71**  
**Marco Zanni, Marco Valli**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 12**



*Proposition de résolution*

12. souligne que, face à cette urgence, la nouvelle Commission a proposé, en 2014, un plan d'investissement pour l'Europe et la création du FEIS afin d'injecter 315 milliards d'EUR d'investissements nouveaux dans l'économie réelle; note que la garantie apportée par l'Union au FEIS est couverte par un fonds de garantie doté d'une enveloppe de 8 millions d'EUR provenant du budget de l'Union;

*Amendement*

12. souligne que, face à cette urgence, la nouvelle Commission a proposé, en 2014, un plan d'investissement pour l'Europe et la création du FEIS afin d'injecter 315 milliards d'EUR d'investissements nouveaux dans l'économie réelle; note ***toutefois que les projets sélectionnés au titre du FEIS ne constituent pas de nouveaux investissements dans l'économie réelle, dès lors qu'ils servent en fait à refinancer des projets existants dont la pérennité économique, sociale et environnementale est douteuse; souligne par ailleurs*** que la garantie apportée par l'Union au FEIS est couverte par un fonds de garantie doté d'une enveloppe de 8 millions d'EUR provenant du budget de l'Union, ***prélevée sur les programmes que sont notamment Horizon 2020 ou le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE)***;

Or. it

**Amendement 72**

**José Manuel Fernandes**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 12**

*Proposition de résolution*

12. souligne que, face à cette urgence, la nouvelle Commission a proposé, en 2014, un plan d'investissement pour l'Europe et la création du FEIS afin d'injecter 315 milliards d'EUR d'investissements nouveaux dans l'économie réelle; note que la garantie apportée par l'Union au FEIS est couverte par un fonds de garantie doté d'une enveloppe de 8 millions d'EUR provenant du budget de l'Union;

*Amendement*

12. souligne que, face à cette urgence, la nouvelle Commission a proposé, en 2014, un plan d'investissement pour l'Europe et la création du FEIS afin d'injecter 315 milliards d'EUR d'investissements nouveaux dans l'économie réelle; ***répète son engagement fort en faveur du FEIS, qui doit donner une impulsion forte et ciblée à des secteurs économiques créateurs d'emploi et de croissance***; note que la garantie apportée par l'Union au FEIS est couverte

par un fonds de garantie doté d'une enveloppe de 8 milliards d'EUR provenant du budget de l'Union;

Or. en

### **Amendement 73**

**Ernest Maragall**

au nom du groupe Verts/ALE

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 12**

###### *Proposition de résolution*

12. souligne que, face à cette urgence, la nouvelle Commission a proposé, en 2014, un plan d'investissement pour l'Europe et la création du FEIS afin d'injecter 315 milliards d'EUR d'investissements nouveaux dans l'économie réelle; note que la garantie apportée par l'Union au FEIS est couverte par un fonds de garantie doté d'une enveloppe de 8 milliards d'EUR provenant du budget de l'Union;

###### *Amendement*

12. souligne que, face à cette urgence, la nouvelle Commission a proposé, en 2014, un plan d'investissement pour l'Europe et la création du FEIS afin d'injecter 315 milliards d'EUR d'investissements **privés** nouveaux dans l'économie réelle; note que la garantie apportée par l'Union au FEIS est couverte par un fonds de garantie doté d'une enveloppe de 8 milliards d'EUR provenant du budget de l'Union, ***et qu'elle repose sur l'espoir que ce montant sera suffisant pour multiplier l'investissement privé par un facteur de 21;***

Or. en

### **Amendement 74**

**Xabier Benito Ziluaga**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 12**

###### *Proposition de résolution*

12. souligne que, face à cette urgence, la nouvelle Commission a proposé, en 2014, un plan d'investissement pour l'Europe et la création du FEIS afin d'injecter 315 milliards d'EUR

###### *Amendement*

12. souligne que, face à cette urgence, la nouvelle Commission a proposé, en 2014, un plan d'investissement ***manifestement insuffisant et mal conçu*** pour l'Europe et la création du FEIS afin

d'investissements nouveaux dans l'économie réelle; note que la garantie apportée par l'Union au FEIS est couverte par un fonds de garantie doté d'une enveloppe de 8 millions d'EUR provenant du budget de l'Union;

d'injecter 315 milliards d'EUR d'investissements nouveaux dans l'économie réelle; note que la garantie apportée par l'Union au FEIS est couverte par un fonds de garantie doté d'une enveloppe de 8 millions d'EUR provenant du budget de l'Union;

Or. en

### **Amendement 75**

**Younous Omarjee, Liadh Ní Riada, Xabier Benito Ziluaga**  
au nom du groupe GUE/NGL

#### **Proposition de résolution** **Paragraphe 12**

##### *Proposition de résolution*

12. **souligne que, face à cette urgence,** la nouvelle Commission a proposé, en 2014, un plan d'investissement pour l'Europe et la création du FEIS afin d'injecter 315 milliards d'EUR d'investissements nouveaux dans l'économie réelle; note que la garantie apportée par l'Union au FEIS est couverte par un fonds de garantie doté d'une enveloppe de 8 millions d'EUR provenant du budget de l'Union;

##### *Amendement*

12. **note que** la nouvelle Commission a proposé, en 2014, un plan d'investissement pour l'Europe et la création du FEIS afin d'injecter 315 milliards d'EUR d'investissements nouveaux dans l'économie réelle; note que la garantie apportée par l'Union au FEIS est couverte par un fonds de garantie doté d'une enveloppe de 8 millions d'EUR provenant du budget de l'Union;

Or. fr

### **Amendement 76**

**Reimer Böge, Monika Hohlmeier**

#### **Proposition de résolution** **Paragraphe 13**

##### *Proposition de résolution*

13. rappelle que, pour financer ces crédits supplémentaires, l'enveloppe de deux grands programmes de l'Union, Horizon 2020 et le mécanisme pour

##### *Amendement*

13. rappelle que, pour financer ces crédits supplémentaires, l'enveloppe de deux grands programmes de l'Union, Horizon 2020 et le mécanisme pour

l'interconnexion en Europe (MIE), a été réduite de 2,2 milliards d'EUR et de 2,8 milliards d'EUR respectivement, tandis que les 3 milliards d'EUR complémentaires sont couverts par les marges non utilisées du CFP; souligne que, lors des négociations du FEIS, le Parlement s'est engagé à en limiter autant que possible l'incidence sur ces deux programmes, dont les enveloppes financières n'ont été déterminées qu'en 2013;

l'interconnexion en Europe (MIE), a  **finalement**  été réduite de 2,2 milliards d'EUR et de 2,8 milliards d'EUR respectivement, tandis que les 3 milliards d'EUR complémentaires sont couverts par les marges non utilisées du CFP; souligne que, lors des négociations du FEIS, le Parlement s'est engagé à en limiter autant que possible l'incidence sur ces deux programmes, dont les enveloppes financières n'ont été déterminées qu'en 2013  **et qui sont essentiels pour soutenir la recherche, l'innovation et la compétitivité et, donc, pour la croissance future et la prospérité à long terme de l'Union;**

Or. en

#### **Amendement 77**

**Ernest Maragall**

au nom du groupe Verts/ALE

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 13**

###### *Proposition de résolution*

13. rappelle que, pour financer ces crédits supplémentaires, l'enveloppe de deux grands programmes de l'Union, Horizon 2020 et le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), a été réduite de 2,2 milliards d'EUR et de 2,8 milliards d'EUR respectivement, tandis que les 3 milliards d'EUR complémentaires sont couverts par les marges non utilisées du CFP; souligne que, lors des négociations du FEIS, le Parlement s'est engagé à en limiter autant que possible l'incidence sur ces deux programmes, dont les enveloppes financières n'ont été déterminées qu'en 2013;

###### *Amendement*

13. rappelle que, pour financer ces crédits supplémentaires  **et en particulier le Fonds de garantie** , l'enveloppe de deux grands programmes de l'Union, Horizon 2020 et le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), a été réduite de 2,2 milliards d'EUR et de 2,8 milliards d'EUR respectivement, tandis que les 3 milliards d'EUR complémentaires sont couverts par les marges non utilisées du CFP; souligne que, lors des négociations du FEIS, le Parlement s'est engagé à en limiter autant que possible l'incidence sur ces deux programmes,  **qui avaient déjà subi les coupes sévères du Conseil pendant les négociations sur le CFP (12% et 52% respectivement)**  et dont les enveloppes financières n'ont été

déterminées qu'en 2013;

Or. en

### **Amendement 78**

**Clare Moody**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 13**

###### *Proposition de résolution*

13. rappelle que, pour financer ces crédits supplémentaires, l'enveloppe de deux grands programmes de l'Union, Horizon 2020 et le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), a été réduite de 2,2 milliards d'EUR et de 2,8 milliards d'EUR respectivement, tandis que les 3 milliards d'EUR complémentaires sont couverts par les marges non utilisées du CFP; souligne que, lors des négociations du FEIS, le Parlement s'est engagé à en limiter autant que possible l'incidence sur ces deux programmes, dont les enveloppes financières n'ont été déterminées qu'en 2013;

###### *Amendement*

13. rappelle que, pour financer ces crédits supplémentaires, l'enveloppe de deux grands programmes de l'Union, Horizon 2020 et le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), a été réduite de 2,2 milliards d'EUR et de 2,8 milliards d'EUR respectivement, tandis que les 3 milliards d'EUR complémentaires sont couverts par les marges non utilisées du CFP; souligne que, lors des négociations du FEIS, le Parlement s'est engagé à en limiter autant que possible l'incidence sur ces deux programmes, dont les enveloppes financières n'ont été déterminées qu'en 2013; ***des efforts devraient être déployés pour compenser ces coupes en puisant ailleurs dans le budget de l'UE, y compris sous d'autres rubriques;***

Or. en

### **Amendement 79**

**Nils Torvalds, Anneli Jäätteenmäki, Nedzhmi Ali**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 13**

###### *Proposition de résolution*

13. rappelle que, pour financer ces crédits supplémentaires, l'enveloppe de deux grands programmes de l'Union,

###### *Amendement*

13. rappelle que, pour financer ces crédits supplémentaires, l'enveloppe de deux grands programmes de l'Union,

Horizon 2020 et le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), a été réduite de 2,2 milliards d'EUR et de 2,8 milliards d'EUR respectivement, tandis que les 3 milliards d'EUR complémentaires sont couverts par les marges non utilisées du CFP; souligne que, lors des négociations du FEIS, le Parlement s'est engagé à *en limiter* autant que possible *l'incidence* sur ces deux programmes, dont les enveloppes financières n'ont été déterminées qu'en 2013;

Horizon 2020 et le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), a été réduite de 2,2 milliards d'EUR et de 2,8 milliards d'EUR respectivement, tandis que les 3 milliards d'EUR complémentaires sont couverts par les marges non utilisées du CFP; souligne que, lors des négociations du FEIS, le Parlement s'est engagé à *éviter* autant que possible *les retombées négatives* sur ces deux programmes, dont les enveloppes financières n'ont été déterminées qu'en 2013;

Or. en

## **Amendement 80** **Clare Moody**

### **Proposition de résolution** **Paragraphe 14**

#### *Proposition de résolution*

14. souligne, à cet égard, qu'en vertu de l'article 15 du règlement CFP, les crédits ont été concentrés en 2014-2015 pour Horizon 2020 (200 millions d'EUR pour le Conseil européen de la recherche et les actions Marie Curie) et COSME (50 millions d'EUR) afin de compenser partiellement la baisse des crédits intervenue entre 2013 et 2014; souligne que cette concentration des crédits en début de période ne modifie pas l'enveloppe financière globale des programmes, mais qu'elle implique des crédits moins importants pendant la deuxième moitié de la période couverte par le CFP; souligne toutefois que tous les crédits mis à disposition d'Horizon 2020 et de COSME en début de période ont été utilisés, ce qui témoigne du bon fonctionnement de ces programmes et de leur capacité à en absorber davantage;

#### *Amendement*

14. souligne, à cet égard, qu'en vertu de l'article 15 du règlement CFP, les crédits ont été concentrés en 2014-2015 pour Horizon 2020 (200 millions d'EUR pour le Conseil européen de la recherche et les actions Marie Curie) et COSME (50 millions d'EUR) afin de compenser partiellement la baisse des crédits intervenue entre 2013 et 2014; souligne que cette concentration des crédits en début de période ne modifie pas l'enveloppe financière globale des programmes, mais qu'elle implique des crédits moins importants pendant la deuxième moitié de la période couverte par le CFP; souligne toutefois que tous les crédits mis à disposition d'Horizon 2020 et de COSME en début de période ont été utilisés, ce qui témoigne du bon fonctionnement de ces programmes et de leur capacité à en absorber davantage; *se réjouirait de mesures de flexibilité qui permettraient de réaffecter des crédits provenant d'autres*

*postes du budget européen, c'est-à-dire de programmes ayant des taux d'absorption et un impact moins élevés;*

Or. en

**Amendement 81**  
**Richard Ashworth**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 15**

*Proposition de résolution*

15. relève également avec inquiétude que le taux de réussite d'Horizon 2020 est tombé à 13 % alors qu'il était de 20-22 % pour le programme antérieur (7e PC) au cours de la période de programmation précédente; regrette, en conséquence, la baisse du nombre de projets de qualité bénéficiant d'un financement de l'Union dans le domaine de la recherche et de l'innovation; constate également que de nombreuses candidatures de qualité pour le MIE sont rejetées par manque de crédits;

*Amendement*

15. relève également avec inquiétude que le taux de réussite d'Horizon 2020 est tombé à 13 % alors qu'il était de 20-22 % pour le programme antérieur (7e PC) au cours de la période de programmation précédente; regrette, en conséquence, la baisse du nombre de projets de qualité bénéficiant d'un financement de l'Union dans le domaine de la recherche et de l'innovation; constate également que de nombreuses candidatures de qualité pour le MIE sont rejetées par manque de crédits; *regrette que la part du budget de l'Union européenne consacrée à la recherche et à l'innovation ait souvent été la première victime de toute rationalisation du budget; relève que les programmes de recherche et d'innovations sont susceptibles de produire une valeur ajoutée européenne, et considère dès lors que les économies nécessaire devraient avoir lieu ailleurs;*

Or. en

**Amendement 82**  
**Clare Moody**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 15**

*Proposition de résolution*

15. relève également avec inquiétude que le taux de réussite d'Horizon 2020 est tombé à 13 % alors qu'il était de 20-22 % pour le programme antérieur (7e PC) au cours de la période de programmation précédente; regrette, en conséquence, la baisse du nombre de projets de qualité bénéficiant d'un financement de l'Union dans le domaine de la recherche et de l'innovation; constate également que de nombreuses candidatures de qualité pour le MIE sont rejetées *par manque de crédits*;

*Amendement*

15. relève également avec inquiétude que le taux de réussite d'Horizon 2020 est tombé à 13 % alors qu'il était de 20-22 % pour le programme antérieur (7e PC) au cours de la période de programmation précédente; regrette, en conséquence, la baisse du nombre de projets de qualité bénéficiant d'un financement de l'Union dans le domaine de la recherche et de l'innovation; constate également que de nombreuses candidatures de qualité pour le MIE sont rejetées *du fait de l'insuffisance des crédits alloués aux lignes budgétaires concernées; dès lors, une priorité devrait être de réaffecter les ressources existantes au titre du CFP et de les exploiter au maximum*;

Or. en

**Amendement 83**  
**Michał Marusik**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 15**

*Proposition de résolution*

15. relève également avec inquiétude que le taux de réussite d'Horizon 2020 est tombé à 13 % alors qu'il était de 20-22 % pour le programme antérieur (7e PC) au cours de la période de programmation précédente; *regrette*, en conséquence, la baisse du nombre de projets de qualité bénéficiant d'un financement de l'Union dans le domaine de la recherche et de l'innovation; *constate également que de nombreuses candidatures de qualité pour le MIE sont rejetées par manque de crédits*;

*Amendement*

15. relève également avec inquiétude que le taux de réussite d'Horizon 2020 est tombé à 13 % alors qu'il était de 20-22 % pour le programme antérieur (7<sup>e</sup> PC) au cours de la période de programmation précédente, *ce qui montre que l'argent des contribuables a été dilapidé; prend acte*, en conséquence, *de* la baisse du nombre de projets de qualité bénéficiant d'un financement de l'Union dans le domaine de la recherche et de l'innovation; constate également que de nombreuses candidatures de qualité pour le MIE sont rejetées par manque de crédits;

Or. pl



**Amendement 84**

**Gérard Deprez, Martina Dlabajová, Louis Michel, Nils Torvalds, Jean Arthuis, Nedzhmi Ali**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 15 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*15 bis. souligne que si, aux termes du règlement CFP, la marge globale pour les engagements devrait être affectée en priorité à l'Initiative pour l'emploi des jeunes, jusqu'à présent, elle a été essentiellement réorientée vers le Fonds européen pour les investissements stratégiques;*

Or. en

**Amendement 85**

**Ernest Maragall**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**Sous-titre 5**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*Chômage des jeunes*

*Situation précaire sur le plan social et de l'emploi et inégalités persistantes*

Or. en

**Amendement 86**

**Eider Gardiazabal Rubial, Brando Benifei, Eva Paunova, Terry Reintke**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 16**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

16. souligne que le chômage des jeunes

16. souligne que le chômage des jeunes

reste bien trop élevé et qu'il constitue l'un des problèmes les plus graves et les plus urgents auxquels l'Union européenne est actuellement confrontée; rappelle que 4,4 millions de jeunes de moins de 25 ans étaient sans emploi dans l'Union en février 2016 et que ce chiffre correspond parfois à un taux supérieur à 40 % dans certains États membres;

reste bien trop élevé et qu'il constitue l'un des problèmes les plus graves et les plus urgents auxquels l'Union européenne est actuellement confrontée; rappelle que 4,4 millions de jeunes de moins de 25 ans étaient sans emploi dans l'Union en février 2016 et que ce chiffre correspond parfois à un taux supérieur à 40 % dans certains États membres; ***en conséquence, trop de jeunes sont exposés à l'exclusion sociale et il convient de prendre davantage de mesures spécifiques pour l'insertion des jeunes ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ni de formation (NEET);***

Or. en

#### **Amendement 87**

**Younous Omarjee, Liadh Ní Riada, Xabier Benito Ziluaga**  
au nom du groupe GUE/NGL

#### **Proposition de résolution** **Paragraphe 16**

##### *Proposition de résolution*

16. souligne que le chômage des jeunes ***reste bien trop élevé*** et qu'il constitue l'un des problèmes les plus graves et les plus urgents auxquels l'Union européenne est actuellement confrontée; rappelle que 4,4 millions de jeunes de moins de 25 ans étaient sans emploi dans l'Union en février 2016 ***et*** que ce chiffre correspond parfois à un taux supérieur à 40 % dans certains États membres;

##### *Amendement*

16. souligne que le chômage des jeunes ***a atteint un niveau extrêmement inquiétant*** et qu'il constitue l'un des problèmes les plus graves et les plus urgents auxquels l'Union européenne est actuellement confrontée; rappelle que 4,4 millions de jeunes de moins de 25 ans étaient sans emploi dans l'Union en février 2016, que ce chiffre correspond parfois à un taux supérieur à 40 % dans certains États membres, ***et supérieur à 60% dans certaines régions de l'Union;***

Or. fr

#### **Amendement 88**

**Ernest Maragall**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16**

*Proposition de résolution*

16. souligne que le *chômage des jeunes reste bien trop élevé et qu'il constitue l'un des problèmes les plus graves et les plus urgents auxquels l'Union européenne est actuellement confrontée; rappelle que 4,4 millions de jeunes de moins de 25 ans étaient sans emploi dans l'Union en février 2016 et que ce chiffre correspond parfois à un taux supérieur à 40 % dans certains États membres;*

*Amendement*

16. souligne que le *CFP et le budget de l'Union devraient refléter tous les objectifs UE 2020, et non l'inverse; souligne, dans ce contexte, que le budget de l'Union devrait être utilisé de façon à améliorer l'accès au marché du travail, à lutter contre le chômage, la pauvreté et l'exclusion sociale et à favoriser l'égalité, notamment l'égalité des genres;*

Or. en

**Amendement 89**

**Ernest Maragall**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*16 bis. relève que l'objectif de réduction de la pauvreté d'Europe 2020 est loin d'avoir été atteint, ce qui montre clairement que dans ce domaine, les politiques ont échoué, en particulier pour les personnes vulnérables; craint que l'aggravation de la situation sociale causée par la crise financière et économique ne compromette la viabilité des systèmes de protection sociale; souligne qu'il est nécessaire d'augmenter l'aide financière pour les politiques sociales qui favorisent l'investissement social, notamment dans des services sociaux de qualité et dans l'économie sociale; estime que la Commission devrait contrôler soigneusement que la part du FSE affectée à la lutte contre la pauvreté*

*Amendement*

*et l'exclusion sociale est effectivement utilisée à cette fin;*

Or. en

**Amendement 90**  
**Victor Negrescu**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*16 bis. souligne que l'investissement dans la croissance et l'emploi et la promotion de la coopération territoriale devraient demeurer l'une des priorités des politiques de l'Union européenne; rappelle que le Fonds de cohésion pour la période 2014 – 2020 concernant la Bulgarie, la Croatie, Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Grèce, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie alloue 63,4 milliards d'euros; souligne que ce budget devrait demeurer inchangé de manière à assurer la réduction des inégalités entre les pays, les régions et les villes de l'Union européenne et atteindre nos objectifs 2020 communs;*

Or. en

**Amendement 91**  
**Ernest Maragall**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*16 ter. souligne que le taux d'emploi dans l'Union européenne est actuellement de 69,2 %, ce qui est bien en dessous de*

*l'objectif fixé dans la stratégie Europe 2020, et appelle à une augmentation de l'investissement public dans la création d'emplois durables et de qualité et le développement des compétences, notamment des emplois verts, des emplois dans l'économie sociale et dans le secteur social, de la santé et des soins;*

Or. en

**Amendement 92**  
**Victor Negrescu**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*16 ter. rappelle que la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2010 – 2018 développe un cadre de coopération pour créer davantage de possibilités et instaurer l'égalité des chances pour les jeunes dans le secteur de l'éducation et sur le marché de l'emploi et pour promouvoir la citoyenneté active, l'inclusion sociale et la solidarité de tous les jeunes au travers de fonds de l'Union européenne tels qu'Erasmus +, le FSE et l'Initiative pour l'emploi des jeunes;*

Or. en

**Amendement 93**  
**Ernest Maragall**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 16 quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*16 quater. souligne que le chômage des jeunes reste bien trop élevé et qu'il*

*constitue l'un des problèmes les plus graves et les plus urgents auxquels l'Union européenne est actuellement confrontée; rappelle que 4,4 millions de jeunes de moins de 25 ans étaient sans emploi dans l'Union en février 2016 et que ce chiffre correspond parfois à un taux supérieur à 40 % dans plusieurs États membres, avec un maximum de plus de 50% dans certaines régions ou certaines zones;*

Or. en

**Amendement 94**  
**Reimer Böge, Monika Hohlmeier**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 17**

*Proposition de résolution*

17. souligne que le budget de l'Union contribue largement à la lutte contre le chômage, notamment au moyen du Fonds social européen et de l'initiative pour l'emploi des jeunes; souligne que, *malgré les retards initiaux dans la désignation des autorités nationales et dans la mise en œuvre de cette initiative, les chiffres actuels indiquent une capacité d'absorption totale*; indique qu'une évaluation de cette initiative prendra bientôt fin et espère que les adaptations nécessaires y seront apportées afin d'en garantir la bonne mise en œuvre;

*Amendement*

17. souligne que le budget de l'Union contribue largement à la lutte contre le chômage, notamment au moyen du Fonds social européen et de l'initiative pour l'emploi des jeunes; souligne que *la capacité d'absorption totale qu'indiquent les chiffres actuels est le résultat, en partie, d'une augmentation significative du taux de préfinancement de ce programme; insiste sur le fait que, selon la Commission, la désignation des autorités de mise en œuvre a constitué un enjeu capital pour les flux financiers du programme*; indique qu'une évaluation de cette initiative prendra bientôt fin et espère que les adaptations nécessaires, *en particulier en ce qui concerne la mise en place des structures administratives appropriées*, y seront apportées afin d'en garantir la bonne mise en œuvre; *estime que la proposition législative en vue d'un programme d'appui à la réforme structurelle <sup>1 bis</sup> est une initiative utile pour s'attaquer au problème de l'insuffisance de la capacité*

*administrative;*

---

*1 bis Proposition de règlement du  
Parlement européen et du Conseil  
établissant le programme d'appui à la  
réforme structurelle pour la période 2017-  
2020 et modifiant les règlements (UE) n°  
1303/2013 et (UE) n° 1305/2013  
COM(2015) 701 final – 2015/0263 (COD)*

Or. en

### **Amendement 95**

**Younous Omarjee, Liadh Ní Riada, Xabier Benito Ziluaga**  
au nom du groupe GUE/NGL

### **Proposition de résolution Paragraphe 17**

#### *Proposition de résolution*

17. souligne que le budget de l'Union contribue **largement** à la lutte contre le chômage, **notamment au moyen du** Fonds social européen **et de** l'initiative pour l'emploi des jeunes; souligne que, malgré les retards initiaux dans la désignation des autorités nationales et dans la mise en œuvre de cette initiative, les chiffres actuels indiquent une capacité d'absorption totale; indique qu'une évaluation de cette initiative prendra bientôt fin et espère que les adaptations nécessaires y seront apportées afin d'en garantir la bonne mise en œuvre;

#### *Amendement*

17. souligne que le budget de l'Union **ne** contribue **pas assez** à la lutte contre le chômage, **et que tant le** Fonds social européen **que** l'initiative pour l'emploi des jeunes **bien que constituant des actions positives ne sont pas suffisants** ; souligne **aussi** que, malgré les retards initiaux dans la désignation des autorités nationales et dans la mise en œuvre de cette initiative, les chiffres actuels indiquent une capacité d'absorption totale; indique qu'une évaluation de cette initiative prendra bientôt fin et espère que les adaptations nécessaires y seront apportées afin d'en garantir la bonne mise en œuvre; **appelle à la création de nouveaux programmes destinés à donner corps à une vraie Europe sociale;**

Or. fr

### **Amendement 96** **Raffaele Fitto**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 17**

*Proposition de résolution*

17. souligne que le budget de l'Union contribue largement à la lutte contre le chômage, notamment au moyen du Fonds social européen et de l'initiative pour l'emploi des jeunes; souligne que, malgré les retards initiaux dans la désignation des autorités nationales et dans la mise en œuvre de cette initiative, les chiffres actuels indiquent une capacité d'absorption totale; indique qu'une évaluation de cette initiative prendra bientôt fin et espère que les adaptations nécessaires y seront apportées afin d'en garantir la bonne mise en œuvre;

*Amendement*

17. souligne que le budget de l'Union contribue largement à la lutte contre le chômage, notamment au moyen du Fonds social européen et de l'initiative pour l'emploi des jeunes; souligne que, malgré les retards initiaux dans la désignation des autorités nationales et dans la mise en œuvre de cette initiative, les chiffres actuels indiquent une capacité d'absorption totale; indique qu'une évaluation de cette initiative prendra bientôt fin et espère que les adaptations nécessaires y seront apportées afin d'en garantir la bonne mise en œuvre; **souligne la nécessité de prendre des initiatives destinées à élargir le cercle des bénéficiaires de ces programmes;**

Or. it

**Amendement 97**  
**Christofer Fjellner**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 17**

*Proposition de résolution*

17. souligne que le budget de l'Union **contribue largement** à la lutte contre le chômage, notamment au moyen du Fonds social européen et de l'initiative pour l'emploi des jeunes; souligne que, malgré les retards initiaux dans la désignation des autorités nationales et dans la mise en œuvre de cette initiative, les chiffres actuels indiquent une capacité d'absorption totale; indique qu'une évaluation de cette initiative prendra bientôt fin et espère que les adaptations nécessaires y seront apportées afin d'en garantir la bonne mise en œuvre;

*Amendement*

17. souligne que **la croissance et la création de nouveaux emplois sont subordonnées à certaines réformes structurelles; fait observer que** le budget de l'Union **peut promouvoir ces réformes et contribuer** à la lutte contre le chômage, notamment au moyen du Fonds social européen et de l'initiative pour l'emploi des jeunes; souligne que, malgré les retards initiaux dans la désignation des autorités nationales et dans la mise en œuvre de cette initiative, les chiffres actuels indiquent une capacité d'absorption totale; indique qu'une évaluation de cette initiative



prendra bientôt fin et espère que les adaptations nécessaires y seront apportées afin d'en garantir la bonne mise en œuvre;

Or. sv

### **Amendement 98**

**Gérard Deprez, Martina Dlabajová, Louis Michel, Nils Torvalds, Jean Arthuis, Nedzhmi Ali**

#### **Proposition de résolution Paragraphe 17**

##### *Proposition de résolution*

17. souligne que le budget de l'Union contribue largement à la lutte contre le chômage, notamment au moyen du Fonds social européen et de l'initiative pour l'emploi des jeunes; souligne que, malgré les retards initiaux dans la désignation des autorités nationales et dans la mise en œuvre de cette initiative, les chiffres actuels indiquent une capacité d'absorption totale; indique qu'une évaluation de cette initiative prendra bientôt fin et espère que les adaptations nécessaires y seront apportées afin d'en garantir la bonne mise en œuvre;

##### *Amendement*

17. souligne que le budget de l'Union contribue largement à la lutte contre le chômage, notamment au moyen du Fonds social européen et de l'initiative pour l'emploi des jeunes; souligne que, malgré les retards initiaux dans la désignation des autorités nationales et dans la mise en œuvre de cette initiative, les chiffres actuels indiquent une capacité d'absorption totale; indique qu'une évaluation de cette initiative prendra bientôt fin et espère que les adaptations nécessaires y seront apportées afin d'en garantir la bonne mise en œuvre *et son extension à la mobilité des apprentis*;

Or. en

### **Amendement 99**

**Marco Zanni, Marco Valli**

#### **Proposition de résolution Paragraphe 17**

##### *Proposition de résolution*

17. souligne que le budget de l'Union **contribue largement** à la lutte contre le chômage, notamment au moyen du Fonds social européen et de l'initiative pour

##### *Amendement*

17. souligne que le budget de l'Union **apporte une contribution** à la lutte contre le chômage, notamment au moyen du Fonds social européen et de l'initiative pour

l'emploi des jeunes; souligne **que, malgré les** retards initiaux dans la désignation des autorités nationales et dans la mise en œuvre de cette initiative, les **chiffres actuels indiquent une capacité d'absorption totale**; indique qu'une évaluation de cette initiative prendra bientôt fin et espère que les adaptations nécessaires y seront apportées afin d'en garantir la bonne mise en œuvre;

l'emploi des jeunes; souligne **toutefois l'existence de nombreux** retards initiaux dans la désignation des autorités nationales et dans la mise en œuvre de cette initiative, **et que les résultats concrets sont cruellement insuffisants en termes d'emploi des jeunes**; indique qu'une évaluation de cette initiative prendra bientôt fin et espère que les adaptations nécessaires y seront apportées afin d'en garantir la bonne mise en œuvre;

Or. it

### **Amendement 100**

**Eider Gardiazabal Rubial, Brando Benifei, Eva Paunova, Terry Reintke**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 17**

###### *Proposition de résolution*

17. souligne que le budget de l'Union contribue largement à la lutte contre le chômage, notamment au moyen du Fonds social européen et de l'initiative pour l'emploi des jeunes; souligne que, malgré les retards initiaux dans la désignation des autorités nationales et dans la mise en œuvre de cette initiative, les chiffres actuels indiquent une capacité d'absorption totale; indique qu'une évaluation de cette initiative prendra bientôt fin et espère que les adaptations nécessaires y seront apportées afin d'en garantir la bonne mise en œuvre;

###### *Amendement*

17. souligne que le budget de l'Union contribue largement à la lutte contre le chômage, notamment au moyen du Fonds social européen et de l'initiative pour l'emploi des jeunes; souligne que, malgré les retards initiaux dans la désignation des autorités nationales et dans la mise en œuvre de cette initiative, les chiffres actuels indiquent une capacité d'absorption totale; indique qu'une évaluation de cette initiative **par la Commission européenne** prendra bientôt fin et espère que les adaptations nécessaires y seront apportées afin d'en garantir la bonne mise en œuvre;

Or. en

### **Amendement 101**

**Marco Zanni, Marco Valli**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 18**

*Proposition de résolution*

18. s'inquiète particulièrement, cependant, de l'absence de nouveaux crédits d'engagement pour l'initiative pour l'emploi des jeunes à partir de 2016, étant donné que la totalité de sa dotation initiale avait été concentrée par anticipation sur les exercices 2014-2015 (article 15 du règlement CFP); souligne que, lorsqu'il a soutenu cette anticipation, le Parlement n'a jamais souhaité que cette initiative soit clôturée après seulement deux années de financement et que d'autres mécanismes du CFP tels que la marge globale pour les engagements soient mis en place pour la poursuivre; relève également l'engagement anticipé de crédits, sur la base du même article, au titre du programme Erasmus + (150 millions d'euros), un autre programme européen qui *apporte* une contribution *majeure* à l'amélioration de l'employabilité des jeunes, *qui avait été pleinement mis en œuvre dans les deux premières années de cette période*;

*Amendement*

18. s'inquiète particulièrement, cependant, de l'absence de nouveaux crédits d'engagement pour l'initiative pour l'emploi des jeunes à partir de 2016, étant donné que la totalité de sa dotation initiale avait été concentrée par anticipation sur les exercices 2014-2015 (article 15 du règlement CFP); souligne que, lorsqu'il a soutenu cette anticipation, le Parlement n'a jamais souhaité que cette initiative soit clôturée après seulement deux années de financement et que d'autres mécanismes du CFP tels que la marge globale pour les engagements soient mis en place pour la poursuivre; relève également l'engagement anticipé de crédits, sur la base du même article, au titre du programme Erasmus + (150 millions d'euros), un autre programme européen qui *pourrait apporter* une contribution à l'amélioration de l'employabilité des jeunes;

Or. it

**Amendement 102**  
**Richard Ashworth**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 18**

*Proposition de résolution*

18. *s'inquiète particulièrement, cependant, de l'absence de nouveaux crédits d'engagement pour* l'initiative pour l'emploi des jeunes *à partir de 2016, étant donné que la totalité de sa dotation initiale avait été concentrée par anticipation sur les exercices 2014-2015 (article 15 du règlement CFP); souligne que, lorsqu'il a soutenu cette anticipation, le Parlement n'a jamais souhaité que*

*Amendement*

18. *relève que la totalité de la dotation initiale de* l'Initiative pour l'emploi des jeunes *a été concentrée par anticipation sur les exercices 2014-2015 (article 15 du règlement CFP) et que d'autres mécanismes du CFP, tels que la marge globale pour les engagements (article 14), permettent d'affecter à des objectifs stratégiques liés à la croissance et à l'emploi, en particulier l'emploi des*

*cette initiative soit clôturée après seulement deux années de financement et que d'autres mécanismes du CFP tels que la marge globale pour les engagements soient mis en place pour la poursuivre; relève également l'engagement anticipé de crédits, sur la base du même article, au titre du programme Erasmus + (150 millions d'euros), un autre programme européen qui apporte une contribution majeure à l'amélioration de l'employabilité des jeunes, qui avait été pleinement mis en œuvre dans les deux premières années de cette période;*

*jeunes, entre 2016 et 2020, des marges non-utilisées pendant les exercices 2014 à 2017; relève également l'engagement anticipé de crédits, sur la base du même article, au titre du programme Erasmus + (150 millions d'euros); souligne qu'un rapport sur la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse et le fonctionnement de l'initiative pour l'emploi des jeunes doit être remis à la fin de l'année, suite à une demande du Conseil européen de juin 2013 <sup>1bis</sup>; juge nécessaire d'attendre le résultat de ce rapport pour déterminer le niveau approprié de financement de l'initiative pour l'emploi des jeunes pendant les années à venir;*

---

1a

[http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_data/docs/pressdata/en/ec/137634.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/ec/137634.pdf)

Or. en

### **Amendement 103**

**Younous Omarjee, Liadh Ní Riada, Xabier Benito Ziluaga**  
au nom du groupe GUE/NGL

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 18**

#### *Proposition de résolution*

18. s'inquiète particulièrement, ***cependant***, de l'absence de nouveaux crédits d'engagement pour l'initiative pour l'emploi des jeunes à partir de 2016, étant donné que la totalité de sa dotation initiale avait été concentrée par anticipation sur les exercices 2014-2015 (article 15 du règlement CFP); souligne que, lorsqu'il a soutenu cette anticipation, le Parlement n'a jamais souhaité que cette initiative soit clôturée après seulement deux années de financement et que d'autres mécanismes du CFP tels que la marge globale pour les

#### *Amendement*

18. s'inquiète particulièrement de l'absence de nouveaux crédits d'engagement pour l'initiative pour l'emploi des jeunes à partir de 2016, étant donné que la totalité de sa dotation initiale avait été concentrée par anticipation sur les exercices 2014-2015 (article 15 du règlement CFP); souligne que, lorsqu'il a soutenu cette anticipation, le Parlement n'a jamais souhaité que cette initiative soit clôturée après seulement deux années de financement et que d'autres mécanismes du CFP tels que la marge globale pour les

engagements soient mis en place pour la poursuivre; relève également l'engagement anticipé de crédits, sur la base du même article, au titre du programme Erasmus + (150 millions d'euros), un autre programme européen qui apporte une contribution majeure à l'amélioration de l'employabilité des jeunes, qui avait été pleinement mis en œuvre dans les deux premières années de cette période;

engagements soient mis en place pour la poursuivre; relève également l'engagement anticipé de crédits, sur la base du même article, au titre du programme Erasmus + (150 millions d'euros), un autre programme européen qui apporte une contribution majeure à l'amélioration de l'employabilité des jeunes, qui avait été pleinement mis en œuvre dans les deux premières années de cette période;

Or. fr

#### **Amendement 104**

**Ernest Maragall**

au nom du groupe Verts/ALE

#### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 18 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***18 bis. précise que les ressources du Fonds social européen (FSE), du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) et du programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI) contribuent à la réalisation des objectifs en matière de pauvreté et d'emploi de la stratégie Europe 2020, qui a déjà besoin d'un engagement et de résultats accrus; observe que la compétition pour des financements limités pourrait mener au conflit social; demande à la Commission de contrôler, et aux États membres de garantir, que le budget de 20 % du FSE affecté aux dépenses d'inclusion sociale soit pleinement atteint; insiste pour que la part du FSE représente 25 % du budget total consacré à la cohésion, pour que les 20 % affectés à l'insertion sociale soient maintenus;***

Or. en

**Amendement 105**

**Victor Negrescu**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 18 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*18 bis. rappelle que la compétitivité, la capacité d'innovation et la productivité de l'Europe dépendent de manière cruciale de la disponibilité de travailleurs bien instruits et bien formés; souligne que la lutte contre l'inadéquation des compétences dans des secteurs qui ont un potentiel reconnu en termes de création d'emplois, tels que les TIC, devrait demeurer une priorité;*

Or. en

**Amendement 106**

**Gérard Deprez, Louis Michel, Nils Torvalds, Jean Arthuis, Nedzhmi Ali**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 18 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*18 bis. rappelle que, selon l'Organisation internationale du travail, une garantie pour la jeunesse au niveau européen devrait être dotée, pour être efficace, de 21 milliards d'euros;*

Or. en

**Amendement 107**

**Monika Hohlmeier, Reimer Böge**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 19**

*Proposition de résolution*

19. rappelle les récentes attaques terroristes en France et en Belgique et la menace accrue dans les autres États membres, qui plaident en faveur d'une meilleure coordination et d'un renforcement des mesures au niveau de l'Union; souligne que le Fonds pour la sécurité intérieure constitue *déjà* un instrument approprié et que l'Union dispose de plusieurs agences actives dans ce domaine; estime que davantage de mesures, et donc de financements, au niveau européen seront nécessaires en la matière pour apporter une réponse adaptée à cette menace;

*Amendement*

19. rappelle les récentes attaques terroristes en France et en Belgique et la menace accrue dans les autres États membres, qui plaident en faveur d'une meilleure coordination et d'un renforcement des mesures au niveau de l'Union; souligne que le Fonds pour la sécurité intérieure constitue un instrument approprié et que l'Union dispose de plusieurs agences actives dans ce domaine, ***qui font face à une pression accrue***; estime que davantage de mesures, et donc de financements, au niveau européen seront nécessaires en la matière pour apporter une réponse adaptée à cette menace; ***rappelle, en outre, le renforcement limité des effectifs du centre européen de la lutte contre le terrorisme au sein d'Europol, financé par un redéploiement à partir du Fonds pour la sécurité intérieure; souligne qu'une coopération accrue dans ce domaine, conformément aux actions actuellement proposées par la Commission, ainsi qu'un centre européen de la lutte contre le terrorisme pleinement opérationnel, une unité de signalement des contenus sur l'internet, un centre européen de lutte contre la cybercriminalité et des équipes d'enquête communes nécessiteront des niveaux accrus d'effectifs pour les agences concernées, ce qui risque d'accroître encore la pression sur le budget de l'Union européenne***;

Or. en

**Amendement 108**  
**Xabier Benito Ziluaga, Liadh Ní Riada**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 19**

*Proposition de résolution*

19. rappelle les récentes attaques terroristes en France et en Belgique et la menace accrue dans les autres États membres, qui plaident en faveur d'une meilleure coordination et d'un renforcement des mesures au niveau de l'Union; souligne que le Fonds pour la sécurité intérieure constitue déjà un instrument approprié et que l'Union dispose de plusieurs agences actives dans ce domaine; estime que davantage de mesures, et donc de financements, au niveau européen seront nécessaires en la matière pour apporter une réponse adaptée à cette menace;

*Amendement*

19. rappelle les récentes attaques terroristes en France et en Belgique et la menace accrue dans les autres États membres, qui plaident en faveur d'une meilleure coordination et d'un renforcement des mesures au niveau de l'Union; souligne que le Fonds pour la sécurité intérieure constitue déjà un instrument approprié et que l'Union dispose de plusieurs agences actives dans ce domaine; estime que davantage de mesures, et donc de financements, au niveau européen seront nécessaires en la matière pour apporter une réponse adaptée à cette menace, ***avec notamment l'adoption de mesures pour mettre fin à toute relation économique et commerciale avec les acteurs économiques qui commercent avec l'organisation "Daech", pour sanctionner les entreprises ou les États qui tirent profit de la vente d'armements ou de l'achat de pétrole et de gaz à un faible prix;***

Or. en

**Amendement 109**

**Gérard Deprez, Martina Dlabajová, Louis Michel, Nils Torvalds, Jean Arthuis, Nedzhmi Ali**

**Proposition de résolution  
Paragraphe 19**

*Proposition de résolution*

19. rappelle les récentes attaques terroristes en France et en Belgique et la menace accrue dans les autres États membres, qui plaident en faveur ***d'une meilleure coordination et d'un renforcement des mesures*** au niveau de l'Union; souligne que le Fonds pour la sécurité intérieure constitue déjà un instrument approprié et que l'Union dispose

*Amendement*

19. rappelle les récentes attaques terroristes en France et en Belgique et la menace accrue dans les autres États membres, qui plaident en faveur ***d'actions mieux coordonnées et de moyens renforcés*** au niveau de l'Union; souligne que le Fonds pour la sécurité intérieure constitue déjà un instrument approprié et que l'Union dispose de plusieurs agences



de plusieurs agences actives dans ce domaine; estime que davantage de mesures, *et donc de financements, au niveau européen seront nécessaires en la matière pour apporter une réponse adaptée à cette menace;*

actives dans ce domaine; estime que davantage de mesures *seront nécessaires au niveau européen, de même que de nouvelles initiatives, en particulier l'élargissement des missions et le renforcement des effectifs des agences concernées ainsi que l'interconnexion et l'interopérabilité de diverses bases de données européennes;*

Or. en

**Amendement 110**  
**Richard Ashworth**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 19**

*Proposition de résolution*

19. rappelle les récentes attaques terroristes en France et en Belgique et la menace accrue dans les autres États membres, qui plaident en faveur d'une meilleure coordination et d'un renforcement des mesures au niveau de l'Union; souligne que le Fonds pour la sécurité intérieure constitue déjà un instrument approprié et que l'Union dispose de plusieurs agences actives dans ce domaine; estime *que davantage de mesures, et donc de financements, au niveau européen* seront nécessaires *en la matière pour apporter* une réponse adaptée à cette menace;

*Amendement*

19. rappelle les récentes attaques terroristes en France et en Belgique et la menace accrue dans les autres États membres, qui plaident en faveur d'une meilleure coordination et d'un renforcement des mesures au niveau de l'Union; souligne que le Fonds pour la sécurité intérieure constitue déjà un instrument approprié et que l'Union dispose de plusieurs agences actives dans ce domaine; estime *qu'une coordination accrue est nécessaire entre les États membres pour gérer la situation sécuritaire actuelle dans l'UE* et donc *que des ressources suffisantes* seront nécessaires *dans ce domaine afin d'apporter* une réponse adaptée à cette menace;

Or. en

**Amendement 111**  
**Marco Zanni, Marco Valli**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 19**

*Proposition de résolution*

19. rappelle les récentes attaques terroristes en France et en Belgique et la menace accrue dans **les autres États membres**, qui plaident en faveur d'une meilleure coordination et d'un renforcement des mesures **au niveau de l'Union**; souligne que le Fonds pour la sécurité intérieure constitue déjà un instrument **approprié** et que l'Union dispose de plusieurs agences actives dans ce domaine; estime que davantage de mesures, **et donc de financements**, au niveau européen seront nécessaires en la matière pour apporter une réponse adaptée à cette menace

*Amendement*

19. rappelle les récentes attaques terroristes en France et en Belgique et la menace accrue dans **d'autres pays**, qui plaident en faveur d'une meilleure coordination **entre les États membres** et d'un renforcement des mesures; souligne que le Fonds pour la sécurité intérieure constitue déjà un instrument et que l'Union dispose de plusieurs agences actives dans ce domaine; estime que davantage de mesures de **coordination** au niveau européen seront nécessaires en la matière pour apporter une réponse adaptée à cette menace

Or. it

**Amendement 112**  
**Michał Marusik**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 19**

*Proposition de résolution*

19. rappelle les récentes attaques terroristes en France et en Belgique et la menace accrue dans les autres États membres, qui plaident en faveur d'une meilleure coordination et d'un renforcement des mesures au niveau de l'Union; **souligne** que le Fonds pour la sécurité intérieure **constitue déjà un instrument approprié et que l'Union dispose de plusieurs** agences actives dans ce domaine; **estime que davantage de mesures, et donc de financements, au niveau européen seront nécessaires en la matière pour apporter une réponse adaptée à cette menace;**

*Amendement*

19. rappelle les récentes attaques terroristes en France et en Belgique et la menace accrue dans les autres États membres, qui plaident en faveur d'une meilleure coordination et d'un renforcement des mesures au niveau de l'Union; **regrette que l'Union dispose déjà de l'instrument inutile et peu efficace que constitue** le Fonds pour la sécurité intérieure **et fait observer que les nouveaux attentats terroristes commis malgré les multiples** agences actives dans ce domaine **permettent de douter de son efficacité; estime qu'il convient, dans ce domaine, de renforcer les politiques de lutte contre le terrorisme;**

**Amendement 113**  
**Monika Hohlmeier, Reimer Böge**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 19 – alinéa 1 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*souligne que, vu les actions et propositions législatives qui visent actuellement à accroître la coopération judiciaire, des ressources financières et humaines supplémentaires seront progressivement requises pour Eurojust, ce qui aura une incidence sur le budget de l'Union;*

Or. en

**Amendement 114**  
**Ernest Maragall**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Sous-titre 7**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

Crises *dans le secteur agricole*

Crises *agricoles*

*19 bis. rappelle que 38 % du budget global de l'Union européenne au titre de l'actuel CFP sont consacrés à la politique agricole commune, ce qui fait de cette politique le principal bénéficiaire des dépenses de l'Union européenne; estime, dès lors, que la PAC devrait contribuer positivement à la promotion des objectifs globaux de l'Union dans le domaine de l'économie, de la société et de l'environnement et que les fonds affectés à la PAC devraient être dépensés en pleine cohérence avec toutes les politiques convenues au niveau de l'Union européenne afin d'atteindre ces*

*objectifs;*

Or. en

## **Amendement 115**

**Ernest Maragall**

au nom du groupe Verts/ALE

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 20**

##### *Proposition de résolution*

20. *rappelle les différentes crises auxquelles* les agriculteurs européens ont été confrontés depuis le début de *l'actuel* CFP, notamment la crise du secteur laitier, et les conséquences négatives à long terme sur les agriculteurs européens des pertes causées par l'embargo russe sur les produits agricoles; attire l'attention sur l'impact budgétaire des mesures d'urgence prises en réponse à ces crises, pour un total de 500 millions d'euros dans le budget 2016 et 300 millions d'EUR en 2015; souligne la situation de crise persistante dans le secteur de l'agriculture dans plusieurs États membres;

##### *Amendement*

20. *observe que* les agriculteurs européens ont été confrontés à *diverses crises économiques* depuis le début de *l'actuel* CFP, notamment la crise du secteur laitier *et du secteur des fruits et légumes*, et les conséquences négatives à long terme sur les agriculteurs européens des pertes causées par l'embargo russe sur les produits agricoles; attire l'attention sur l'impact budgétaire des mesures d'urgence prises en réponse à ces crises, pour un total de 500 millions d'euros dans le budget 2016 et 300 millions d'EUR en 2015; souligne la situation de crise persistante dans le secteur de l'agriculture dans plusieurs États membres; *conclut que la PAC ne parvient pas à créer les conditions permettant à tous les agriculteurs de gagner correctement leur vie grâce à leur activité; et demande instamment de modifier la PAC de manière à donner la priorité au pilier du développement rural, qui est la seule stratégie efficace pour lutter contre la crise chronique en milieu rural;*

Or. en

## **Amendement 116**

**Eider Gardiazabal Rubial**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20**

*Proposition de résolution*

20. rappelle les différentes crises auxquelles les agriculteurs européens ont été confrontés depuis le début de l'actuel CFP, notamment la crise du secteur laitier, et les conséquences négatives à long terme sur les agriculteurs européens des pertes causées par l'embargo russe sur les produits agricoles; attire l'attention sur l'impact budgétaire des mesures d'urgence prises en réponse à ces crises, pour un total de 500 millions d'euros dans le budget 2016 et 300 millions d'EUR en 2015; souligne la situation de crise persistante dans le secteur de l'agriculture dans plusieurs États membres;

*Amendement*

20. rappelle les différentes crises auxquelles les agriculteurs européens ont été confrontés depuis le début de l'actuel CFP, notamment la crise du secteur laitier, et les conséquences négatives à long terme sur les agriculteurs européens des pertes causées par l'embargo russe sur les produits agricoles; attire l'attention sur l'impact budgétaire des mesures d'urgence prises en réponse à ces crises, pour un total de 500 millions d'euros dans le budget 2016 et 300 millions d'EUR en 2015; souligne la situation de crise persistante dans le secteur de l'agriculture dans plusieurs États membres; ***insiste pour que la PAC garde le même niveau de financement au titre du CFP 2014 – 2020; est convaincu qu'une diminution de la PAC présenterait de nombreux risques et mettrait en danger la cohésion territoriale, en particulier en ce qui concerne les zones rurales; s'oppose à tout mouvement de renationalisation de la politique agricole qui créerait des distorsions sur le marché et une concurrence inéquitable pour les agriculteurs;***

Or. en

**Amendement 117**  
**Nils Torvalds, Gérard Deprez, Nedzhmi Ali**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20**

*Proposition de résolution*

20. rappelle les différentes crises auxquelles les agriculteurs européens ont été confrontés depuis le début de l'actuel CFP, notamment la crise du secteur laitier,

*Amendement*

20. rappelle les différentes crises auxquelles les agriculteurs européens ont été confrontés depuis le début de l'actuel CFP, notamment la crise du secteur laitier,

et les conséquences négatives à long terme sur les agriculteurs européens des pertes causées par l'embargo russe sur les produits agricoles; attire l'attention sur ***l'impact budgétaire des*** mesures d'urgence prises en réponse à ces crises, pour un total de 500 millions d'euros dans le budget 2016 et 300 millions d'EUR en 2015; souligne la situation de crise persistante dans le secteur de l'agriculture dans plusieurs États membres;

et les conséquences négatives à long terme sur les agriculteurs européens des pertes causées par l'embargo russe sur les produits agricoles; attire l'attention sur ***le fait que les*** mesures d'urgence prises en réponse à ces crises, pour un total de 500 millions d'euros dans le budget 2016 et 300 millions d'EUR en 2015, ***ont été financées à partir des marges de la rubrique 2***; souligne la situation de crise persistante dans le secteur de l'agriculture dans plusieurs États membres ***et estime dès lors que les futures mesures ciblées doivent être financées de manière rapide et appropriée à partir du budget de l'Union européenne; rappelle que la crise est un effet de la décision de politique étrangère prises par l'Union européenne, et la Russie, et souligne donc que les futures mesures d'urgence ne devraient pas être financées par la PAC***;

Or. en

**Amendement 118**  
**Anneli Jäätteenmäki**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20**

*Proposition de résolution*

20. rappelle les différentes crises auxquelles les agriculteurs européens ont été confrontés depuis le début de l'actuel CFP, notamment la crise du secteur laitier, et les conséquences négatives à long terme sur les agriculteurs européens des pertes causées par l'embargo russe sur les produits agricoles; attire l'attention sur ***l'impact budgétaire des*** mesures d'urgence prises en réponse à ces crises, pour un total de 500 millions d'euros dans le budget 2016 et 300 millions d'EUR en 2015; souligne la situation de crise persistante dans le secteur de l'agriculture dans

*Amendement*

20. rappelle les différentes crises auxquelles les agriculteurs européens ont été confrontés depuis le début de l'actuel CFP, notamment la crise du secteur laitier, et les conséquences négatives à long terme sur les agriculteurs européens des pertes causées par l'embargo russe sur les produits agricoles; attire l'attention sur ***le fait que les*** mesures d'urgence prises en réponse à ces crises, pour un total de 500 millions d'euros dans le budget 2016 et 300 millions d'EUR en 2015, ***ont été financées à partir des marges de la rubrique 2***; souligne la situation de crise persistante dans le secteur de l'agriculture

plusieurs États membres;

dans plusieurs États membres *et estime dès lors que les futures mesures ciblées doivent être financées de manière rapide et appropriée à partir du budget de l'Union européenne; rappelle que la crise est un effet de la décision de politique étrangère prises par l'Union européenne, et la Russie, et souligne donc que les futures mesures d'urgence ne devraient pas être financées par la PAC;*

Or. en

### **Amendement 119**

**Younous Omarjee, Liadh Ní Riada**  
au nom du groupe GUE/NGL

### **Proposition de résolution** **Paragraphe 20**

#### *Proposition de résolution*

20. rappelle les différentes crises auxquelles les agriculteurs européens ont été confrontés depuis le début de l'actuel CFP, notamment la crise du secteur laitier, et les conséquences négatives à long terme sur les agriculteurs européens des pertes causées par l'embargo russe sur les produits agricoles; attire l'attention sur l'impact budgétaire des mesures d'urgence prises en réponse à ces crises, pour un total de 500 millions d'euros dans le budget 2016 et 300 millions d'EUR en 2015; souligne la situation de crise persistante dans le secteur de l'agriculture dans plusieurs États membres;

#### *Amendement*

20. rappelle les différentes crises auxquelles les agriculteurs européens ont été confrontés depuis le début de l'actuel CFP, notamment la crise du secteur laitier, et les conséquences négatives à long terme sur les agriculteurs européens des pertes causées par l'embargo russe sur les produits agricoles, *des accords de libre échange avec nombre de pays tiers, et de la financiarisation des échanges agricoles mondiaux*; attire l'attention sur l'impact budgétaire des mesures d'urgence prises en réponse à ces crises, pour un total de 500 millions d'euros dans le budget 2016 et 300 millions d'EUR en 2015; souligne la situation de crise persistante dans le secteur de l'agriculture dans plusieurs États membres *et appelle au renforcement des programmes agricoles européens à destination des petits et moyens exploitants agricoles*;

Or. fr

## Amendement 120

Inese Vaidere

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 20

##### *Proposition de résolution*

20. rappelle les différentes crises auxquelles les agriculteurs européens ont été confrontés depuis le début de l'actuel CFP, notamment la crise du secteur laitier, et les conséquences négatives à long terme sur les agriculteurs européens des pertes causées par l'embargo russe sur les produits agricoles; attire l'attention sur l'impact budgétaire des mesures d'urgence prises en réponse à ces crises, pour un total de 500 millions d'euros dans le budget 2016 et 300 millions d'EUR en 2015; souligne la situation de crise persistante dans le secteur de l'agriculture dans plusieurs États membres;

##### *Amendement*

20. rappelle les différentes crises auxquelles les agriculteurs européens ont été confrontés depuis le début de l'actuel CFP, notamment la crise du secteur laitier, et les conséquences négatives à long terme sur les agriculteurs européens des pertes causées par l'embargo russe sur les produits agricoles; attire l'attention sur l'impact budgétaire des mesures d'urgence prises en réponse à ces crises, pour un total de 500 millions d'euros dans le budget 2016 et 300 millions d'EUR en 2015; souligne la situation de crise persistante dans le secteur de l'agriculture dans plusieurs États membres ***et demande dès lors de nouvelles mesures de soutien direct ciblées, temporaires et exceptionnelles, en faveur des pays qui ont subi les principales pertes du fait de l'embargo russe et de la chute des prix du marché;***

Or. en

## Amendement 121

Petri Sarvamaa

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 20

##### *Proposition de résolution*

20. rappelle les différentes crises auxquelles les agriculteurs européens ont été confrontés depuis le début de l'actuel CFP, notamment la crise du secteur laitier, et les conséquences négatives à long terme sur les agriculteurs européens des pertes causées par l'embargo russe sur les

##### *Amendement*

20. rappelle les différentes crises auxquelles les agriculteurs européens ont été confrontés depuis le début de l'actuel CFP, notamment la crise du secteur laitier, et les conséquences négatives à long terme sur les agriculteurs européens des pertes causées par l'embargo russe sur les



produits agricoles; attire l'attention sur l'impact budgétaire des mesures d'urgence prises en réponse à ces crises, pour un total de 500 millions d'euros dans le budget 2016 et 300 millions d'EUR en 2015; souligne la situation de crise persistante dans le secteur de l'agriculture dans plusieurs États membres;

produits agricoles; attire l'attention sur l'impact budgétaire des mesures d'urgence prises en réponse à ces crises, pour un total de 500 millions d'euros dans le budget 2016 et 300 millions d'EUR en 2015; souligne la situation de crise persistante dans le secteur de l'agriculture dans plusieurs États membres; ***juge nécessaire de continuer à prendre des mesures d'urgence adéquates en coordination avec d'autres actions pour pallier la crise de l'agriculture européenne;***

Or. en

### **Amendement 122** **Raffaele Fitto**

#### **Proposition de résolution** **Paragraphe 20**

##### *Proposition de résolution*

20. rappelle les différentes crises auxquelles les agriculteurs européens ont été confrontés depuis le début de l'actuel CFP, notamment la crise du secteur laitier, et les conséquences négatives à long terme sur les agriculteurs européens des pertes causées par l'embargo russe sur les produits agricoles; attire l'attention sur l'impact budgétaire des mesures d'urgence prises en réponse à ces crises, pour un total de 500 millions d'euros dans le budget 2016 et 300 millions d'EUR en 2015; souligne la situation de crise persistante dans le secteur de l'agriculture dans plusieurs États membres;

##### *Amendement*

20. rappelle les différentes crises auxquelles les agriculteurs européens ont été confrontés depuis le début de l'actuel CFP, notamment la crise du secteur laitier, et les conséquences négatives à long terme sur les agriculteurs européens des pertes causées par l'embargo russe sur les produits agricoles; attire l'attention sur l'impact budgétaire des mesures d'urgence prises en réponse à ces crises, pour un total de 500 millions d'euros dans le budget 2016 et 300 millions d'EUR en 2015; souligne la situation de crise persistante dans le secteur de l'agriculture dans plusieurs États membres; ***met en exergue la nécessité de nouvelles actions visant à promouvoir le secteur agricole européen;***

Or. it

### **Amendement 123** **Richard Ashworth**

**Proposition de résolution**  
**Après le paragraphe 20 – sous-titre (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**Positions budgétaires des États membres**

Or. en

**Amendement 124**

**Peter Jahr, Michel Dantin, Albert Deß, Monika Hohlmeier, Czesław Adam Siekierski, Norbert Lins, Herbert Dorfmann, Elisabeth Köstinger**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*20 bis. souligne que les plafonds fixés pour la PAC jusqu'à 2020 supposent des marges nettement inférieures à celles du CFP précédent, en dépit du nombre croissant de défis pour le secteur agricole; insiste, à cet égard, sur le fait que toute utilisation des marges doit être uniquement destinée à satisfaire les besoins du secteur agricole; prévient que les marges actuelles au sein du budget agricole pourraient s'avérer insuffisantes, compte tenu de la volatilité du marché, des risques vétérinaires et phytosanitaires et d'autres événements imprévus qui se traduisent par l'augmentation des demandes budgétaires, à un point tel que les marges devraient être épuisées à la fin de la période de programmation actuelle;*

Or. en

**Amendement 125**

**Eider Gardiazabal Rubial, Pavel Poc**

**Proposition de résolution**  
**Sous-titre 7 bis (nouveau)**

**Changement climatique et défis  
environnementaux**

*rappelle que le réchauffement de la planète représente un défi sans précédent pour l'ensemble de l'humanité; s'inquiète du fait que, selon le réexamen à mi-parcours de la stratégie de l'UE en matière de biodiversité, aucun progrès significatif n'ait été accompli vers la réalisation du grand objectif consistant à enrayer la diminution de la biodiversité et la dégradation de l'écosystème dans l'UE d'ici à 2020; accorde la plus grande importance à la protection et au rétablissement de la biodiversité dans l'UE; prend acte des besoins importants en termes de financement de l'action pour le climat, de protection de la biodiversité et d'utilisation durable des ressources naturelles;*

Or. en

**Amendement 126  
Richard Ashworth**

**Proposition de résolution  
Paragraphe 20 bis (nouveau)**

*20 bis. se félicite du fait que plusieurs des pays bénéficiaires soient sortis de leur programme d'aide; relève, cependant, que la Bulgarie, la Croatie, la France, l'Italie et le Portugal demeurent dans la catégorie des déséquilibres excessifs sans que soit enclenchée la procédure pour déséquilibre excessif et que la Finlande, l'Allemagne, l'Irlande, les Pays-Bas, l'Espagne, la Suède et la Slovénie connaissent des déséquilibres<sup>1<sup>er</sup></sup>;*

1<sup>ter</sup>

[http://ec.europa.eu/economy\\_finance/economic\\_governance/macroeconomic\\_imbalance\\_procedure/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/economy_finance/economic_governance/macroeconomic_imbalance_procedure/index_en.htm)

Or. en

### **Amendement 127**

**Ernest Maragall**

au nom du groupe Verts/ALE

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 20 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*20 bis. regrette que la PAC ne vienne pas en aide à plusieurs systèmes agricoles qui contribuent aux objectifs de biodiversité de l'Union européenne; déplore que l'argent public soit utilisé de manière inefficace pour ce qui est d'atteindre les objectifs de l'Union dans le domaine de l'environnement; demande que les crédits au titre de la rubrique 2 du CFP soient mieux utilisés au profit des agriculteurs, de la société et de l'environnement;*

Or. en

### **Amendement 128**

**Younous Omarjee, Liadh Ní Riada, Xabier Benito Ziluaga**

au nom du groupe GUE/NGL

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 20 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*20 bis. Appelle à anticiper les conséquences de la suppression des quotas sucriers en 2017 qui risquent de fragiliser la filière canne-sucre dans les régions ultrapériphériques et à prévoir des mesures de soutien à destination des petits*

*planteurs de canne à sucre dans ces régions.*

Or. fr

**Amendement 129**

**Nils Torvalds, Gérard Deprez, Nedzhmi Ali, Anneli Jäätteenmäki**

**Proposition de résolution**

**Sous-titre 7 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*L'accord de Paris sur les changements climatiques*

Or. en

**Amendement 130**

**Nils Torvalds, Anneli Jäätteenmäki, Gérard Deprez, Nedzhmi Ali**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 20 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*20 bis. souligne que l'accord conclu à Paris le 12 décembre 2015 par les 196 parties à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques constitue un accord universel, contraignant, dynamique et différencié pour faire face au problème des changements climatiques; rappelle que l'UE a piloté avec succès les efforts déployés pour arriver à l'accord de Paris; invite la Commission à présenter sa première évaluation des retombées possibles de l'accord COP21 sur le budget de l'Union européenne en temps utile pour la révision, y compris une évaluation des actions liées au changement climatique qui sont financées et de la capacité de celles-ci à garantir que les objectifs de l'accord de Paris seront*

*atteints; exhorte, à cet égard, la Commission à garantir que le mécanisme d'intégration de la problématique du changement climatique est rendu pleinement opérationnel; observe par ailleurs qu'en vertu de l'accord de Paris, le financement de l'Union doit être alloué pour mener des actions pour le climat dans les pays en développement et demande à la Commission d'aborder ce point dans le réexamen/la révision du CFP;*

Or. en

**Amendement 131**  
**Richard Ashworth**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*20 ter. observe que le Royaume-Uni, l'Espagne, la Slovénie, l'Irlande, la Croatie, Chypre, la France, le Portugal et la Grèce font l'objet d'une procédure pour déficit excessif<sup>1quater</sup>;*

---

*1 quater*

*[http://ec.europa.eu/economy\\_finance/economic\\_governance/macroeconomic\\_imbalance\\_procedure/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/economy_finance/economic_governance/macroeconomic_imbalance_procedure/index_en.htm)*

Or. en

**Amendement 132**  
**Richard Ashworth**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**20 quater.** relève qu'environ 70 % du budget de l'Union européenne proviennent de ressources propres fondées sur le RNB; souligne que les États membres qui luttent pour réduire leur déficit donnent la priorité aux dépenses pour des services essentiels, tels que la protection sociale, la santé et la défense; estime que toutes les institutions doivent en tenir compte lors du réexamen à mi-parcours, en particulier celles qui envisagent une éventuelle augmentation des plafonds du CFP par rapport aux montants arrêtés en 2013;

Or. en

**Amendement 133**  
**Richard Ashworth**

**Proposition de résolution**  
**Sous-titre 7 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**Opinion publique**

Or. en

**Amendement 134**  
**Richard Ashworth**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 20 quinquies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**20 quinquies.** estime qu'il est essentiel de tenir compte des avis des citoyens européens pendant le réexamen à mi-parcours, et l'éventuelle révision du CFP; souligne que de nombreux citoyens

*européens s'opposent à une augmentation du budget de l'Union et estiment que celui-ci n'est pas utilisé de manière rentable <sup>1 quinquies</sup>; relève qu'en République tchèque, en Suède, en Allemagne, au Luxembourg, aux Pays-Bas, au Danemark, en Lituanie, en Lettonie, en Slovaquie, au Royaume-Uni, en France, en Finlande, en Italie, en Espagne, en Slovénie, en Belgique et en Autriche, les opposants à une augmentation de la taille du budget de l'Union sont plus nombreux que les partisans;*

---

*<sup>1 quinquies</sup> Eurobaromètre, printemps 2015:  
[http://ec.europa.eu/public\\_opinion/archives/eb/eb83/eb83\\_budget\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb/eb83/eb83_budget_fr.pdf)*

Or. en

**Amendement 135**  
**Ernest Maragall**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Sous-titre 8**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*Arriérés de paiement*

*Politique de cohésion*

*20 bis. souligne l'importante contribution de la politique de cohésion à la réalisation de l'objectif de consacrer 20 % du budget de l'Union à l'action pour le climat comme indiqué dans les conclusions du Conseil européen des 7 et 8 février 2013 sur le CFP; insiste sur la nécessité de prendre en compte les accords de la COP21 et d'accélérer et d'améliorer l'efficacité des dépenses pour le climat tout en soulignant l'énorme potentiel de la politique de cohésion pour stimuler les efforts de l'Union pour la protection du climat; invite la Commission et les États membres à accroître leur engagement et à consacrer 30 % du budget actuel de*



*l'Union à l'action pour le climat;*

*20 ter. invite la Commission à tenir compte des efforts extraordinaires fournis par des États membres et des régions afin de mettre en place les conditions adéquates pour l'accueil et l'intégration des demandeurs d'asile et des autres migrants, ainsi que de déterminer, dans le contexte du réexamen du fonctionnement du CFP, les moyens d'apporter une aide et une flexibilité supplémentaires dans le cadre des Fonds ESI pour aider ces États membres et ces régions, y compris ceux situés aux frontières extérieures de l'UE, en respectant les plafonds de dépenses fixés par le CFP, sans diminuer les crédits d'engagement ou de paiement au titre de la rubrique 1b et sans préjudice de l'adaptation du budget de la politique de cohésion, conformément à l'article 7 du règlement n° 1311/2013;*

*20 quater. rappelle son opposition à l'introduction de conditions macroéconomiques dans la politique de cohésion 2014-2020; rejette fermement toute intention de fixer des conditions supplémentaires ou d'étendre la portée de leur application;*

*20 quinquies. souligne que les subventions constituent une forme d'aide efficace dans de nombreux domaines de l'action publique; reconnaît le potentiel des instruments financiers en tant qu'appui aux Fonds ESI; préconise de simplifier le recours aux subventions et aux instruments financiers à l'avenir; note le manque de preuves concernant les performances et les résultats des instruments financiers et le lien mal défini entre ces instruments financiers et la réalisation des objectifs et priorités généraux de l'Union; estime nécessaire de renforcer davantage la responsabilisation, la transparence et l'orientation sur les résultats des instruments financiers;*

*20 sexies. estime qu'il y a lieu de renforcer davantage l'orientation sur les*

*résultats de la politique de cohésion; souligne qu'il est urgent d'augmenter les synergies avec les autres politiques de l'Union européenne en matière de compétitivité, en particulier dans le domaine de la recherche et du développement, des TIC, des énergies renouvelables et des PME afin d'accroître le taux d'exploitation des résultats de la R&D européenne, de créer de nouveaux emplois de qualité et de maintenir les emplois existants tout en favorisant l'économie verte; invite la Commission à évaluer les options permettant d'accroître l'utilisation synergétique des différents instruments de l'Union européenne;*

Or. en

**Amendement 136**

**Ernest Maragall**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**Sous-titre 8 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*Arriérés de paiement*

Or. en

**Amendement 137**

**Siegfried Mureşan**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 21**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

21. rappelle l'accumulation au fil du précédent CFP (2007-2013) d'un arriéré de factures impayées, qui est passé d'un niveau "normal" de 5 milliards d'EUR à la fin de 2010 à 11 milliards d'EUR à fin

21. rappelle l'accumulation au fil du précédent CFP (2007-2013) d'un arriéré de factures impayées, qui est passé d'un niveau "normal" de 5 milliards d'EUR à la fin de 2010 à 11 milliards d'EUR à fin

2011, 16 milliards d'EUR à la fin de 2012, et à 23.4 milliards d'EUR à la fin de 2013; met en garde contre le fait que cet arriéré a débordé sur le CFP actuel (2014-2020) et a atteint un niveau sans précédent, soit 24,7 milliards d'EUR à la fin de 2014; insiste sur le fait que, à la demande pressante du Parlement, un plan de paiement a été convenu dans le but de réduire l'arriéré des demandes de paiement en souffrance relevant de la politique de cohésion pour la période 2007-2013 à 2 milliards d'EUR à la fin de 2016; souligne qu'au moins 8,2 milliards d'EUR de factures impayées ont été recensés à la fin de 2015 pour 2007-2013 dans le domaine de la politique de cohésion, un chiffre qui devrait passer en-dessous de 2 milliards d'EUR à la fin de 2016; fait observer que cette réduction n'apporte qu'un répit temporaire, car elle est uniquement due au fait que les créances exigibles présentées tant pour les programmes 2007-2013 que 2014-2020 ont été inférieure à ce qui était prévu; regrette qu'aucune mesure n'ait été prise pour remédier à "l'arriéré cachée" identifié dans d'autres rubriques;

2011, 16 milliards d'EUR à la fin de 2012, et à 23.4 milliards d'EUR à la fin de 2013; met en garde contre le fait que cet arriéré a débordé sur le CFP actuel (2014-2020) et a atteint un niveau sans précédent, soit 24,7 milliards d'EUR à la fin de 2014; insiste sur le fait que, à la demande pressante du Parlement, un plan de paiement a été convenu dans le but de réduire l'arriéré des demandes de paiement en souffrance relevant de la politique de cohésion pour la période 2007-2013 à 2 milliards d'EUR à la fin de 2016; souligne qu'au moins 8,2 milliards d'EUR de factures impayées ont été recensés à la fin de 2015 pour 2007-2013 dans le domaine de la politique de cohésion, un chiffre qui devrait passer en-dessous de 2 milliards d'EUR à la fin de 2016; fait observer que cette réduction n'apporte qu'un répit temporaire, car elle est uniquement due au fait que les créances exigibles présentées tant pour les programmes 2007-2013 que 2014-2020 ont été inférieure à ce qui était prévu; regrette qu'aucune mesure n'ait été prise pour remédier à "l'arriéré cachée" identifié dans d'autres rubriques; ***attire l'attention sur le fait que la situation de 2012 - 2014 pourrait se reproduire à la fin l'actuel CFP si aucune mesure concrète n'est prise;***

Or. en

### **Amendement 138**

**Gérard Deprez, Louis Michel, Nils Torvalds, Jean Arthuis, Nedzhmi Ali**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 21**

###### *Proposition de résolution*

21. rappelle l'accumulation au fil du précédent CFP (2007-2013) d'un arriéré de factures impayées, qui est passé d'un niveau "normal" de 5 milliards d'EUR à la fin de 2010 à 11 milliards d'EUR à fin

###### *Amendement*

21. rappelle l'accumulation au fil du précédent CFP (2007-2013) d'un arriéré de factures impayées, qui est passé d'un niveau "normal" de 5 milliards d'EUR à la fin de 2010 à ***des niveaux sans précédent***

2011, 16 milliards d'EUR à la fin de 2012, et à 23.4 milliards d'EUR à la fin de 2013; met en garde contre le fait que cet arriéré a débordé sur le CFP actuel (2014-2020) et a atteint un niveau sans précédent, soit 24,7 milliards d'EUR à la fin de 2014; insiste sur le fait que, à la demande pressante du Parlement, un plan de paiement a été convenu dans le but de réduire l'arriéré des demandes de paiement en souffrance relevant de la politique de cohésion pour la période 2007-2013 à 2 milliards d'EUR à la fin de 2016; souligne qu'au moins 8,2 milliards d'EUR de factures impayées ont été recensés à la fin de 2015 pour 2007-2013 dans le domaine de la politique de cohésion, un chiffre qui devrait passer en-dessous de 2 milliards d'EUR à la fin de 2016; fait observer que cette réduction n'apporte qu'un répit temporaire, car elle est uniquement due au fait que les créances exigibles présentées tant pour les programmes 2007-2013 que 2014-2020 ont été inférieure à ce qui était prévu; regrette qu'aucune mesure n'ait été prise pour remédier à "l'arriéré cachée" identifié dans d'autres rubriques;

*de* 11 milliards d'EUR à la fin de 2011, 16 milliards d'EUR à la fin de 2012, et 23,4 milliards d'EUR à la fin de 2013; met en garde contre le fait que cet arriéré a débordé sur le CFP actuel (2014-2020) et a atteint un niveau sans précédent, soit 24,7 milliards d'EUR à la fin de 2014; insiste sur le fait que, à la demande pressante du Parlement, un plan de paiement a été convenu dans le but de réduire l'arriéré des demandes de paiement en souffrance relevant de la politique de cohésion pour la période 2007-2013 à 2 milliards d'EUR à la fin de 2016; souligne qu'au moins 8,2 milliards d'EUR de factures impayées ont été recensés à la fin de 2015 pour 2007-2013 dans le domaine de la politique de cohésion, un chiffre qui devrait passer en-dessous de 2 milliards d'EUR à la fin de 2016; fait observer que cette réduction n'apporte qu'un répit temporaire, car elle est uniquement due au fait que les créances exigibles présentées tant pour les programmes 2007-2013 que 2014-2020 ont été inférieure à ce qui était prévu; regrette qu'aucune mesure n'ait été prise pour remédier à "l'arriéré cachée" identifié dans d'autres rubriques;

Or. en

## **Amendement 139**

**Jens Geier**

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 21**

##### *Proposition de résolution*

21. rappelle l'accumulation au fil du précédent CFP (2007-2013) d'un arriéré de factures impayées, qui est passé d'un niveau "*normal*" de 5 milliards d'EUR à la fin de 2010 à 11 milliards d'EUR à fin 2011, 16 milliards d'EUR à la fin de 2012, et à 23.4 milliards d'EUR à la fin de 2013; met en garde contre le fait que cet arriéré a

##### *Amendement*

21. rappelle l'accumulation au fil du précédent CFP (2007-2013) d'un arriéré de factures impayées, qui est passé d'un niveau de 5 milliards d'EUR à la fin de 2010 à 11 milliards d'EUR à fin 2011, 16 milliards d'EUR à la fin de 2012, et 23,4 milliards d'EUR à la fin de 2013; met en garde contre le fait que cet arriéré a

débordé sur le CFP actuel (2014-2020) et a atteint un niveau sans précédent, soit 24,7 milliards d'EUR à la fin de 2014; insiste sur le fait que, à la demande pressante du Parlement, un plan de paiement a été convenu dans le but de réduire l'arriéré des demandes de paiement en souffrance relevant de la politique de cohésion pour la période 2007-2013 à 2 milliards d'EUR à la fin de 2016; souligne qu'au moins 8,2 milliards d'EUR de factures impayées ont été recensés à la fin de 2015 pour 2007-2013 dans le domaine de la politique de cohésion, un chiffre qui devrait passer en-dessous de 2 milliards d'EUR à la fin de 2016; fait observer que cette réduction n'apporte qu'un répit temporaire, car elle est uniquement due au fait que les créances exigibles présentées tant pour les programmes 2007-2013 que 2014-2020 ont été inférieure à ce qui était prévu; regrette qu'aucune mesure n'ait été prise pour remédier à "l'arriéré cachée" identifié dans d'autres rubriques;

débordé sur le CFP actuel (2014-2020) et a atteint un niveau sans précédent, soit 24,7 milliards d'EUR à la fin de 2014; insiste sur le fait que, à la demande pressante du Parlement, un plan de paiement a été convenu dans le but de réduire l'arriéré des demandes de paiement en souffrance relevant de la politique de cohésion pour la période 2007-2013 à **un niveau "normal" de 2 milliards d'EUR** à la fin de 2016; souligne qu'au moins 8,2 milliards d'EUR de factures impayées ont été recensés à la fin de 2015 pour 2007-2013 dans le domaine de la politique de cohésion, un chiffre qui devrait passer en-dessous de 2 milliards d'EUR à la fin de 2016; fait observer que cette réduction n'apporte qu'un répit temporaire, car elle est uniquement due au fait que les créances exigibles présentées tant pour les programmes 2007-2013 que 2014-2020 ont été inférieure à ce qui était prévu; regrette qu'aucune mesure n'ait été prise pour remédier à "l'arriéré cachée" identifié dans d'autres rubriques;

Or. en

## **Amendement 140** **Eider Gardiazabal Rubial**

### **Proposition de résolution** **Paragraphe 21**

#### *Proposition de résolution*

21. rappelle l'accumulation au fil du précédent CFP (2007-2013) d'un arriéré de factures impayées, qui est passé d'un niveau "**normal**" de 5 milliards d'EUR à la fin de 2010 à 11 milliards d'EUR à fin 2011, 16 milliards d'EUR à la fin de 2012, et à 23,4 milliards d'EUR à la fin de 2013; met en garde contre le fait que cet arriéré a débordé sur le CFP actuel (2014-2020) et a atteint un niveau sans précédent, soit 24,7 milliards d'EUR à la fin de 2014;

#### *Amendement*

21. rappelle l'accumulation au fil du précédent CFP (2007-2013) d'un arriéré de factures impayées, qui est passé d'un niveau de 5 milliards d'EUR à la fin de 2010 à 11 milliards d'EUR à fin 2011, 16 milliards d'EUR à la fin de 2012, et 23,4 milliards d'EUR à la fin de 2013; met en garde contre le fait que cet arriéré a débordé sur le CFP actuel (2014-2020) et a atteint un niveau sans précédent, soit 24,7 milliards d'EUR à la fin de 2014;

insiste sur le fait que, à la demande pressante du Parlement, un plan de paiement a été convenu dans le but de réduire l'arriéré des demandes de paiement en souffrance relevant de la politique de cohésion pour la période 2007-2013 à 2 milliards d'EUR à la fin de 2016; souligne qu'au moins 8,2 milliards d'EUR de factures impayées ont été recensés à la fin de 2015 pour 2007-2013 dans le domaine de la politique de cohésion, un chiffre qui devrait passer en-dessous de 2 milliards d'EUR à la fin de 2016; fait observer que cette réduction n'apporte qu'un répit temporaire, car elle est uniquement due au fait que les créances exigibles présentées tant pour les programmes 2007-2013 que 2014-2020 ont été inférieure à ce qui était prévu; regrette qu'aucune mesure n'ait été prise pour remédier à "l'arriéré cachée" identifié dans d'autres rubriques;

insiste sur le fait que, à la demande pressante du Parlement, un plan de paiement a été convenu dans le but de réduire l'arriéré des demandes de paiement en souffrance relevant de la politique de cohésion pour la période 2007-2013 à **un niveau "normal" de** 2 milliards d'EUR à la fin de 2016; souligne qu'au moins 8,2 milliards d'EUR de factures impayées ont été recensés à la fin de 2015 pour 2007-2013 dans le domaine de la politique de cohésion, un chiffre qui devrait passer en-dessous de 2 milliards d'EUR à la fin de 2016; fait observer que cette réduction n'apporte qu'un répit temporaire, car elle est uniquement due au fait que les créances exigibles présentées tant pour les programmes 2007-2013 que 2014-2020 ont été inférieure à ce qui était prévu; regrette qu'aucune mesure n'ait été prise pour remédier à "l'arriéré cachée" identifié dans d'autres rubriques;

Or. en

#### **Amendement 141**

**Marco Zanni, Marco Valli**

#### **Proposition de résolution**

**Paragraphe 21 – alinéa 1 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*estime qu'il est important d'aborder la question des paiements en envisageant plusieurs options, notamment le gel des futurs engagements dans des programmes moins prioritaires tant que les arriérés ne sont pas intégralement réglés;*

Or. it

#### **Amendement 142**

**Eider Gardiazabal Rubial, Jean-Paul Denanot**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 22**

*Proposition de résolution*

22. regrette les lourdes conséquences de cette crise des paiements, qui ont touché les bénéficiaires du budget de l'Union tels que les étudiants, les universités, les PME *et* les chercheurs, ainsi que les autorités locales et régionales; rappelle en particulier la grave pénurie de paiements dans le domaine des opérations humanitaires en 2014, qui a eu un impact négatif sur les opérations de sauvetage de l'Union; rappelle que la Commission a dû avoir recours à des "mesures d'atténuation" telles que la réduction des pourcentages de préfinancement, le report des appels de propositions et des appels d'offres et des passations de marchés correspondantes; rappelle le ralentissement artificiel de la mise en œuvre des nouveaux programmes 2014-2020 en raison du manque général de paiements, comme par exemple un retard artificiel portant sur 1 milliard d'EUR relatif à des appels à propositions dans le cadre d'Horizon 2020 en 2014, qui visait à faire en sorte que les paiements arrivent à échéance en 2015 plutôt qu'en 2014; souligne, par ailleurs, que des indemnités de retard de paiement ont été imputées au budget de l'Union, à concurrence de quelque 3 millions d'EUR tant en 2014 qu'en 2015;

*Amendement*

22. regrette les lourdes conséquences de cette crise des paiements, qui ont touché les bénéficiaires du budget de l'Union tels que les étudiants, les universités, les PME, les chercheurs *et les chefs de projet*, ainsi que les autorités locales et régionales; rappelle en particulier la grave pénurie de paiements dans le domaine des opérations humanitaires en 2014, qui a eu un impact négatif sur les opérations de sauvetage de l'Union; rappelle que la Commission a dû avoir recours à des "mesures d'atténuation" telles que la réduction des pourcentages de préfinancement, le report des appels de propositions et des appels d'offres et des passations de marchés correspondantes; rappelle le ralentissement artificiel de la mise en œuvre des nouveaux programmes 2014-2020 en raison du manque général de paiements, comme par exemple un retard artificiel portant sur 1 milliard d'EUR relatif à des appels à propositions dans le cadre d'Horizon 2020 en 2014, qui visait à faire en sorte que les paiements arrivent à échéance en 2015 plutôt qu'en 2014; souligne, par ailleurs, que des indemnités de retard de paiement ont été imputées au budget de l'Union, à concurrence de quelque 3 millions d'EUR tant en 2014 qu'en 2015;

Or. en

**Amendement 143**  
**Ernest Maragall**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 22**

### *Proposition de résolution*

22. regrette les lourdes conséquences de cette crise des paiements, qui ont touché les bénéficiaires du budget de l'Union tels que les étudiants, les universités, les PME et les chercheurs, ainsi que les autorités locales et régionales; rappelle en particulier la grave pénurie de paiements dans le domaine des opérations humanitaires en 2014, qui a eu un impact négatif sur les opérations de sauvetage de l'Union; rappelle que la Commission a dû avoir recours à des "mesures d'atténuation" telles que la réduction des pourcentages de préfinancement, le report des appels de propositions et des appels d'offres et des passations de marchés correspondantes; rappelle le ralentissement artificiel de la mise en œuvre des nouveaux programmes 2014-2020 en raison du manque général de paiements, comme par exemple un retard artificiel portant sur 1 milliard d'EUR relatif à des appels à propositions dans le cadre d'Horizon 2020 en 2014, qui visait à faire en sorte que les paiements arrivent à échéance en 2015 plutôt qu'en 2014; souligne, par ailleurs, que des indemnités de retard de paiement ont été imputées au budget de l'Union, à concurrence de quelque 3 millions d'EUR tant en 2014 qu'en 2015;

### *Amendement*

22. regrette les lourdes conséquences de cette crise des paiements, qui ont touché les bénéficiaires du budget de l'Union tels que les étudiants, les universités, les PME et les chercheurs, *les ONG*, ainsi que les autorités locales et régionales; rappelle en particulier la grave pénurie de paiements dans le domaine des opérations humanitaires en 2014, qui a eu un impact négatif sur les opérations de sauvetage de l'Union; rappelle que la Commission a dû avoir recours à des "mesures d'atténuation" telles que la réduction des pourcentages de préfinancement, le report des appels de propositions et des appels d'offres et des passations de marchés correspondantes; rappelle le ralentissement artificiel de la mise en œuvre des nouveaux programmes 2014-2020 en raison du manque général de paiements, comme par exemple un retard artificiel portant sur 1 milliard d'EUR relatif à des appels à propositions dans le cadre d'Horizon 2020 en 2014, qui visait à faire en sorte que les paiements arrivent à échéance en 2015 plutôt qu'en 2014; souligne, par ailleurs, que des indemnités de retard de paiement ont été imputées au budget de l'Union, à concurrence de quelque 3 millions d'EUR tant en 2014 qu'en 2015;

Or. en

### **Amendement 144** **Victor Negrescu**

### **Proposition de résolution** **Paragraphe 22**

#### *Proposition de résolution*

22. regrette les lourdes conséquences de cette crise des paiements, qui ont touché les bénéficiaires du budget de l'Union tels

#### *Amendement*

22. regrette les lourdes conséquences de cette crise des paiements, qui ont touché les bénéficiaires du budget de l'Union tels



que les étudiants, les universités, les PME *et* les chercheurs, ainsi que les autorités locales et régionales; rappelle en particulier la grave pénurie de paiements dans le domaine des opérations humanitaires en 2014, qui a eu un impact négatif sur les opérations de sauvetage de l'Union; rappelle que la Commission a dû avoir recours à des "mesures d'atténuation" telles que la réduction des pourcentages de préfinancement, le report des appels de propositions et des appels d'offres et des passations de marchés correspondantes; rappelle le ralentissement artificiel de la mise en œuvre des nouveaux programmes 2014-2020 en raison du manque général de paiements, comme par exemple un retard artificiel portant sur 1 milliard d'EUR relatif à des appels à propositions dans le cadre d'Horizon 2020 en 2014, qui visait à faire en sorte que les paiements arrivent à échéance en 2015 plutôt qu'en 2014; souligne, par ailleurs, que des indemnités de retard de paiement ont été imputées au budget de l'Union, à concurrence de quelque 3 millions d'EUR tant en 2014 qu'en 2015;

que les étudiants, les universités, les PME, les chercheurs *et les ONG*, ainsi que les autorités locales et régionales; rappelle en particulier la grave pénurie de paiements dans le domaine des opérations humanitaires en 2014, qui a eu un impact négatif sur les opérations de sauvetage de l'Union; rappelle que la Commission a dû avoir recours à des "mesures d'atténuation" telles que la réduction des pourcentages de préfinancement, le report des appels de propositions et des appels d'offres et des passations de marchés correspondantes; rappelle le ralentissement artificiel de la mise en œuvre des nouveaux programmes 2014-2020 en raison du manque général de paiements, comme par exemple un retard artificiel portant sur 1 milliard d'EUR relatif à des appels à propositions dans le cadre d'Horizon 2020 en 2014, qui visait à faire en sorte que les paiements arrivent à échéance en 2015 plutôt qu'en 2014; souligne, par ailleurs, que des indemnités de retard de paiement ont été imputées au budget de l'Union, à concurrence de quelque 3 millions d'EUR tant en 2014 qu'en 2015;

Or. en

**Amendement 145**  
**Richard Ashworth**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 22 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***22 bis. souligne que la réaffectation des crédits depuis des programmes qui ont des performances médiocres vers des programmes qui ont de meilleurs résultats, ou vers des domaines où existe un réel besoin, devrait être le premier facteur à prendre en considération lors du recensement de nouveaux domaines de***

dépenses;

Or. en

### **Amendement 146**

**Ernest Maragall**

au nom du groupe Verts/ALE

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 23**

#### *Proposition de résolution*

23. souligne que, pour obtenir les crédits supplémentaires qui ont été nécessaires pour faire face aux crises ou pour financer de nouvelles priorités politiques depuis 2014, l'autorité budgétaire a approuvé une mobilisation substantielle des dispositions de flexibilité et des instruments spéciaux figurant dans le règlement sur le CFP, après épuisement de toutes les marges disponibles; rappelle que plusieurs de ces dispositions résultaient directement des propositions du Parlement européen, qui a fait de la recherche d'une flexibilité maximale l'une de ses principales demandes dans le cadre des négociations relatives au CFP;

#### *Amendement*

23. souligne que, pour obtenir les crédits supplémentaires qui ont été nécessaires pour faire face aux crises ou pour financer de nouvelles priorités politiques depuis 2014, l'autorité budgétaire a approuvé une mobilisation substantielle des dispositions de flexibilité et des instruments spéciaux figurant dans le règlement sur le CFP, après épuisement de toutes les marges disponibles; rappelle que plusieurs de ces dispositions résultaient directement des propositions du Parlement européen, qui a fait de la recherche d'une flexibilité maximale l'une de ses principales demandes dans le cadre des négociations relatives au CFP; **souligne que les dispositions de flexibilité ont été considérablement réduites par le Conseil (-48 %) pendant les négociations du CFP;**

Or. en

### **Amendement 147**

**Wim van de Camp**

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 23**

#### *Proposition de résolution*

23. souligne que, pour obtenir les crédits supplémentaires qui ont été

#### *Amendement*

23. souligne que, pour obtenir les crédits supplémentaires qui ont été

nécessaires pour faire face aux crises ou pour financer de nouvelles priorités politiques depuis 2014, l'autorité budgétaire a approuvé une mobilisation substantielle des dispositions de flexibilité et des instruments spéciaux figurant dans le règlement sur le CFP, après épuisement de toutes les marges disponibles; rappelle que plusieurs de ces dispositions résultaient directement des propositions du Parlement européen, qui a fait de la recherche d'une flexibilité maximale l'une de ses principales demandes dans le cadre des négociations relatives au CFP;

nécessaires pour faire face aux crises ou pour financer de nouvelles priorités politiques depuis 2014, l'autorité budgétaire a approuvé une mobilisation substantielle des dispositions de flexibilité et des instruments spéciaux figurant dans le règlement sur le CFP, après épuisement de toutes les marges disponibles; rappelle que plusieurs de ces dispositions résultaient directement des propositions du Parlement européen, qui a fait de la recherche d'une flexibilité maximale l'une de ses principales demandes dans le cadre des négociations relatives au CFP; ***souligne que le budget du CFP doit correspondre aux priorités politiques et stratégiques des politiques de l'Union européenne;***

Or. en

**Amendement 148**  
**Marco Zanni, Marco Valli**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 23 – alinéa 1 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***fait observer que le financement des actions non budgétisées doit toujours privilégier la réaffectation des crédits inscrits sur les lignes budgétaires existantes non prioritaires, ainsi que la lutte contre le gaspillage et la mauvaise gestion;***

Or. it

**Amendement 149**  
**Richard Ashworth**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 23 bis (nouveau)**

**23 bis. met l'accent sur le point 8 de l'accord interinstitutionnel de 2013<sup>1 septies</sup>, qui souligne que les institutions devraient veiller à laisser, par souci d'une bonne gestion financière, des marges suffisantes disponibles au-dessous des plafonds; estime que le maintien de marges appropriées sur les lignes budgétaires constitue le moyen le plus responsable fiscalement d'ancrer la souplesse dans le budget, en permettant à l'Union de mieux réagir aux circonstances imprévues.**

---

<sup>1 septies</sup> JO C 373 du 20.12.2013, p. 2.

Or. en

#### **Amendement 150**

**Gérard Deprez, Louis Michel, Nils Torvalds, Jean Arthuis, Nedzhmi Ali**

#### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 24**

*Proposition de résolution*

24. note, en particulier, que les instruments spéciaux ont été mobilisés pour faire face à la crise des réfugiés et des migrants (montant total de l'instrument de flexibilité épuisé en 2016: 1 530 EUR; réserve d'aide d'urgence en 2016: 150 millions d'EUR), au problème de pénurie de paiements (marge pour imprévus activée en 2015: 3,16 milliards d'EUR), et au financement du Fonds de garantie du FEIS (utilisation intégrale de la marge globale pour les engagements en 2014: 543 millions d'EUR); rappelle que la décision de mobiliser la marge pour imprévus pour les paiements est couplée à une baisse des plafonds des paiements pour les années 2018 à 2020;

*Amendement*

24. note, en particulier, que les instruments spéciaux ont été mobilisés pour faire face à la crise des réfugiés et des migrants (montant total de l'instrument de flexibilité épuisé en 2016: 1 530 EUR; réserve d'aide d'urgence en 2016: 150 millions d'EUR), au problème de pénurie de paiements (marge pour imprévus activée en 2015: 3,16 milliards d'EUR), et au financement du Fonds de garantie du FEIS (utilisation intégrale de la marge globale pour les engagements en 2014: 543 millions d'EUR); rappelle que la décision de mobiliser la marge pour imprévus pour les paiements est couplée à une baisse des plafonds des paiements pour les années 2018 à 2020, **au moment où les besoins de paiement devraient atteindre**

*leur niveau normal et où les plafonds de paiement feront aussi face à une pression plus forte en raison des effets cumulés de la lenteur de démarrage des programmes en gestion partagée et de l'initiative pour l'emploi des jeunes, ainsi que de la concentration réussie en début de période de COSME, d'Horizon 2020 et d'Erasmus + ainsi que les effets de concentration en début de période en faveur de la Grèce, nonobstant l'impact des actions prises dans le cadre de la crise des migrants et des réfugiés;*

Or. en

## **Amendement 151**

**Reimer Böge, Monika Hohlmeier**

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 24**

##### *Proposition de résolution*

24. note, en particulier, que les instruments spéciaux ont été mobilisés pour faire face à la crise des réfugiés et des migrants (montant total de l'instrument de flexibilité épuisé en 2016: 1 530 EUR; réserve d'aide d'urgence en 2016: 150 millions d'EUR), au problème de pénurie de paiements (marge pour imprévus activée en 2015: 3,16 milliards d'EUR), et au financement du Fonds de garantie du FEIS (utilisation intégrale de la marge globale pour les engagements en 2014: 543 millions d'EUR); rappelle que la décision de mobiliser la marge pour imprévus pour les paiements est couplée à une baisse des plafonds des paiements pour les années 2018 à 2020;

##### *Amendement*

24. note, en particulier, que les instruments spéciaux ont été mobilisés pour faire face à la crise des réfugiés et des migrants (montant total de l'instrument de flexibilité épuisé en 2016: 1 530 EUR; réserve d'aide d'urgence en 2016: 150 millions d'EUR), au problème de pénurie de paiements (marge pour imprévus activée en 2015: 3,16 milliards d'EUR), et au financement du Fonds de garantie du FEIS (utilisation intégrale de la marge globale pour les engagements en 2014: 543 millions d'EUR); rappelle que la décision de mobiliser la marge pour imprévus pour les paiements est couplée à une baisse des plafonds, *déjà sous pression*, des paiements pour les années 2018 à 2020, *ce qui aura pour effet d'accroître la pression sur le budget vers la fin de la période;*

Or. en

**Amendement 152**  
**Richard Ashworth**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 25**

*Proposition de résolution*

25. *s'attend à ce que les autres besoins* induits par la crise des réfugiés et des migrants en 2016, y compris la tranche de 200 millions d'EUR pour le nouvel instrument destiné à fournir une aide d'urgence au sein de l'Union, *devraient se traduire par* la mobilisation de la marge pour imprévus *dès que nécessaire; relève* qu'il ne subsiste aucune marge dans la rubrique 3 et que l'enveloppe prévue pour l'instrument de flexibilité *est* déjà totalement épuisée en 2016;

*Amendement*

25. *prévoit que d'autres besoins pourraient être* induits par la crise des réfugiés et des migrants en 2016, y compris la tranche de 200 millions d'EUR pour le nouvel instrument destiné à fournir une aide d'urgence au sein de l'Union; *estime que* la mobilisation de la marge pour imprévus *est un instrument à n'utiliser qu'en dernier ressort et que sa mobilisation devrait être entièrement compensée sur les marges existantes dans une ou plusieurs rubriques du cadre financier pour l'exercice financier en cours ou les exercices futurs, conformément à l'article 13, paragraphe 3, du règlement CFP<sup>1 octies</sup>; estime en outre que sa mobilisation ne devrait être envisagée qu'après examen de tous les autres moyens ou possibilités de réaffectation et de redéploiement à partir des lignes budgétaires existantes; déplore* qu'il ne subsiste aucune marge dans la rubrique 3 et que l'enveloppe prévue pour l'instrument de flexibilité *soit* déjà totalement épuisée en 2016;

---

<sup>1 octies</sup> JO L 347 du 20.12.2013, p. 884.

Or. en

**Amendement 153**  
**Monika Hohlmeier, Reimer Böge**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 25**

*Proposition de résolution*

25. s'attend à ce que les autres besoins induits par la crise des réfugiés et des migrants en 2016, y compris la tranche de 200 millions d'EUR pour le nouvel instrument destiné à fournir une aide d'urgence au sein de l'Union, devraient se traduire par la mobilisation de la marge pour imprévus dès que nécessaire; relève qu'il ne subsiste aucune marge dans la rubrique 3 et que l'enveloppe prévue pour l'instrument de flexibilité est déjà totalement épuisée en 2016;

*Amendement*

25. s'attend à ce que les autres besoins induits par la crise des réfugiés et des migrants en 2016, y compris la tranche de 200 millions d'EUR pour le nouvel instrument destiné à fournir une aide d'urgence au sein de l'Union, ***les augmentations de personnel nécessaires aux agences chargées de la migration pour pouvoir faire face à la crise actuelle des réfugiés et des migrants et mettre en œuvre les mesures de réforme du régime d'asile européen commun, ainsi que la proposition de création de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes,*** devraient se traduire par la mobilisation de la marge pour imprévus dès que nécessaire; relève qu'il ne subsiste aucune marge dans la rubrique 3 et que l'enveloppe prévue pour l'instrument de flexibilité est déjà totalement épuisée en 2016;

Or. en

**Amendement 154**

**Eider Gardiazabal Rubial, Paul Tang**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 25**

*Proposition de résolution*

25. s'attend à ce que les autres besoins induits par la crise des réfugiés et des migrants en 2016, y compris la tranche de 200 millions d'EUR pour le nouvel instrument destiné à fournir une aide d'urgence au sein de l'Union, devraient se traduire par la mobilisation de la marge pour imprévus dès que nécessaire; relève qu'il ne subsiste aucune marge dans la rubrique 3 et que l'enveloppe prévue pour l'instrument de flexibilité est déjà totalement épuisée en 2016;

*Amendement*

25. s'attend à ce que les autres besoins induits par la crise des réfugiés et des migrants en 2016, y compris la tranche de 200 millions d'EUR pour le nouvel instrument destiné à fournir une aide d'urgence au sein de l'Union, devraient se traduire par la mobilisation de la marge pour imprévus dès que nécessaire; relève qu'il ne subsiste aucune marge dans la rubrique 3 et que l'enveloppe prévue pour l'instrument de flexibilité est déjà totalement épuisée en 2016;***suggère***

*d'examiner d'autres possibilités de flexibilité pour les défis émergents, notamment un accès facilité aux marges inutilisées pour toute ligne budgétaire, de sorte que ces marges puissent être redéployées dans d'autres rubriques en cas d'urgence;*

Or. en

**Amendement 155**  
**Richard Ashworth**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 26**

*Proposition de résolution*

26. rappelle que la flexibilité législative, consacrée au point 17 de l'accord interinstitutionnel (AII), permet ***d'accroître*** l'enveloppe globale des programmes adoptés par la procédure législative ordinaire d'un maximum de 10 % au cours de la période de sept ans; relève que "en cas de nouvelles circonstances objectives et durables" l'autorité budgétaire peut s'éloigner encore plus de l'enveloppe initiale; se félicite du fait que cette disposition ***ait déjà été utilisé pour permettre à l'Union de réagir aux événements imprévus en augmentant considérablement la dotation annuelle initiale des programmes tels que le FAMI;***

*Amendement*

26. rappelle que la flexibilité législative, consacrée au point 17 de l'accord interinstitutionnel (AII), permet ***d'ajuster*** l'enveloppe globale des programmes adoptés par la procédure législative ordinaire d'un maximum de 10 % au cours de la période de sept ans; relève que "en cas de nouvelles circonstances objectives et durables", ***compte tenu des résultats obtenus lors de l'exécution du programme, en particulier, sur la base d'évaluations*** <sup>1 nonies</sup>, l'autorité budgétaire peut s'éloigner encore plus de l'enveloppe initiale; se félicite du fait que cette disposition ***prévoit que toute augmentation résultant d'une telle variation demeure au-dessous du plafond existant pour la rubrique concernée;***

---

<sup>1 nonies</sup> JO C 373 du 20.12.2013, p. 3.

Or. en

**Amendement 156**  
**Gérard Deprez, Louis Michel, Nils Torvalds, Jean Arthuis, Nedzhmi Ali**



**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 26**

*Proposition de résolution*

26. rappelle que la flexibilité législative, consacrée au point 17 de l'accord interinstitutionnel (AII), permet d'accroître l'enveloppe globale des programmes adoptés par la procédure législative ordinaire d'un maximum de 10 % au cours de la période de sept ans; relève que "en cas de nouvelles circonstances objectives et durables" l'autorité budgétaire peut s'éloigner encore plus de l'enveloppe initiale; se félicite du fait que cette disposition ait déjà été utilisée pour permettre à l'Union de réagir aux événements imprévus en augmentant considérablement la dotation annuelle initiale des programmes tels que le FAMI;

*Amendement*

26. rappelle que la flexibilité législative, consacrée au point 17 de l'accord interinstitutionnel (AII), permet d'accroître l'enveloppe globale des programmes adoptés par la procédure législative ordinaire d'un maximum de +/- 10 % au cours de la période de sept ans; relève que "en cas de nouvelles circonstances objectives et durables" l'autorité budgétaire peut s'éloigner encore plus de l'enveloppe initiale; se félicite du fait que cette disposition ait déjà été utilisée pour permettre à l'Union de réagir aux événements imprévus en augmentant considérablement la dotation annuelle initiale des programmes tels que le FAMI;

Or. en

**Amendement 157**

**Ernest Maragall**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 26 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*26 bis. rappelle que le réchauffement de la planète représente un défi sans précédent pour l'ensemble de l'humanité, qui apporte de grandes menaces mais également de grandes possibilités d'innovation si des ressources suffisantes sont affectées à la recherche sur le climat;*

Or. en

**Amendement 158**

**Ernest Maragall**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 26 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**26 ter. souligne que l'Union européenne a piloté avec succès les efforts internationaux visant à parvenir à l'ambitieux accord sur le climat conclu à Paris en 2015; estime donc que l'Union devrait consacrer suffisamment de ressources pour respecter ses propres engagements et objectifs dans le domaine de l'action pour le climat;**

Or. en

**Amendement 159**  
**Richard Ashworth**

**Proposition de résolution**  
**Sous-titre II**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

II. Révision à mi-parcours du CFP –  
***une exigence impérative***

II. Révision à mi-parcours du CFP

Or. en

**Amendement 160**  
**José Manuel Fernandes**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 27**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

27. est convaincu, sur la base de l'analyse qui précède, que le réexamen du fonctionnement du CFP actuel implique nécessairement qu'une véritable révision à mi-parcours du CFP, telle que la prévoit le

27. est convaincu, sur la base de l'analyse qui précède, que le réexamen du fonctionnement du CFP actuel implique nécessairement qu'une véritable révision à mi-parcours du CFP, telle que la prévoit le

règlement CFP, est absolument indispensable si l'Union veut relever efficacement un certain nombre de défis tout en réalisant ses objectifs politiques; rappelle que la réalisation de la stratégie Europe 2020 reste le premier objectif vers lequel doit tendre le budget de l'Union;

règlement CFP, est absolument indispensable si l'Union veut relever efficacement un certain nombre de défis tout en réalisant ses objectifs politiques; rappelle que la réalisation de la stratégie Europe 2020 reste le premier objectif vers lequel doit tendre le budget de l'Union; ***souligne que le budget de l'Union doit être doté de ressources suffisantes pour assurer effectivement les investissements propices à la croissance et à l'emploi, parvenir à une cohésion économique, sociale et territoriale et promouvoir la solidarité;***

Or. en

### **Amendement 161**

**Ernest Maragall**

au nom du groupe Verts/ALE

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 27**

#### *Proposition de résolution*

27. est convaincu, sur la base de l'analyse qui précède, que le réexamen du fonctionnement du CFP actuel implique nécessairement qu'une véritable révision à mi-parcours du CFP, telle que la prévoit le règlement CFP, est absolument indispensable si l'Union veut relever efficacement un certain nombre de défis tout en réalisant ses objectifs politiques; rappelle que la réalisation de la stratégie Europe 2020 reste le premier objectif vers lequel doit tendre le budget de l'Union;

#### *Amendement*

27. est convaincu, sur la base de l'analyse qui précède, que le réexamen du fonctionnement du CFP actuel implique nécessairement qu'une véritable révision à mi-parcours du CFP, telle que la prévoit le règlement CFP, est absolument indispensable si l'Union veut relever efficacement un certain nombre de défis tout en réalisant ses objectifs politiques; rappelle que la réalisation de la stratégie Europe 2020 reste le premier objectif vers lequel doit tendre le budget de l'Union; ***met au défi le Conseil, au cas où celui-ci ne partagerait pas cette approche, d'indiquer clairement quels priorités ou projets politiques pourraient être purement et simplement abandonnés, malgré leur valeur ajoutée européenne avérée;***

Or. en

**Amendement 162**  
**Richard Ashworth**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 27**

*Proposition de résolution*

27. *est convaincu, sur la base de l'analyse qui précède, que le réexamen du fonctionnement du CFP actuel implique nécessairement qu'une véritable révision à mi-parcours du CFP, telle que la prévoit le règlement CFP, est absolument indispensable si l'Union veut relever efficacement un certain nombre de défis tout en réalisant ses objectifs politiques; rappelle que la réalisation de la stratégie Europe 2020 reste le premier objectif vers lequel doit tendre le budget de l'Union;*

*Amendement*

27. *estime que le réexamen à mi-parcours du fonctionnement du CFP actuel servira de base pour décider si une proposition législative relative à une révision du CFP est opportune; rappelle que la réalisation de la stratégie Europe 2020 reste le premier objectif vers lequel doit tendre le budget de l'Union;*

Or. en

**Amendement 163**  
**Christofer Fjellner**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 27**

*Proposition de résolution*

27. *est convaincu, sur la base de l'analyse qui précède, que le réexamen du fonctionnement du CFP actuel implique nécessairement qu'une véritable révision à mi-parcours du CFP, telle que la prévoit le règlement CFP, est absolument indispensable si l'Union veut relever efficacement un certain nombre de défis tout en réalisant ses objectifs politiques; rappelle que la réalisation de la stratégie Europe 2020 reste le premier objectif vers lequel doit tendre le budget de l'Union;*

*Amendement*

27. *est convaincu, sur la base de l'analyse qui précède, que le réexamen du fonctionnement du CFP actuel offre une vraie occasion d'établir un degré de priorité dans les dépenses de l'Union et d'affecter ainsi les fonds aux domaines tels que la recherche et le développement, la compétitivité, le marché intérieur et la protection de l'environnement, où l'action de l'Union apporte une véritable valeur ajoutée; rappelle que la réalisation de la stratégie Europe 2020 reste le premier objectif vers lequel doit tendre le budget de l'Union;*

**Amendement 164**

**Peter Jahr, Michel Dantin, Reimer Böge, Albert Deß, Monika Hohlmeier, Czesław Adam Siekierski, Norbert Lins, Elisabeth Köstinger, Herbert Dorfmann**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 27 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*27 bis. souligne que les sommes allouées aux paiements directs au titre de la rubrique 2 doivent être maintenues comme telles; insiste sur le fait qu'il s'agit d'un point crucial pour le revenu de nombreux agriculteurs, en particulier en période de crise, et que le taux d'absorption annuel avoisine les 100 %;*

Or. en

**Amendement 165**

**Younous Omarjee, Liadh Ní Riada, Xabier Benito Ziluaga**  
au nom du groupe GUE/NGL

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 28**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

28. demande instamment à la Commission, lors de la préparation de sa proposition législative, de prendre en considération les demandes suivantes du Parlement européen concernant les modifications à apporter au règlement CFP, tant en ce qui concerne les chiffres que plusieurs dispositions relatives au fonctionnement du CFP, qui doivent être d'application dès le CFP actuel;

28. demande instamment à la Commission, lors de la préparation de sa proposition législative, de prendre en considération les demandes suivantes du Parlement européen concernant les modifications à apporter au règlement CFP, tant en ce qui concerne les chiffres, ***que l'augmentation des plafonds***, que plusieurs dispositions relatives au fonctionnement du CFP, qui doivent être d'application dès le CFP actuel;

Or. fr

**Amendement 166**  
**Richard Ashworth**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 28**

*Proposition de résolution*

28. demande instamment à la Commission, *lors de la préparation de sa proposition législative*, de prendre en considération les demandes *suivantes* du Parlement *européen* concernant les modifications à apporter au règlement CFP, *tant en ce qui concerne les chiffres que plusieurs dispositions relatives au fonctionnement du CFP*, qui *doivent être d'application dès le CFP actuel*;

*Amendement*

28. demande instamment à la Commission, *si elle décide qu'une proposition législative sur la révision est opportune*, de prendre en considération les demandes *tant du Conseil que* du Parlement, *en tant qu'autorité budgétaire*, concernant les modifications à apporter au règlement CFP, en *particulier la nécessité de respecter les plafonds qui ont été convenus en 2013*;

Or. en

**Amendement 167**  
**Younous Omarjee, Liadh Ní Riada, Xabier Benito Ziluaga**  
au nom du groupe GUE/NGL

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 28 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*28 bis. rappelle que les enveloppes spécifiques prévues à l'origine dans le MFF pour les régions et les Etats-Membres ne doivent être qu'additionnelles et qu'en aucune manière venir en diminution des fonds octroyées aux régions et aux Etats-Membres par la mise en oeuvre des critères définis dans le cadre des règlements de la politique de cohésion; appelle à la correction dans le cadre de cette révision à mi-parcours des enveloppes diminuées lorsque cela a été le cas.*

*Amendement*

Or. fr

**Amendement 168**  
**Eider Gardiazabal Rubial, Jens Geier**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 28 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*28 bis. accorde la plus haute importance à la mise en œuvre en temps utile de toute modification convenue au titre de la révision à mi-parcours du CFP; souligne que ces modifications devraient se retrouver dans le budget de l'Union pour l'exercice 2017; invite la Commission à veiller à ce que les négociations sur la révision du CFP et sur le budget annuel de l'Union soient conclues avant la fin de l'année 2016 étant donné que cela influencera le processus décisionnel du Parlement sur le budget de l'Union pour 2017;*

Or. en

**Amendement 169**  
**Younous Omarjee, Liadh Ní Riada, Xabier Benito Ziluaga**  
au nom du groupe GUE/NGL

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 28 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*28 ter. appelle à renforcer l'appui budgétaire à l'ensemble des Etats-Membres sous programme de réduction des déficits excessifs*

Or. fr

**Amendement 170**  
**Younous Omarjee, Liadh Ní Riada, Xabier Benito Ziluaga**

au nom du groupe GUE/NGL

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 28 quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**28 quater.** *demande que la clause d'investissement soit révisée afin que les investissements régionaux et nationaux cofinancés au titre des fonds structurels et d'investissement européens soient exclus du calcul des déficits nationaux dans le cadre du Pacte de stabilité et de croissance;*

Or. fr

**Amendement 171**  
**Eider Gardiazabal Rubial**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 29**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

29. est convaincu que, tout en confirmant pleinement la notion de soutien politique et financier à large échelle pour le FEIS, le budget de l'Union ne devrait pas financer de nouvelles initiatives aux dépens des politiques et des programmes existants de l'Union; a l'intention d'honorer son engagement de compenser pleinement les coupes pratiquées dans les budgets d'Horizon 2020 et du MIE en rapport avec le FEIS, afin de leur permettre de réaliser leurs objectifs, tels qu'ils ont été prévus il y a deux ans seulement;

29. est convaincu que, tout en confirmant pleinement la notion de soutien politique et financier à large échelle pour le FEIS, le budget de l'Union ne devrait pas financer de nouvelles initiatives aux dépens des politiques et des programmes existants de l'Union; a l'intention d'honorer son engagement de compenser pleinement les coupes pratiquées dans les budgets d'Horizon 2020 et du MIE en rapport avec le FEIS, afin de leur permettre de réaliser leurs objectifs, tels qu'ils ont été prévus il y a deux ans seulement; ***souligne en outre que des moyens supplémentaires sont nécessaires pour les programmes et politiques de l'Union contribuant à la croissance, aux emplois et à la compétitivité ainsi qu'à la transition vers une économie à faible intensité de carbone; estime que les marges prévues***



*dans la sous-rubrique 1a ne sont pas suffisantes pour répondre à ces besoins et demande dès lors une augmentation du plafond de cette sous-rubrique;*

Or. en

### **Amendement 172**

**Gérard Deprez, Martina Dlabajová, Louis Michel, Nils Torvalds, Jean Arthuis, Nedzhmi Ali**

#### **Proposition de résolution Paragraphe 29**

##### *Proposition de résolution*

29. est convaincu que, tout en confirmant pleinement la notion de soutien politique et financier à large échelle pour le FEIS, le budget de l'Union ne devrait pas financer de nouvelles initiatives aux dépens des politiques et des programmes existants de l'Union; a l'intention d'honorer son engagement de compenser pleinement les coupes pratiquées dans les budgets d'Horizon 2020 et du MIE en rapport avec le FEIS, afin de leur permettre de réaliser leurs objectifs, tels qu'ils ont été prévus il y a deux ans seulement;

##### *Amendement*

29. est convaincu que, tout en confirmant pleinement la notion de soutien politique et financier à large échelle pour le FEIS, le budget de l'Union ne devrait pas financer de nouvelles initiatives aux dépens des politiques et des programmes existants de l'Union; a l'intention d'honorer son engagement de compenser pleinement les coupes pratiquées dans les budgets d'Horizon 2020 et du MIE en rapport avec le FEIS, afin de leur permettre de réaliser leurs objectifs, tels qu'ils ont été prévus il y a deux ans seulement, ***et de permettre à l'Union de réaliser ses objectifs en matière de recherche et d'innovation; souligne que cette compensation ne devrait pas être proposée au détriment d'autres programmes importants dans le cadre du CFP actuel (en particulier les programmes COSME, Galileo et Copernicus); estime qu'une révision à la hausse des plafonds de la sous-rubrique 1A est indispensable;***

Or. en

### **Amendement 173**

**Richard Ashworth**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 29**

*Proposition de résolution*

29. est convaincu que, tout en confirmant pleinement la notion de soutien politique et financier à large échelle pour le FEIS, le budget de l'Union ne devrait pas financer de nouvelles initiatives aux dépens des politiques et des programmes existants de l'Union; a l'intention d'honorer son engagement de compenser pleinement les coupes pratiquées dans les budgets d'Horizon 2020 et du MIE en rapport avec le FEIS, afin de leur permettre de réaliser leurs objectifs, tels qu'ils ont été prévus il y a deux ans seulement;

*Amendement*

29. est convaincu que, tout en confirmant pleinement la notion de soutien politique et financier à large échelle pour le FEIS, le budget de l'Union ne devrait pas financer de nouvelles initiatives aux dépens des politiques et des programmes existants de l'Union, ***sauf lorsque ces politiques et programmes affichent un faible niveau d'exécution ou de performance qui peut être démontré***; a l'intention d'honorer son engagement de compenser pleinement les coupes pratiquées dans les budgets d'Horizon 2020 et du MIE en rapport avec le FEIS, afin de leur permettre de réaliser leurs objectifs, tels qu'ils ont été prévus il y a deux ans seulement;

Or. en

**Amendement 174**  
**Reimer Böge, Monika Hohlmeier**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 29**

*Proposition de résolution*

29. est convaincu que, tout en confirmant pleinement la notion de soutien politique et financier à large échelle pour le FEIS, le budget de l'Union ne devrait pas financer de nouvelles initiatives aux dépens des politiques et des programmes existants de l'Union; a l'intention d'honorer son engagement de compenser pleinement les coupes pratiquées dans les budgets d'Horizon 2020 et du MIE en rapport avec le FEIS, afin de leur permettre de réaliser leurs objectifs, tels qu'ils ont été prévus il y a deux ans seulement;

*Amendement*

29. est convaincu que, tout en confirmant pleinement la notion de soutien politique et financier à large échelle pour le FEIS, le budget de l'Union ne devrait pas financer de nouvelles initiatives aux dépens des politiques et des programmes existants de l'Union; a l'intention d'honorer son engagement de compenser pleinement les coupes pratiquées dans les budgets d'Horizon 2020 et du MIE en rapport avec le FEIS, ***tout en maintenant le niveau de financement des autres programmes dans la sous-rubrique 1a***, afin de leur permettre de réaliser leurs objectifs, tels qu'ils ont été prévus il y a deux ans seulement;

**Amendement 175**

Marco Zanni, Marco Valli

**Proposition de résolution****Paragraphe 29***Proposition de résolution*

29. est convaincu que, ***tout en confirmant pleinement la notion de soutien politique et financier à large échelle pour le FEIS***, le budget de l'Union ne devrait pas financer de nouvelles initiatives aux dépens des politiques et des programmes existants de l'Union; a l'intention d'honorer son engagement de compenser pleinement les coupes pratiquées dans les budgets d'Horizon 2020 et du MIE en rapport avec le FEIS, afin de leur permettre de réaliser leurs objectifs, tels qu'ils ont été prévus il y a deux ans seulement;

*Amendement*

29. est convaincu que le budget de l'Union ne devrait pas financer de nouvelles initiatives aux dépens des politiques et des programmes existants de l'Union, ***comme c'est le cas pour le FEIS***; a l'intention d'honorer son engagement de compenser pleinement, ***par le biais de redistributions***, les coupes pratiquées dans les budgets d'Horizon 2020 et du MIE en rapport avec le FEIS, afin de leur permettre de réaliser leurs objectifs, tels qu'ils ont été prévus il y a deux ans seulement;

Or. it

**Amendement 176**

Clare Moody

**Proposition de résolution****Paragraphe 29***Proposition de résolution*

29. est convaincu que, tout en confirmant pleinement la notion de soutien politique et financier à large échelle pour le FEIS, le budget de l'Union ne devrait pas financer de nouvelles initiatives aux dépens des politiques et des programmes existants de l'Union; a l'intention d'honorer son engagement de compenser pleinement les coupes pratiquées dans les budgets d'Horizon 2020 et du MIE en rapport avec

*Amendement*

29. est convaincu que, tout en confirmant pleinement la notion de soutien politique et financier à large échelle pour le FEIS, le budget de l'Union ne devrait pas financer de nouvelles initiatives aux dépens des politiques et des programmes ***prioritaires*** existants de l'Union; a l'intention d'honorer son engagement de compenser pleinement les coupes pratiquées dans les budgets

le FEIS, afin de leur permettre de réaliser leurs objectifs, tels qu'ils ont été prévus il y a deux ans seulement;

d'Horizon 2020 et du MIE en rapport avec le FEIS, afin de leur permettre de réaliser leurs objectifs, tels qu'ils ont été prévus il y a deux ans seulement;

Or. en

### **Amendement 177**

**Ernest Maragall**

au nom du groupe Verts/ALE

#### **Proposition de résolution Paragraphe 29**

##### *Proposition de résolution*

29. *est convaincu que, tout en confirmant pleinement la notion de soutien politique et financier à large échelle pour le FEIS, le budget de l'Union ne devrait pas financer de nouvelles initiatives aux dépens des politiques et des programmes existants de l'Union; a l'intention d'honorer son engagement de compenser pleinement les coupes pratiquées dans les budgets d'Horizon 2020 et du MIE en rapport avec le FEIS, afin de leur permettre de réaliser leurs objectifs, tels qu'ils ont été prévus il y a deux ans seulement;*

##### *Amendement*

29. *souligne dès lors que la démarche maximaliste de la révision du CFP pourrait donner lieu à une révision à la hausse du CFP allant jusqu'au plafond des ressources propres (1,29 % du RNB de l'Union pour les engagements), qui conduirait à une augmentation de quelque 150 milliards d'EUR d'investissements au sein et en dehors de l'Union en vue de réaliser les objectifs de la stratégie Europe 2020 et de respecter les engagements internationaux de l'Union, tels que la COP21 et les objectifs de l'après-OMD;*

Or. en

### **Amendement 178**

**Zbigniew Kuźmiuk, Stanisław Ożóg**

#### **Proposition de résolution Paragraphe 29 bis (nouveau)**

##### *Proposition de résolution*

##### *Amendement*

*29 bis. demande également que les crédits de paiement direct inscrits à la rubrique 2 soient maintenus à leur niveau actuel; fait observer que cet élément est crucial pour*

*le revenu de nombreux agriculteurs, notamment en période de crise, et que le taux d'absorption avoisine les 100 %; souligne par ailleurs qu'il y a lieu de mener à bien dans les meilleurs délais le rapprochement des taux de paiement direct dans les États membres, un processus qui a commencé durant l'actuel CFP; estime que ce ne sont pas les différences constatées dans les niveaux de production et d'intensité de ces dernières dizaines d'années qui peuvent décider du niveau d'aide accordé au titre de la réalisation des objectifs actuels et futurs de la PAC; estime que le rapprochement des taux de paiement direct est le garant de conditions identiques sur le marché unique et de la pérennité de l'utilisation des ressources agricoles dans l'Union;*

Or. pl

**Amendement 179**  
**Ernest Maragall**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 29 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*29 bis. réaffirme donc que la proposition de la Commission, qui a ensuite été réduite de 85 milliards d'EUR, ne suffisait pas à financer les priorités politiques liées à la stratégie européenne pour une croissance intelligente, durable et inclusive, les nouvelles missions conférées par le traité de Lisbonne ou des événements imprévus, sans parler des objectifs et engagements politiques fixés par le Conseil européen lui-même; estime donc que le résultat de la révision devrait logiquement se situer entre ces limites minimale et maximale;*

Or. en

**Amendement 180**

**Peter Jahr, Michel Dantin, Reimer Böge, Albert Deß, Czesław Adam Siekierski, Norbert Lins, Herbert Dorfmann, Elisabeth Köstinger**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 29 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*29 bis. insiste pour que la somme actuellement disponible au titre de la rubrique 2 reste au moins au même niveau, tel que le prévoit l'actuel CFP; renvoie, à cet égard, à l'article 2 du règlement CFP, qui indique clairement que les enveloppes nationales préallouées ne peuvent pas être réduites dans le cadre de la révision à mi-parcours; estime, en outre, que d'autres politiques financières de l'Union doivent disposer des moyens financiers nécessaires à ce que l'Union honore ses obligations juridiques conformément à la législation du secteur concerné;*

Or. en

**Amendement 181**

**Victor Negrescu**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 29 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*29 bis. souligne que le budget des projets pilotes et des actions préparatoires devrait être étendu et le délai d'exécution amélioré;*

Or. en

**Amendement 182**  
**Ernest Maragall**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 29 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*29 ter. est convaincu que, tout en confirmant pleinement la notion de soutien politique et financier à large échelle pour le FEIS, le budget de l'Union ne devrait pas financer de nouvelles initiatives aux dépens des politiques et des programmes existants de l'Union; a l'intention d'honorer son engagement de compenser pleinement les coupes pratiquées dans les budgets d'Horizon 2020 et du MIE en rapport avec le FEIS, afin de leur permettre de réaliser leurs objectifs, tels qu'ils ont été prévus il y a deux ans seulement; note que cette démarche devrait entraîner une révision à la hausse des plafonds de la sous-rubrique 1a, puisqu'aucune marge n'est disponible;*

Or. en

**Amendement 183**  
**Zbigniew Kuźmiuk, Stanisław Ożóg**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 29 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*29 ter. relève que de nombreux changements liés aux politiques actuellement prévues ou mises en œuvre par l'Union affectent l'agriculture, le secteur alimentaire et le monde rural, et que ces changements concernent notamment la politique commerciale, la politique de l'environnement et la politique climatique; souligne que les*

*nouvelles exigences posées aux secteur agroalimentaire pour atteindre des objectifs non agricoles de l'Union doivent, à l'avenir, être dûment prises en compte en révisant à la hausse le budget de la PAC;*

Or. pl

**Amendement 184**  
**Ernest Maragall, Helga Trüpel**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 29 quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*29 quater. demande un soutien financier accru pour les trois programmes européens concernant directement les citoyens, à savoir Europe créative, Europe des citoyens et Erasmus+, étant donné que ces programmes développent de nouvelles lignes de subvention en vue de faire face à la situation actuelle en ce qui concerne l'intégration des réfugiés et l'éducation et qu'ils sont en première ligne des actions menées par l'Union et les États membres afin d'améliorer la situation sociale générale, la compréhension mutuelle et le vivre ensemble dans nos diverses sociétés;*

Or. en

**Amendement 185**  
**Ernest Maragall, Helga Trüpel**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 29 quinquies (nouveau)**



**29 quinquies.** *presse la Commission et le Conseil de revoir leur position sur le programme "L'Europe pour les citoyens" – le seul qui associe directement tous les citoyens – et de le doter d'un budget supplémentaire élevé afin de mieux réaliser les objectifs du programme et de ne plus décevoir les participants aux appels; relève qu'en raison de la réduction sans raison des fonds, le programme ne profite qu'à une proportion extrêmement faible de projets, situation qui n'est ni viable ni défendable auprès des citoyens de l'Union, et l'est d'autant moins compte tenu de la situation sociale et humanitaire actuelle dans l'Union;*

Or. en

**Amendement 186**

**Ernest Maragall, Helga Trüpel**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 29 sexies (nouveau)**

**29 sexies.** *estime que "Erasmus+" n'atteindra sa vitesse de croisière que s'il englobe le nombre croissant de projets modestes favorisant une plus grande diffusion du programme dans les écoles ou parmi les jeunes, une plus grande mobilité dans l'éducation et la formation professionnelle et, par conséquent, la réalisation des objectifs éducatifs, sociaux et humanitaires; salue par conséquent tous les efforts déployés par l'EACEA et les organismes nationaux non seulement pour accroître leur transparence financière mais pour simplifier les procédures concernant les responsables*

*de projet;*

Or. en

**Amendement 187**  
**Ernest Maragall, Helga Trüpel**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 29 septies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**29 septies. recommande à la Commission d'accorder une attention particulière à l'utilisation du mécanisme de garantie financière, qui accuse un retard de plusieurs mois; juge préoccupant que des ONG et de petites associations culturelles ne pourront pas bénéficier de ce mécanisme, qui ne profitera qu'aux PME dans les secteurs de la culture et de la création; préconise une analyse complète des expériences menées tout au long de la procédure afin de s'assurer de la pertinence et de la viabilité de ce mécanisme, qui s'ajoute à COSME.**

Or. en

**Amendement 188**  
**Ernest Maragall, Helga Trüpel**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 29 octies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**29 octies. observe que la révision du cadre financier pluriannuel constitue un élément fondamental de la gestion des dépenses de l'Union en cela qu'elle garantit que les programmes**

*d'investissement de l'Union restent efficaces; insiste en faveur d'une simplification poussée des formulaires et des critères de candidature, de présentation et de remboursement, en particulier pour les projets de petite dimension, aussi bien dans le cadre du programme Erasmus+ que dans celui des programmes Europe créative et Europe des citoyens;*

Or. en

### **Amendement 189**

**Xabier Benito Ziluaga, Liadh Ní Riada, Younous Omarjee**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 30**

###### *Proposition de résolution*

30. soutient vivement la poursuite de l'initiative pour l'emploi des jeunes, comme moyen de garantir une réponse urgente dans le cadre de la lutte contre le chômage des jeunes, à la suite des adaptations nécessaires déterminées par l'évaluation en cours; estime que cet objectif ne peut être atteint qu'en assurant un niveau approprié de crédits d'engagement à l'initiative pour l'emploi des jeunes pour la période restante de l'actuel CFP; note que cette démarche devrait entraîner une révision à la hausse des plafonds de la sous-rubrique 1b, puisqu'aucune marge n'est disponible;

###### *Amendement*

30. soutient vivement la poursuite de l'initiative pour l'emploi des jeunes, comme moyen de garantir une réponse urgente dans le cadre de la lutte contre le chômage des jeunes, à la suite des adaptations nécessaires déterminées par l'évaluation en cours; estime que cet objectif ne peut être atteint qu'en assurant un niveau approprié de crédits d'engagement à l'initiative pour l'emploi des jeunes pour la période restante de l'actuel CFP; ***en vue d'accroître le taux d'utilisation de ce financement, très faible dans les régions moins développées, qui ont davantage besoin de ce type de ligne budgétaire; relève la nécessité de faciliter l'anticipation des fonds disponibles au début des programmes;*** note que cette démarche devrait entraîner une révision à la hausse des plafonds de la sous-rubrique 1b, puisqu'aucune marge n'est disponible;

Or. en

## Amendement 190

Ernest Maragall

au nom du groupe Verts/ALE

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 30

##### *Proposition de résolution*

30. soutient vivement la poursuite de l'initiative pour l'emploi des jeunes, comme moyen de garantir une réponse urgente dans le cadre de la lutte contre le chômage des jeunes, à la suite des adaptations nécessaires déterminées par l'évaluation en cours; estime que cet objectif ne peut être atteint qu'en assurant **un** niveau **approprié** de crédits d'engagement à l'initiative pour l'emploi des jeunes pour la période restante de l'actuel CFP; note que cette démarche devrait entraîner une révision à la hausse des plafonds de la sous-rubrique 1b, puisqu'aucune marge n'est disponible;

##### *Amendement*

30. soutient vivement la poursuite de l'initiative pour l'emploi des jeunes, comme moyen de garantir une réponse urgente dans le cadre de la lutte contre le chômage des jeunes, à la suite des adaptations nécessaires déterminées par l'évaluation en cours; estime que cet objectif ne peut être atteint qu'en assurant **au moins le même** niveau de crédits d'engagement **que celui convenu en 2013 (6 milliards d'EUR pour deux ans)** à l'initiative pour l'emploi des jeunes pour la période restante de l'actuel CFP; **conclut qu'au moins 12 milliards devraient être mis à disposition du programme de l'initiative pour l'emploi des jeunes pour la période 2017-2020**; note que cette démarche devrait entraîner une révision à la hausse des plafonds de la sous-rubrique 1b, puisqu'aucune marge n'est disponible;

Or. en

## Amendement 191

Eider Gardiazabal Rubial, Brando Benifei, Eva Paunova, Terry Reintke

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 30

##### *Proposition de résolution*

30. soutient vivement la poursuite de l'initiative pour l'emploi des jeunes, comme moyen de garantir une réponse urgente dans le cadre de la lutte contre le chômage des jeunes, à la suite des adaptations nécessaires déterminées par l'évaluation en cours; estime que cet

##### *Amendement*

30. soutient vivement la poursuite de l'initiative pour l'emploi des jeunes, comme moyen de garantir une réponse urgente dans le cadre de la lutte contre le chômage des jeunes, à la suite des adaptations nécessaires déterminées par l'évaluation en cours **des institutions**

objectif ne peut être atteint qu'en assurant un niveau approprié de crédits d'engagement à l'initiative pour l'emploi des jeunes pour la période restante de l'actuel CFP; note que cette démarche devrait entraîner une révision à la hausse des plafonds de la sous-rubrique 1b, puisqu'aucune marge n'est disponible;

*européennes ainsi que par une évaluation continue de ses résultats par l'ensemble des parties prenantes, notamment les jeunes et les organisations de jeunesse;* estime que cet objectif ne peut être atteint qu'en assurant un niveau approprié de crédits d'engagement à l'initiative pour l'emploi des jeunes pour la période restante de l'actuel CFP; note que cette démarche devrait entraîner une révision à la hausse des plafonds de la sous-rubrique 1b, puisqu'aucune marge n'est disponible;

Or. en

### **Amendement 192**

**Marco Zanni, Marco Valli**

#### **Proposition de résolution Paragraphe 30**

##### *Proposition de résolution*

30. *soutient vivement la poursuite de l'initiative pour l'emploi des jeunes, comme moyen de garantir une réponse urgente dans le cadre de la lutte contre le chômage des jeunes, à la suite des adaptations nécessaires déterminées par l'évaluation en cours; estime que cet objectif ne peut être atteint qu'en assurant un niveau approprié de crédits d'engagement à l'initiative pour l'emploi des jeunes pour la période restante de l'actuel CFP; note que cette démarche devrait entraîner une révision à la hausse des plafonds de la sous-rubrique 1b, puisqu'aucune marge n'est disponible;*

##### *Amendement*

30. *estime que l'initiative pour l'emploi des jeunes, comme moyen de garantir une réponse urgente dans le cadre de la lutte contre le chômage des jeunes, à la suite des adaptations nécessaires déterminées par l'évaluation en cours n'a pas, jusqu'à présent, atteint ses objectifs; estime que l'objectif consistant à promouvoir l'emploi des jeunes ne peut être atteint qu'en remédiant aux déséquilibres inhérents à la monnaie unique, qu'en supprimant les contraintes économiques et sociales imposées par l'Union et qu'en engageant massivement des investissements publics;*

Or. it

### **Amendement 193**

**Gérard Deprez, Martina Dlabajová, Louis Michel, Nils Torvalds, Jean Arthuis, Nedzhmi Ali**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 30**

*Proposition de résolution*

30. soutient vivement la poursuite de l'initiative pour l'emploi des jeunes, comme moyen de garantir une réponse urgente dans le cadre de la lutte contre le chômage des jeunes, à la suite des adaptations nécessaires déterminées par l'évaluation en cours; estime que cet objectif ne peut être atteint qu'en assurant un niveau approprié de crédits d'engagement à l'initiative pour l'emploi des jeunes pour la période restante de l'actuel CFP; *note* que *cette démarche devrait entraîner une révision à la hausse des plafonds de la sous-rubrique 1b, puisqu'aucune marge n'est disponible;*

*Amendement*

30. soutient vivement la poursuite de l'initiative pour l'emploi des jeunes, comme moyen de garantir une réponse urgente dans le cadre de la lutte contre le chômage des jeunes, à la suite des adaptations nécessaires déterminées par l'évaluation en cours; estime que cet objectif ne peut être atteint qu'en assurant un niveau approprié de crédits d'engagement à l'initiative pour l'emploi des jeunes pour la période restante de l'actuel CFP; *rappelle* que *la marge globale pour les engagements, à débloquer au-delà des plafonds établis dans le CFP, devrait être affectée, en priorité, à l'emploi des jeunes;*

Or. en

**Amendement 194**  
**Richard Ashworth**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 30**

*Proposition de résolution*

30. *soutient vivement la poursuite de* l'initiative pour l'emploi des jeunes, comme moyen de garantir une réponse urgente dans le cadre de la lutte contre le chômage des jeunes, *à la suite des adaptations nécessaires déterminées par l'évaluation en cours; estime que cet objectif ne peut être atteint qu'en assurant un niveau approprié de crédits d'engagement à l'initiative pour l'emploi des jeunes pour la période restante de l'actuel CFP; note que cette démarche devrait entraîner une révision à la hausse des plafonds de la sous-rubrique 1b, puisqu'aucune marge n'est disponible;*

*Amendement*

30. *considère* l'initiative pour l'emploi des jeunes comme *un* moyen de garantir une réponse urgente dans le cadre de la lutte contre le chômage des jeunes, *venant compléter les politiques nationales; juge nécessaire d'attendre l'issue du rapport sur l'application de la garantie pour la jeunesse et le lancement de l'initiative pour l'emploi des jeunes afin de déterminer le niveau approprié de financement pour cette initiative dans les années à venir; estime qu'il convient de tenir dûment compte de la marge de manœuvre restreinte dans la sous-rubrique 1b, puisqu'aucune marge n'est*

disponible;

Or. en

**Amendement 195**  
**Eider Gardiazabal Rubial**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 30**

*Proposition de résolution*

30. soutient vivement la poursuite de l'initiative pour l'emploi des jeunes, comme moyen de garantir une réponse urgente dans le cadre de la lutte contre le chômage des jeunes, à la suite des adaptations nécessaires déterminées par l'évaluation en cours; estime que cet objectif ne peut être atteint qu'en **assurant un niveau approprié** de crédits d'engagement à l'initiative pour l'emploi des jeunes **pour la période restante** de l'actuel CFP; note que cette démarche devrait entraîner une révision à la hausse des plafonds de la sous-rubrique 1b, puisqu'aucune marge n'est disponible;

*Amendement*

30. soutient vivement la poursuite de l'initiative pour l'emploi des jeunes, comme moyen de garantir une réponse urgente dans le cadre de la lutte contre le chômage des jeunes, à la suite des adaptations nécessaires déterminées par l'évaluation en cours; estime que cet objectif ne peut être atteint qu'en **affectant au moins 21 milliards d'EUR** de crédits d'engagement à l'initiative pour l'emploi des jeunes **dans le cadre** de l'actuel CFP; note que cette démarche devrait entraîner une révision à la hausse des plafonds de la sous-rubrique 1b, puisqu'aucune marge n'est disponible;

Or. en

**Amendement 196**  
**Alain Lamassoure, Michel Dantin**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 30 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

**30 bis. estime qu'au-delà de la préservation des enveloppes nationales préallouées prévue à l'article 2 du règlement CFP, il est essentiel de préserver les marges de la rubrique 2 afin de faire face aux répercussions des différentes crises qui ont frappé les**

*Amendement*

*marchés agricoles au cours de la seconde moitié du CFP;*

Or. en

**Amendement 197**

**Eider Gardiazabal Rubial, Eva Paunova, Brando Benifei, Terry Reintke**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 30 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*30 bis. estime que dans le contexte des nouveaux défis croissants, notamment la migration et la diversité des sociétés, des investissements accrus dans l'éducation, la formation, la jeunesse et la culture sont essentiels pour renforcer la cohésion, l'égalité et l'inclusion sociales ainsi que le dialogue interculturel;*

Or. en

**Amendement 198**

**Gérard Deprez, Martina Dlabajová, Louis Michel, Nils Torvalds, Jean Arthuis, Nedzhmi Ali**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 31**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

31. estime que l'ampleur de la crise des réfugiés et des migrants montre que des besoins supplémentaires, ayant d'importantes conséquences budgétaires, sont susceptibles de se présenter dans les prochaines années; souligne, en outre, que les besoins de l'Union en matière de sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme devraient également nécessiter des fonds supplémentaires pour soutenir la mise en place de mesures renforcées au niveau de l'Union; est fermement

31. estime que l'ampleur de la crise des réfugiés et des migrants montre que des besoins supplémentaires, ayant d'importantes conséquences budgétaires, sont susceptibles de se présenter dans les prochaines années; **demande à la Commission d'élaborer dans les meilleurs délais une estimation actualisée du budget nécessaire, d'ici à la fin de l'actuel CFP, pour rencontrer l'ensemble des défis liés à la pression migratoire (sauvetage, interception, accueil, enregistrement,**



convaincu que, même en mobilisant les étroites marges disponibles au titre de la rubrique 3 (sécurité et citoyenneté) et les dispositions existantes en matière de flexibilité, les ressources disponibles ne seront pas suffisantes pour faire face à l'augmentation des besoins au titre de cette rubrique; demande, dès lors, des augmentations substantielles en faveur du FAMI et du Fonds pour la sécurité intérieure, ainsi que pour les agences de l'Union actives dans ce domaine, **ainsi que pour d'autres initiatives à entreprendre**; estime qu'une révision à la hausse des plafonds de la rubrique 3 est indispensable;

**contrôle, hébergement, transport, relocalisation, réinstallation, retour, intégration), à la mise en œuvre d'un véritable système européen d'asile, à la gestion commune des frontières extérieures et à la sécurité intérieure de l'espace Schengen**; souligne, en outre, que les besoins de l'Union en matière de sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme **devraient être inclus dans toutes les projections budgétaires et** devraient également nécessiter des fonds supplémentaires pour soutenir la mise en place de mesures renforcées au niveau de l'Union; est fermement convaincu que, même en mobilisant les étroites marges disponibles au titre de la rubrique 3 (sécurité et citoyenneté) et les dispositions existantes en matière de flexibilité, les ressources disponibles ne seront pas suffisantes pour faire face à l'augmentation des besoins au titre de cette rubrique; demande, dès lors, des augmentations substantielles en faveur du FAMI et du Fonds pour la sécurité intérieure, ainsi que pour les agences de l'Union actives dans ce domaine (**FRONTEX, EASO, EUROPOL, eu-LISA, FRA**) **en vue d'assurer la bonne marche de leurs missions et de garantir des niveaux adéquats d'effectifs, et demande instamment que les autres initiatives qui seront entreprises ne soient pas financées au détriment de programmes et d'agences existants**; estime qu'une révision à la hausse des plafonds de la rubrique 3 est indispensable;

Or. en

**Amendement 199**  
**Xabier Benito Ziluaga, Liadh Ní Riada**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 31**

*Proposition de résolution*

31. estime que l'ampleur de la crise des réfugiés et des migrants montre que des besoins supplémentaires, ayant d'importantes conséquences budgétaires, sont susceptibles de se présenter dans les prochaines années; ***souligne, en outre, que les besoins de l'Union en matière de sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme devraient également nécessiter des fonds supplémentaires pour soutenir la mise en place de mesures renforcées au niveau de l'Union;*** est fermement convaincu que, même en mobilisant les étroites marges disponibles au titre de la rubrique 3 (sécurité et citoyenneté) et les dispositions existantes en matière de flexibilité, les ressources disponibles ne seront pas suffisantes pour faire face à l'augmentation des besoins au titre de cette rubrique; demande, dès lors, des augmentations substantielles en faveur du FAMI ***et du Fonds pour la sécurité intérieure***, ainsi que pour les agences de l'Union actives dans ce domaine, ainsi que pour d'autres initiatives à entreprendre; estime qu'une révision à la hausse des plafonds de la rubrique 3 est indispensable;

*Amendement*

31. estime que l'ampleur de la crise des réfugiés et des migrants montre que des besoins supplémentaires, ayant d'importantes conséquences budgétaires, sont susceptibles de se présenter dans les prochaines années; est fermement convaincu que, même en mobilisant les étroites marges disponibles au titre de la rubrique 3 (sécurité et citoyenneté) et les dispositions existantes en matière de flexibilité, les ressources disponibles ne seront pas suffisantes pour faire face à l'augmentation des besoins au titre de cette rubrique; demande, dès lors, des augmentations substantielles en faveur du FAMI, ainsi que pour les agences de l'Union actives dans ce domaine, ainsi que pour d'autres initiatives à entreprendre; estime qu'une révision à la hausse des plafonds de la rubrique 3 est indispensable;

Or. en

**Amendement 200**  
**Richard Ashworth**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 31**

*Proposition de résolution*

31. estime que l'ampleur de la crise des réfugiés et des migrants montre que des besoins supplémentaires, ayant d'importantes conséquences budgétaires, sont susceptibles de se présenter dans les prochaines années; ***souligne, en outre, que***

*Amendement*

31. estime que l'ampleur de la crise des réfugiés et des migrants montre que des besoins supplémentaires, ayant d'importantes conséquences budgétaires, sont susceptibles de se présenter dans les prochaines années; ***souligne, en outre, que***

les besoins de l'Union en matière de sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme devraient également nécessiter des fonds supplémentaires pour soutenir la mise en place de mesures renforcées au niveau de l'Union; est fermement convaincu que, même en mobilisant les étroites marges disponibles au titre de la rubrique 3 (sécurité et citoyenneté) et les dispositions existantes en matière de flexibilité, les ressources disponibles ne seront pas suffisantes pour faire face à l'augmentation des besoins au titre de cette rubrique; demande, dès lors, des augmentations substantielles en faveur du FAMI et du Fonds pour la sécurité intérieure, ainsi que pour les agences de l'Union *actives dans ce domaine, ainsi que pour d'autres initiatives à entreprendre; estime qu'une* révision à la hausse des plafonds de la rubrique 3 *est indispensable;*

les besoins de l'Union en matière de sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme devraient également nécessiter des fonds supplémentaires pour soutenir la mise en place de mesures renforcées au niveau de l'Union; est fermement convaincu que, même en mobilisant les étroites marges disponibles au titre de la rubrique 3 (sécurité et citoyenneté) et les dispositions existantes en matière de flexibilité, les ressources disponibles ne seront pas suffisantes pour faire face à l'augmentation des besoins au titre de cette rubrique; demande, dès lors, des augmentations substantielles en faveur du FAMI et du Fonds pour la sécurité intérieure, ainsi que pour les agences de l'Union *qui assument de nouvelles responsabilités; estime que la gravité de la situation actuelle peut nécessiter une* révision à la hausse des plafonds de la rubrique 3, *pour autant que le relèvement de ce plafond soit compensé par la réduction d'un autre plafond, conformément à l'article 17, paragraphe 4, du règlement CFP;*

Or. en

**Amendement 201**  
**Marco Zanni, Marco Valli**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 31**

*Proposition de résolution*

31. estime que l'ampleur de la crise des réfugiés et des migrants montre que des besoins supplémentaires, ayant d'importantes conséquences budgétaires, sont susceptibles de se présenter dans les prochaines années; souligne, en outre, que les besoins de l'Union en matière de sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme *devraient également* nécessiter des fonds supplémentaires *pour* soutenir la

*Amendement*

31. estime que l'ampleur de la crise des réfugiés et des migrants montre que des besoins supplémentaires, ayant d'importantes conséquences budgétaires, sont susceptibles de se présenter dans les prochaines années; souligne, en outre, que les besoins de l'Union en matière de sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme *pourraient* nécessiter des fonds supplémentaires *destinés à* soutenir la mise

mise en place de mesures renforcées **au niveau de l'Union**; est fermement convaincu que, même en mobilisant les étroites marges disponibles au titre de la rubrique 3 (sécurité et citoyenneté) et les dispositions existantes en matière de flexibilité, les ressources disponibles **ne seront pas suffisantes** pour faire face à l'augmentation des besoins au titre de cette rubrique; **demande**, dès lors, **des augmentations substantielles en faveur du FAMI et du Fonds pour la sécurité intérieure, ainsi que pour les agences de l'Union actives dans ce domaine, ainsi que pour d'autres initiatives à entreprendre; estime qu'une révision à la hausse des plafonds de la rubrique 3 est indispensable;**

en place de mesures **de coordination** renforcées **entre les États membres**; est fermement convaincu que, même en mobilisant les étroites marges disponibles au titre de la rubrique 3 (sécurité et citoyenneté) et les dispositions existantes en matière de flexibilité, les ressources disponibles **pourraient s'avérer insuffisantes** pour faire face à l'augmentation des besoins au titre de cette rubrique; **estime**, dès lors, **qu'une révision à la hausse des plafonds de la rubrique 3, compensée par une réduction correspondante des autres rubriques, pourrait être indispensable;**

Or. it

## Amendement 202

Eider Gardiazabal Rubial, Jean-Paul Denanot

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 31

##### *Proposition de résolution*

31. estime que l'ampleur de la crise des réfugiés et des migrants montre que des besoins supplémentaires, ayant d'importantes conséquences budgétaires, sont susceptibles de se présenter dans les prochaines années; souligne, en outre, que les besoins de l'Union en matière de sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme devraient également nécessiter des fonds supplémentaires pour soutenir la mise en place de mesures renforcées au niveau de l'Union; est fermement convaincu que, même en mobilisant les étroites marges disponibles au titre de la rubrique 3 (sécurité et citoyenneté) et les dispositions existantes en matière de flexibilité, les ressources disponibles ne seront pas suffisantes pour faire face à

##### *Amendement*

31. estime que l'ampleur de la crise des réfugiés et des migrants, **causée par les guerres et le changement climatique**, montre que des besoins supplémentaires, ayant d'importantes conséquences budgétaires, sont susceptibles de se présenter dans les prochaines années; souligne, en outre, que les besoins de l'Union en matière de sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme devraient également nécessiter des fonds supplémentaires pour soutenir la mise en place de mesures renforcées au niveau de l'Union; est fermement convaincu que, même en mobilisant les étroites marges disponibles au titre de la rubrique 3 (sécurité et citoyenneté) et les dispositions existantes en matière de flexibilité, les

l'augmentation des besoins au titre de cette rubrique; demande, dès lors, des augmentations substantielles en faveur du FAMI et du Fonds pour la sécurité intérieure, ainsi que pour les agences de l'Union actives dans ce domaine, ainsi que pour d'autres initiatives à entreprendre; estime qu'une révision à la hausse des plafonds de la rubrique 3 est indispensable;

ressources disponibles ne seront pas suffisantes pour faire face à l'augmentation des besoins au titre de cette rubrique; demande, dès lors, des augmentations substantielles en faveur du FAMI et du Fonds pour la sécurité intérieure, ainsi que pour les agences de l'Union actives dans ce domaine, ainsi que pour d'autres initiatives à entreprendre; estime qu'une révision à la hausse des plafonds de la rubrique 3 est indispensable;

Or. en

### **Amendement 203**

**Xabier Benito Ziluaga, Liadh Ní Riada**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 32**

###### *Proposition de résolution*

32. compte que l'action concertée pour répondre efficacement à la dimension extérieure de la crise des réfugiés et des migrants s'intensifiera au cours des années à venir, et s'accompagnera d'une augmentation des demandes de financement au titre de la rubrique 4 (L'Europe dans le monde); souligne que ces demandes de fonds supplémentaires ne doivent pas porter préjudice à l'action extérieure existante de l'Union, y compris sa politique de développement; demande, par conséquent, un renforcement substantiel des crédits de cette rubrique;

###### *Amendement*

32. compte que l'action concertée pour répondre efficacement à la dimension extérieure de la crise des réfugiés et des migrants s'intensifiera au cours des années à venir, et s'accompagnera d'une augmentation des demandes de financement au titre de la rubrique 4 (L'Europe dans le monde); ***estime que cela suppose de mettre en œuvre des solutions dans les pays d'origine, de réprimer les pratiques favorisant directement ou indirectement Daech et ceux qui tirent profit de la traite d'êtres humains, de garantir une mobilité sûre aux personnes bénéficiant du statut de réfugié et de prévoir les ressources nécessaires afin d'assurer une bonne intégration sociale pendant toute la durée du séjour de ces personnes en Europe***; souligne que ces demandes de fonds supplémentaires ne doivent pas porter préjudice à l'action extérieure existante de l'Union, y compris sa politique de développement; demande, par conséquent, un renforcement

substantiel des crédits de cette rubrique;

Or. en

#### **Amendement 204**

**Michal Marusik**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 32**

###### *Proposition de résolution*

32. *compte que l'action concertée pour répondre **efficacement** à la dimension extérieure de la crise des réfugiés et des migrants **s'intensifiera au cours des années à venir, et s'accompagnera d'une augmentation des demandes de financement au titre de la rubrique 4 (L'Europe dans le monde); souligne que ces demandes de fonds supplémentaires ne doivent pas porter préjudice à l'action extérieure existante de l'Union, y compris sa politique de développement; demande, par conséquent, un renforcement substantiel des crédits de cette rubrique;***

###### *Amendement*

32. *s'inquiète que la politique et l'action **menées par l'Union** pour répondre à la dimension extérieure de la crise des réfugiés et des migrants **ne servent qu'à augmenter les fonds inscrits à la rubrique 4 (L'Europe dans le monde);***

Or. pl

#### **Amendement 205**

**Reimer Böge, Monika Hohlmeier**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 32**

###### *Proposition de résolution*

32. *compte que l'action concertée pour répondre efficacement à la dimension extérieure de la crise des réfugiés et des migrants **s'intensifiera** au cours des années à venir, et s'accompagnera d'une augmentation des demandes de financement au titre de la rubrique 4 (L'Europe dans le monde); souligne que*

###### *Amendement*

32. *compte que l'action concertée pour répondre efficacement à la dimension extérieure de la crise des réfugiés et des migrants, **notamment la stabilisation politique du voisinage européen et de l'Afrique subsaharienne et la lutte contre les causes humanitaires et économiques de la migration, nécessitera une réforme***

ces demandes de fonds supplémentaires ne doivent pas porter préjudice à l'action extérieure existante de l'Union, **y compris sa politique de développement**; demande, par conséquent, un renforcement substantiel des crédits de cette rubrique;

***en profondeur de la politique européenne de voisinage et de développement ainsi qu'une assistance humanitaire*** au cours des années à venir, et s'accompagnera d'une augmentation des demandes de financement au titre de la rubrique 4 (L'Europe dans le monde); souligne que ces demandes de fonds supplémentaires ne doivent pas porter préjudice à l'action extérieure existante de l'Union; demande, par conséquent, un renforcement substantiel des crédits de cette rubrique;

Or. en

**Amendement 206**  
**Marco Zanni, Marco Valli**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 32**

*Proposition de résolution*

32. compte que l'action concertée pour répondre efficacement à la dimension extérieure de la crise des réfugiés et des migrants s'intensifiera au cours des années à venir, et s'accompagnera d'une **augmentation des** demandes de financement au titre de la rubrique 4 (L'Europe dans le monde); souligne que ces demandes de fonds **supplémentaires** ne doivent pas porter préjudice à l'action extérieure existante de l'Union, y compris sa politique de développement; **demande, par conséquent, un renforcement substantiel des crédits de cette rubrique;**

*Amendement*

32. compte que l'action concertée pour répondre efficacement à la dimension extérieure de la crise des réfugiés et des migrants s'intensifiera au cours des années à venir, et s'accompagnera d'une **meilleure affectation en réponse aux** demandes de financement au titre de la rubrique 4 (L'Europe dans le monde); souligne que ces demandes de fonds ne doivent pas porter préjudice à l'action extérieure existante de l'Union, y compris sa politique de développement;

Or. it

**Amendement 207**  
**Gérard Deprez, Martina Dlabajová, Louis Michel, Nils Torvalds, Jean Arthuis, Charles Goerens, Nedzhmi Ali**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 32**

*Proposition de résolution*

32. compte que l'action concertée pour répondre efficacement à la dimension extérieure de la crise des réfugiés et des migrants s'intensifiera au cours des années à venir, et s'accompagnera d'une augmentation des demandes de financement au titre de la rubrique 4 (L'Europe dans le monde); souligne que ces demandes de fonds supplémentaires ne doivent pas porter préjudice à l'action extérieure existante de l'Union, y compris sa politique de développement; **demande, par conséquent, un renforcement substantiel des crédits de cette** rubrique;

*Amendement*

32. compte que l'action concertée pour répondre efficacement à la dimension extérieure de la crise des réfugiés et des migrants s'intensifiera au cours des années à venir, et s'accompagnera d'une augmentation des demandes de financement au titre de la rubrique 4 (L'Europe dans le monde); souligne que ces demandes de fonds supplémentaires ne doivent pas porter préjudice à l'action extérieure existante de l'Union, y compris sa politique de développement; **plaide donc en faveur d'une révision à la hausse des plafonds de la** rubrique 4;

Or. en

**Amendement 208**

**Ernest Maragall**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 32 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**32 bis. rappelle l'engagement pris par l'Union de consacrer au moins 20 % du budget de l'Union aux actions liées au climat; déplore qu'à l'heure actuelle, l'Union ne respecte pas cet engagement budgétaire interne étant donné que les propres chiffres de la Commission ne font état que de l'affectation de 12,5 % du projet de budget pour 2015 au changement climatique; souligne qu'une révision du CFP permettrait d'assurer la réalisation de cet objectif à l'avenir; demande à la Commission et aux États membres de porter immédiatement, dans le budget de l'Union, les dépenses en matière de climat de 20 à 30 %,**



*d'améliorer la méthode actuellement utilisée pour en assurer le suivi eu égard à l'accord de Paris sur une action mondiale pour lutter contre le changement climatique et de montrer le leadership européen à cet égard;*

Or. en

**Amendement 209**  
**Charles Goerens, Gérard Deprez**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 32 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*32 bis. prie instamment la Commission et les États membres de faire en sorte que les mécanismes de financement et les lignes budgétaires reflètent tous les engagements pris dans l'Agenda 2030; demande à l'Union européenne et à ses États membres de renouveler sans délai leur engagement envers l'objectif de 0,7 % du RNB consacré à l'aide publique au développement, et de présenter un calendrier prévoyant un accroissement progressif de l'aide publique au développement afin d'atteindre cet objectif d'ici 2030;*

Or. fr

**Amendement 210**  
**Victor Negrescu**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 32 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*32 bis. demande une augmentation du budget général visant à réduire la pauvreté infantile et l'exclusion sociale ainsi que la création d'un budget pour les*

*enfants, qui permettrait de mettre en place des procédures d'établissement du budget pour les enfants et de soutenir la mise en œuvre de la recommandation intitulée "Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité".*

Or. en

**Amendement 211**  
**Ernest Maragall**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 32 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*32 ter. estime que les nouvelles priorités politiques ne doivent pas être proposées au détriment des programmes déjà prévus dans le cadre du CFP actuel, tels que Horizon 2020, le MIE, les programmes COSME, Galileo et Copernicus, ou au détriment des enveloppes nationales préalablement allouées, qui devraient être intégralement utilisées; fait toutefois observer que le budget d'ITER est plus conséquent que tout autre investissement en matière de recherche et de développement dans le domaine de l'énergie; déplore vivement que certains États membres soient contraints de revoir leurs priorités de financement pour la recherche, en raison de la forte augmentation des coûts d'ITER; souligne que le Parlement européen a voté pour suspendre son approbation des comptes d'ITER pour 2014 en raison d'un manque de cohérence dans la gestion budgétaire et financière;*

Or. en

## **Amendement 212**

**Ernest Maragall**

au nom du groupe Verts/ALE

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 32 quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**32 quater. est fermement convaincu qu'ITER est le plus grand investissement mal ciblé de l'Union en matière de recherche et de développement dans le domaine de l'énergie; demande que les investissements consacrés à ITER soient suspendus et réaffectés au développement et au déploiement de solutions énergétiques durables déjà disponibles, ou disponibles dans un avenir proche, en vue de réaliser les objectifs climatiques et énergétiques pour 2020;**

Or. en

## **Amendement 213**

**Ernest Maragall**

au nom du groupe Verts/ALE

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 33**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**33. estime qu'il importe, en priorité, d'agir pour prévenir une nouvelle crise des paiements à la fin de l'actuel CFP; est fermement convaincu que tout doit être mis en œuvre pour éviter l'accumulation d'un arriéré des factures impayées semblable à celui de la période précédente; souligne, cependant, la forte pression exercée sur les paiements, qui peut d'ores et déjà être attendue pour la deuxième moitié du CFP, en raison, notamment, de la compensation de la marge pour imprévus sur les plafonds des paiements pour 2018-2020, du retard**

**33. souligne dès lors que la démarche maximaliste de la révision du CFP pourrait donner lieu à une révision à la hausse du CFP allant jusqu'au plafond des ressources propres (1,23 % du RNB de l'Union pour les paiements), qui conduirait à quelque 120 milliards d'EUR d'investissements supplémentaires;**

*considérable dans le lancement des nouveaux programmes en gestion partagée, du profil des paiements du FEIS, et des paiements supplémentaires correspondant aux augmentations récentes des engagements liés à la crise des réfugiés et des migrants;*

Or. en

**Amendement 214**

**Ernest Maragall**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 33 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*33 bis. réaffirme dès lors que la proposition de la Commission, qui a ensuite été réduite de 91 milliards d'EUR pour les paiements, ne suffisait pas à combler l'écart entre les engagements et les paiements et à réduire le reste à liquider; estime donc que le résultat de la révision devrait logiquement se situer entre ces limites minimale et maximale;*

Or. en

**Amendement 215**

**Ernest Maragall**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 33 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*33 ter. estime qu'il importe, en priorité, d'agir pour prévenir une nouvelle crise des paiements à la fin de l'actuel CFP; est fermement convaincu que tout doit être mis en œuvre pour éviter l'accumulation*

*d'un arriéré des factures impayées semblable à celui de la période précédente; souligne, cependant, la forte pression exercée sur les paiements, qui peut d'ores et déjà être attendue pour la deuxième moitié du CFP, en raison, notamment, de la compensation de la marge pour imprévus sur les plafonds des paiements pour 2018-2020, du retard considérable dans le lancement des nouveaux programmes en gestion partagée, du profil des paiements du FEIS, et des paiements supplémentaires correspondant aux augmentations récentes des engagements liés à la crise des réfugiés et des migrants;*

Or. en

**Amendement 216**  
**Jan Olbrycht, Isabelle Thomas**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 34**

*Proposition de résolution*

34. compte, par conséquent, que les nouveaux renforcements des crédits d'engagement iront de pair avec une augmentation correspondante des crédits de paiement, et notamment une révision à la hausse du plafond annuel des paiements si nécessaire; estime, en outre, que le réexamen/la révision à mi-parcours du CFP offre une excellente occasion de faire le point sur l'exécution des paiements et les prévisions actualisées concernant l'évolution attendue des paiements jusqu'à la fin du CFP actuel; estime qu'un plan de paiement conjoint pour la période 2016-2020 devrait être élaboré et adopté entre les trois institutions;

*Amendement*

34. compte, par conséquent, que les nouveaux renforcements des crédits d'engagement iront de pair avec une augmentation correspondante des crédits de paiement, et notamment une révision à la hausse du plafond annuel des paiements si nécessaire; estime, en outre, que le réexamen/la révision à mi-parcours du CFP offre une excellente occasion de faire le point sur l'exécution des paiements et les prévisions actualisées concernant l'évolution attendue des paiements jusqu'à la fin du CFP actuel; estime qu'un plan de paiement conjoint pour la période 2016-2020 devrait être élaboré et adopté entre les trois institutions; ***insiste pour que ce nouveau plan de paiement repose sur une gestion financière saine et fournisse une stratégie claire permettant de répondre à tous les besoins de paiements dans***

*l'ensemble des rubriques jusqu'à la fin de l'actuel CFP, et d'éviter un "arriéré caché" causé par un ralentissement artificiel de l'exécution de certains programmes pluriannuels et d'autres mesures d'atténuation telles que la réduction des taux de préfinancement;*

Or. en

### Amendement 217

Gérard Deprez, Martina Dlabajová, Louis Michel, Nils Torvalds, Jean Arthuis, Nedzhmi Ali

#### Proposition de résolution Paragraphe 34

##### *Proposition de résolution*

34. compte, par conséquent, que les nouveaux renforcements des crédits d'engagement iront de pair avec une augmentation correspondante des crédits de paiement, et **notamment une** révision à la hausse du plafond **annuel** des paiements **si nécessaire**; estime, en outre, que le réexamen/la révision à mi-parcours du CFP offre une excellente occasion de faire le point sur l'exécution des paiements et les prévisions actualisées concernant l'évolution attendue des paiements jusqu'à la fin du CFP actuel; **estime qu'un** plan de paiement conjoint pour la période 2016-2020 **devrait être** élaboré et adopté entre les trois institutions;

##### *Amendement*

34. **rappelle que les crédits de paiement sont la conséquence logique des engagements passés**; compte, par conséquent, que les nouveaux renforcements des crédits d'engagement iront de pair avec une augmentation correspondante des crédits de paiement, et **estime qu'une** révision à la hausse du plafond des paiements **s'impose**; estime, en outre, que le réexamen/la révision à mi-parcours du CFP offre une excellente occasion de faire le point sur l'exécution des paiements et les prévisions actualisées concernant l'évolution attendue des paiements jusqu'à la fin du CFP actuel; **demande qu'un** plan de paiement conjoint **contraignant** pour la période 2016-2020 **soit** élaboré et adopté entre les trois institutions **et qu'il soit inscrit dans l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière**;

Or. en

**Amendement 218**  
**Christofer Fjellner**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 34**

*Proposition de résolution*

34. compte, par conséquent, que les nouveaux renforcements des crédits d'engagement iront de pair avec ***une augmentation correspondante des crédits de paiement, et notamment une révision à la hausse du plafond annuel des paiements si nécessaire***; estime, en outre, que le réexamen/la révision à mi-parcours du CFP offre une excellente occasion de faire le point sur l'exécution des paiements et les prévisions actualisées concernant l'évolution attendue des paiements jusqu'à la fin du CFP actuel; estime qu'un plan de paiement conjoint pour la période 2016-2020 devrait être élaboré et adopté entre les trois institutions;

*Amendement*

34. compte, par conséquent, que les nouveaux renforcements des crédits d'engagement iront de pair avec des ***réductions correspondantes dans d'autres domaines***; estime, en outre, que le réexamen/la révision à mi-parcours du CFP offre une excellente occasion de faire le point sur l'exécution des paiements et les prévisions actualisées concernant l'évolution attendue des paiements jusqu'à la fin du CFP actuel; estime qu'un plan de paiement conjoint pour la période 2016-2020 devrait être élaboré et adopté entre les trois institutions;

Or. sv

**Amendement 219**  
**Richard Ashworth**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 34**

*Proposition de résolution*

34. compte, par conséquent, que les nouveaux renforcements des crédits d'engagement iront de pair avec une augmentation correspondante des crédits de paiement, ***et notamment une révision à la hausse du plafond annuel des paiements si nécessaire***; estime, en outre, que le réexamen/la ***révision*** à mi-parcours du CFP offre une excellente occasion de faire le point sur l'exécution des paiements et les prévisions actualisées concernant l'évolution attendue des paiements jusqu'à

*Amendement*

34. compte, par conséquent, que les nouveaux renforcements des crédits d'engagement iront de pair avec une augmentation correspondante des crédits de paiement; ***estime qu'une évaluation approfondie des crédits d'engagement existants devrait être réalisée avant que de nouveaux engagements ne soient pris***; estime, en outre, que le réexamen à mi-parcours du CFP offre une excellente occasion de faire le point sur l'exécution des paiements et les prévisions actualisées

la fin du CFP actuel; estime qu'un plan de paiement conjoint pour la période 2016-2020 devrait être élaboré et adopté entre les trois institutions;

concernant l'évolution attendue des paiements jusqu'à la fin du CFP actuel; estime qu'un plan de paiement conjoint pour la période 2016-2020 devrait être élaboré et adopté entre les trois institutions;

Or. en

**Amendement 220**  
**Anneli Jäätteenmäki**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 34**

*Proposition de résolution*

34. *compte, par conséquent, que les nouveaux renforcements des crédits d'engagement iront de pair avec une augmentation correspondante des crédits de paiement, et notamment une révision à la hausse du plafond annuel des paiements si nécessaire*; estime, en outre, que le réexamen/la révision à mi-parcours du CFP offre une excellente occasion de faire le point sur l'exécution des paiements et les prévisions actualisées concernant l'évolution attendue des paiements jusqu'à la fin du CFP actuel; estime qu'un plan de paiement conjoint pour la période 2016-2020 devrait être élaboré et adopté entre les trois institutions;

*Amendement*

34. *est d'avis que l'Union européenne ne devrait prendre que les engagements qu'elle peut tenir et compte donc sur une relation plus ordonnée entre les engagements et les paiements*; estime, en outre, que le réexamen/la révision à mi-parcours du CFP offre une excellente occasion de faire le point sur l'exécution des paiements et les prévisions actualisées concernant l'évolution attendue des paiements jusqu'à la fin du CFP actuel; estime qu'un plan de paiement conjoint pour la période 2016-2020 devrait être élaboré et adopté entre les trois institutions;

Or. en

**Amendement 221**  
**Marco Zanni, Marco Valli**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 34**

*Proposition de résolution*

34. *compte, par conséquent, que les nouveaux renforcements des crédits*

*Amendement*

34. *compte, par conséquent, que les nouveaux renforcements éventuels des*



d'engagement *iront de pair avec* une augmentation correspondante des crédits de paiement, et notamment une révision à la hausse du plafond annuel des paiements si nécessaire; estime, en outre, que le réexamen/la révision à mi-parcours du CFP offre une excellente occasion de faire le point sur l'exécution des paiements et les prévisions actualisées concernant l'évolution attendue des paiements jusqu'à la fin du CFP actuel; estime qu'un plan de paiement conjoint pour la période 2016-2020 devrait être élaboré et adopté entre les trois institutions;

crédits d'engagement *soient au moins préalablement compensés par* une augmentation correspondante des crédits de paiement, et notamment une révision à la hausse du plafond annuel des paiements si nécessaire; estime, en outre, que le réexamen/la révision à mi-parcours du CFP offre une excellente occasion de faire le point sur l'exécution des paiements et les prévisions actualisées concernant l'évolution attendue des paiements jusqu'à la fin du CFP actuel; estime qu'un plan de paiement conjoint pour la période 2016-2020 devrait être élaboré et adopté entre les trois institutions;

Or. it

## **Amendement 222** **Michal Marusik**

### **Proposition de résolution** **Paragraphe 34**

#### *Proposition de résolution*

34. *compte, par conséquent*, que les nouveaux renforcements des crédits d'engagement iront de pair avec une augmentation correspondante des crédits de paiement, et notamment une révision à la hausse du plafond annuel des paiements si nécessaire; estime, en outre, que le réexamen/la révision à mi-parcours du CFP offre une excellente occasion de faire le point sur l'exécution des paiements et les prévisions actualisées concernant l'évolution attendue des paiements jusqu'à la fin du CFP actuel; estime qu'un plan de paiement conjoint pour la période 2016-2020 devrait être élaboré et adopté entre les trois institutions;

#### *Amendement*

34. *déplore* que les nouveaux renforcements des crédits d'engagement aillent de pair avec une augmentation correspondante des crédits de paiement, et notamment une révision à la hausse du plafond annuel des paiements si nécessaire; estime, en outre, que le réexamen/la révision à mi-parcours du CFP offre l'occasion de faire le point sur l'exécution des paiements et les prévisions actualisées concernant l'évolution attendue des paiements jusqu'à la fin du CFP actuel; estime qu'un plan de paiement conjoint pour la période 2016-2020 devrait être élaboré et adopté entre les trois institutions;

Or. pl

## Amendement 223

Ernest Maragall

au nom du groupe Verts/ALE

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 34

##### *Proposition de résolution*

34. compte, par conséquent, que les nouveaux renforcements des crédits d'engagement iront de pair avec une augmentation correspondante des crédits de paiement, et notamment une révision à la hausse du plafond annuel des paiements *si nécessaire*; estime, en outre, que *le réexamen*/la révision *à mi-parcours* du CFP offre une excellente occasion de faire le point sur l'exécution des paiements et les prévisions actualisées concernant l'évolution attendue des paiements jusqu'à la fin du CFP actuel; estime qu'un plan de paiement conjoint pour la période 2016-2020 devrait être élaboré et adopté entre les trois institutions;

##### *Amendement*

34. compte, par conséquent, que les nouveaux renforcements des crédits d'engagement iront de pair avec une augmentation correspondante des crédits de paiement, et notamment une révision à la hausse du plafond annuel des paiements; estime, en outre, que la révision *post-électorale* du CFP offre une excellente occasion de faire le point sur l'exécution des paiements et les prévisions actualisées concernant l'évolution attendue des paiements jusqu'à la fin du CFP actuel; estime qu'un plan de paiement conjoint pour la période 2016-2020 devrait être élaboré et adopté entre les trois institutions;

Or. en

## Amendement 224

Gérard Deprez, Louis Michel, Nils Torvalds, Jean Arthuis, Charles Goerens, Nedzhmi Ali

### Proposition de résolution

#### Paragraphe 35

##### *Proposition de résolution*

35. est déterminé à régler sans équivoque le problème de la budgétisation des paiements des instruments spéciaux du CFP; rappelle le conflit d'interprétation non résolu entre la Commission et le Parlement, d'une part, et le Conseil, d'autre part, qui a joué un rôle de premier plan dans les négociations budgétaires au cours des dernières années; réaffirme la position qu'il défend de longue date, selon laquelle

##### *Amendement*

35. est déterminé à régler sans équivoque le problème de la budgétisation des paiements des instruments spéciaux du CFP; rappelle le conflit d'interprétation non résolu entre la Commission et le Parlement, d'une part, et le Conseil, d'autre part, qui a joué un rôle de premier plan dans les négociations budgétaires au cours des dernières années; *relève que la pratique du Conseil consistant à examiner*

les crédits de paiement résultant de la mobilisation des instruments spéciaux en crédits d'engagement devraient également être comptabilisés au-delà des plafonds annuels des paiements du CFP;

*les paiements de ces instruments dans la limite du plafond les apparente à de simples transferts budgétaires, ce qui n'est pas leur fonction;* réaffirme la position qu'il défend de longue date, selon laquelle les crédits de paiement résultant de la mobilisation des instruments spéciaux en crédits d'engagement devraient également être comptabilisés au-delà des plafonds annuels des paiements du CFP;

Or. en

**Amendement 225**  
**Christofer Fjellner**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 35**

*Proposition de résolution*

35. est déterminé à régler sans équivoque le problème de la budgétisation des paiements des instruments spéciaux du CFP; rappelle le conflit d'interprétation non résolu entre la Commission et le Parlement, d'une part, et le Conseil, d'autre part, qui a joué un rôle de premier plan dans les négociations budgétaires au cours des dernières années; *réaffirme la position qu'il défend de longue date, selon laquelle les crédits de paiement résultant de la mobilisation des instruments spéciaux en crédits d'engagement devraient également être comptabilisés au-delà des plafonds annuels des paiements du CFP;*

*Amendement*

35. est déterminé à régler sans équivoque le problème de la budgétisation des paiements des instruments spéciaux du CFP; rappelle le conflit d'interprétation non résolu entre la Commission et le Parlement, d'une part, et le Conseil, d'autre part, qui a joué un rôle de premier plan dans les négociations budgétaires au cours des dernières années;

Or. sv

**Amendement 226**  
**Richard Ashworth**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 35**

*Proposition de résolution*

35. est déterminé à régler sans équivoque le problème de la budgétisation des paiements des instruments spéciaux du CFP; rappelle le conflit d'interprétation non résolu entre la Commission et le Parlement, d'une part, et le Conseil, d'autre part, qui a joué un rôle de premier plan dans les négociations budgétaires au cours des dernières années; ***réaffirme la position qu'il défend de longue date, selon laquelle les crédits de paiement résultant de la mobilisation des instruments spéciaux en crédits d'engagement devraient également être comptabilisés au-delà des plafonds annuels des paiements du CFP;***

*Amendement*

35. est déterminé à régler sans équivoque le problème de la budgétisation des paiements des instruments spéciaux du CFP; rappelle le conflit d'interprétation non résolu entre la Commission et le Parlement, d'une part, et le Conseil, d'autre part, qui a joué un rôle de premier plan dans les négociations budgétaires au cours des dernières années; ***estime que le réexamen à mi-parcours du CFP offre la possibilité d'analyser les différences institutionnelles et de trouver une solution en faveur de la stabilité et de la prévisibilité budgétaires;***

Or. en

**Amendement 227**

**Eider Gardiazabal Rubial, Pina Picierno, Daniele Viotti, Paul Tang**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 35 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

***35 bis. Conditions garantissant le droit fondamental de l'Union***

***souligne que tous les pays doivent assumer leur part de responsabilité dans le contexte de la crise des réfugiés et de la décision sur le mécanisme de réaffectation spécial; invite la Commission à mettre en place un mécanisme de bonus-malus en ce qui concerne la réalisation par les États membres, ou la non-réalisation, de leurs engagements au titre des mesures adoptées par l'Union; maintient que toute contribution financière provenant de sanctions imposées à un État membre ne respectant pas ces mesures devrait être reversée dans le budget de l'Union en tant***

**Amendement 228**  
**Christofer Fjellner**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 36**

*Proposition de résolution*

36. est fermement convaincu que le transfert automatique aux exercices suivants de tout surplus provenant de la sous-exécution du budget de l'Union ou des amendes imposées aux entreprises pour infraction au droit de la concurrence de l'Union *contribuerait à réduire le problème des paiements; souligne que ce surplus devrait être budgétisé en recettes supplémentaires au budget de l'Union, sans ajustement correspondant de la contribution fondée* sur le RNB; *demande à la Commission de formuler des propositions législatives appropriées à cet égard;*

*Amendement*

36. est fermement convaincu que le transfert automatique aux exercices suivants de tout surplus provenant de la sous-exécution du budget de l'Union ou des amendes imposées aux entreprises pour infraction au droit de la concurrence de l'Union *doit continuer à s'accompagner d'un ajustement correspondant des contributions fondées* sur le RNB;

**Amendement 229**  
**Jan Olbrycht, Isabelle Thomas**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 36**

*Proposition de résolution*

36. est fermement convaincu que *le transfert automatique aux exercices suivants de* tout surplus provenant de la sous-exécution du budget de l'Union ou des amendes imposées aux entreprises pour infraction au droit de la concurrence de l'Union *contribuerait à réduire le*

*Amendement*

36. est fermement convaincu que tout surplus provenant de la sous-exécution du budget de l'Union ou des amendes imposées aux entreprises pour infraction au droit de la concurrence de l'Union devrait être budgétisé en recettes supplémentaires au budget de l'Union, sans ajustement

*problème des paiements; souligne que ce surplus* devrait être budgétisé en recettes supplémentaires au budget de l'Union, sans ajustement correspondant de la contribution fondée sur le RNB; demande à la Commission de formuler des propositions législatives appropriées à cet égard;

correspondant de la contribution fondée sur le RNB; *estime que cette mesure contribuerait considérablement à réduire le problème des paiements du budget de l'Union*; demande à la Commission de formuler des propositions législatives appropriées à cet égard;

Or. en

### **Amendement 230**

**José Manuel Fernandes, Marian-Jean Marinescu, Reimer Böge, Lambert van Nistelrooij, Maria Spyraki**  
au nom du groupe PPE

### **Proposition de résolution Paragraphe 36 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*36 bis. est convaincu que les dégagements dans toutes les rubriques, par suite de la non-exécution totale ou partielle des actions auxquelles les montants avaient été affectés, devraient être remis en place dans le budget de l'Union et mobilisés par l'autorité budgétaire dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle; est fermement convaincu que, compte tenu des contraintes touchant actuellement le budget de l'Union et des besoins de financement supplémentaire auxquels l'Union est confrontée, cette disposition devrait également s'appliquer aux dégagements découlant de la mise en œuvre des programmes pour la période 2007-2013, y compris la clôture des programmes relevant de la politique de cohésion; demande à la Commission de formuler des propositions législatives appropriées à cet égard;*

Or. en

**Amendement 231**  
**Christofer Fjellner**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 37**

*Proposition de résolution*

37. souligne que la fréquence et le degré de la mobilisation des instruments spéciaux du CFP au cours des deux dernières années démontrent à eux seuls de manière irréfutable la valeur des dispositions et mécanismes de flexibilité prévus par le règlement CFP; ***souligne la position qu'il défend de longue date, selon laquelle la flexibilité devrait permettre une utilisation maximale des plafonds globaux du CFP pour les engagements et pour les paiements;***

*Amendement*

37. souligne que la fréquence et le degré de la mobilisation des instruments spéciaux du CFP au cours des deux dernières années démontrent à eux seuls de manière irréfutable la valeur des dispositions et mécanismes de flexibilité prévus par le règlement CFP;

Or. sv

**Amendement 232**  
**Inese Vaidere**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 37**

*Proposition de résolution*

37. souligne que la fréquence et le degré de la mobilisation des instruments spéciaux du CFP au cours des deux dernières années démontrent à eux seuls de manière irréfutable la valeur des dispositions et mécanismes de flexibilité prévus par le règlement CFP; souligne la position qu'il défend de longue date, selon laquelle la flexibilité devrait permettre une utilisation maximale des plafonds globaux du CFP pour les engagements et pour les paiements;

*Amendement*

37. souligne que la fréquence et le degré de la mobilisation des instruments spéciaux du CFP au cours des deux dernières années démontrent à eux seuls de manière irréfutable la valeur des dispositions et mécanismes de flexibilité prévus par le règlement CFP; souligne la position qu'il défend de longue date, selon laquelle la flexibilité devrait permettre une utilisation maximale des plafonds globaux du CFP pour les engagements et pour les paiements; ***souligne également qu'il importe de garantir un équilibre entre le principe des priorités à long terme et les nouveaux défis;***

**Amendement 233**

Inese Vaidere

**Proposition de résolution****Paragraphe 38***Proposition de résolution*

38. estime par conséquent que la révision à mi-parcours du règlement CFP devrait prévoir la suppression d'un certain nombre de contraintes et de limitations, qui ont été imposées par le Conseil aux dispositions de flexibilité lors de l'adoption du CFP; considère, en particulier, que les éventuelles restrictions au report des crédits et marges non utilisés, soit en fixant des plafonds annuels (marge globale pour les paiements), soit en imposant des délais (marge globale pour les engagements) devraient être abrogées;

*Amendement*

38. estime par conséquent que la révision à mi-parcours du règlement CFP devrait prévoir la suppression d'un certain nombre de contraintes et de limitations, qui ont été imposées par le Conseil aux dispositions de flexibilité lors de l'adoption du CFP; considère, en particulier, que les éventuelles restrictions au report des crédits et marges non utilisés, soit en fixant des plafonds annuels (marge globale pour les paiements), soit en imposant des délais (marge globale pour les engagements) devraient être abrogées; ***estime que la révision à mi-parcours du règlement CFP devrait également apporter une solution aux ambiguïtés concernant l'utilisation d'instruments spéciaux étant donné que l'actuel règlement CFP n'indique pas expressément si les instruments spéciaux peuvent dépasser les plafonds de paiements annuels du CFP;***

**Amendement 234**

Jan Olbrycht, Isabelle Thomas

**Proposition de résolution****Paragraphe 38***Proposition de résolution*

38. estime par conséquent que la révision à mi-parcours du règlement CFP devrait prévoir la suppression d'un certain

*Amendement*

38. estime par conséquent que la révision à mi-parcours du règlement CFP devrait prévoir la suppression d'un certain



nombre de contraintes et de limitations, qui ont été imposées par le Conseil aux dispositions de flexibilité lors de l'adoption du CFP; considère, en particulier, que les éventuelles restrictions au report des crédits et marges non utilisés, soit en fixant des plafonds annuels (marge globale pour les paiements), soit en imposant des délais (marge globale pour les engagements) devraient être abrogées;

nombre de contraintes et de limitations, qui ont été imposées par le Conseil aux dispositions de flexibilité lors de l'adoption du CFP; considère, en particulier, que les éventuelles restrictions au report des crédits et marges non utilisés, soit en fixant des plafonds annuels (marge globale pour les paiements), soit en imposant des délais (marge globale pour les engagements) devraient être abrogées; *estime que, compte tenu des contraintes budgétaires actuelles dans plusieurs rubriques, il n'y a pas lieu de définir un champ d'action spécifique en ce qui concerne l'utilisation de ressources dans le cadre de la marge globale pour des engagements;*

Or. en

#### **Amendement 235** **Christofer Fjellner**

#### **Proposition de résolution** **Paragraphe 38**

##### *Proposition de résolution*

38. estime par conséquent que la révision à mi-parcours du règlement CFP devrait prévoir *la suppression d'un certain nombre de* contraintes et *de* limitations, qui ont été imposées par le Conseil aux dispositions de flexibilité lors de l'adoption du CFP; *considère, en particulier, que* les éventuelles restrictions au report des crédits et marges non utilisés, *soit en fixant des plafonds annuels (marge globale pour les paiements), soit en imposant des délais (marge globale pour les engagements) devraient être abrogées;*

##### *Amendement*

38. estime par conséquent que la révision à mi-parcours du règlement CFP devrait prévoir *l'évaluation des* contraintes et *des* limitations, qui ont été imposées par le Conseil aux dispositions de flexibilité lors de l'adoption du CFP, *notamment* les éventuelles restrictions au report des crédits et marges non utilisés;

Or. sv

#### **Amendement 236** **Richard Ashworth**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 38**

*Proposition de résolution*

38. estime *par conséquent* que la révision à mi-parcours du règlement CFP devrait prévoir la *suppression d'un certain nombre de contraintes et de limitations, qui ont été imposées par le Conseil aux dispositions de flexibilité lors de l'adoption du CFP; considère, en particulier, que les éventuelles restrictions au report des crédits et marges non utilisés, soit en fixant des plafonds annuels (marge globale pour les paiements), soit en imposant des délais (marge globale pour les engagements) devraient être abrogées;*

*Amendement*

38. estime que la révision à mi-parcours du règlement CFP devrait prévoir la *possibilité d'évaluer les dispositions de flexibilité figurant dans l'actuel CFP, notamment les contraintes et les limitations de ces dispositions; estime que les contraintes et les limitations relatives aux dispositions de flexibilité sont tout à fait compatibles avec les principes de discipline budgétaire et de gestion financière saine, et garantissent que le budget de l'Union reste dans les limites de ses moyens;*

Or. en

**Amendement 237**  
**Christofer Fjellner**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 39**

*Proposition de résolution*

39. souligne notamment la mobilisation de la totalité de l'instrument de flexibilité en 2016; relève que cet instrument permet de financer des dépenses précisément identifiées qui ne pourraient être financées dans les limites du plafond d'une ou de plusieurs rubriques et ne sont pas liées à une politique européenne spécifique; estime, par conséquent, qu'il apporte une réelle flexibilité au budget de l'Union, en particulier en cas de crise majeure; *demande, par conséquent, une augmentation sensible de son enveloppe financière pour la porter à 2 milliards d'EUR par an, en précisant que cette somme n'est inscrite au budget que dans*

*Amendement*

39. souligne notamment la mobilisation de la totalité de l'instrument de flexibilité en 2016; relève que cet instrument permet de financer des dépenses précisément identifiées qui ne pourraient être financées dans les limites du plafond d'une ou de plusieurs rubriques et ne sont pas liées à une politique européenne spécifique; estime, par conséquent, qu'il apporte une réelle flexibilité au budget de l'Union, en particulier en cas de crise majeure; *fait toutefois observer que cela ne remplace pas pour autant la nécessité de mettre à plat les modalités de répartition de l'enveloppe financière;*

*le cas d'une décision de l'autorité budgétaire de mobilisation de cet instrument; rappelle que l'instrument de flexibilité n'est pas lié à un domaine d'action spécifique et est susceptible d'être mobilisé à toutes fins jugées nécessaires;*

Or. sv

**Amendement 238**  
**Richard Ashworth**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 39**

*Proposition de résolution*

39. souligne notamment la mobilisation de la totalité de l'instrument de flexibilité en 2016; relève que cet instrument permet de financer des dépenses précisément identifiées qui ne pourraient être financées dans les limites du plafond d'une ou de plusieurs rubriques et ne sont pas liées à une politique européenne spécifique; estime, par conséquent, qu'il apporte une réelle flexibilité au budget de l'Union, en particulier en cas de crise majeure; ***demande, par conséquent, une augmentation sensible de son enveloppe financière pour la porter à 2 milliards d'EUR par an, en précisant que cette somme n'est inscrite au budget que dans le cas d'une décision de l'autorité budgétaire de mobilisation de cet instrument; rappelle que l'instrument de flexibilité n'est pas lié à un domaine d'action spécifique et est susceptible d'être mobilisé à toutes fins jugées nécessaires;***

*Amendement*

39. souligne notamment la mobilisation de la totalité de l'instrument de flexibilité en 2016; relève que cet instrument permet de financer des dépenses précisément identifiées qui ne pourraient être financées dans les limites du plafond d'une ou de plusieurs rubriques et ne sont pas liées à une politique européenne spécifique; estime, par conséquent, qu'il apporte une réelle flexibilité au budget de l'Union, en particulier en cas de crise majeure; ***rappelle que l'instrument de flexibilité n'est pas lié à un domaine d'action spécifique et est susceptible d'être mobilisé à toutes fins jugées nécessaires; souligne à la fois une augmentation des crédits annuels disponibles et une possibilité accrue de report des crédits non utilisés au cours du CFP précédent; relève que plus de 3,7 milliards d'EUR sont disponibles dans l'actuel CFP, dont 1,53 milliard d'EUR a été mobilisé jusqu'à présent;***

Or. en

**Amendement 239**  
**Richard Ashworth**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 40**

*Proposition de résolution*

40. attire l'attention sur le rôle de la réserve d'aide d'urgence pour apporter une réponse rapide à des besoins ponctuels d'aide à des pays tiers en cas d'événements imprévus, et souligne son importance particulière dans le contexte actuel; **demande** une augmentation **notable de son enveloppe financière, à concurrence d'une dotation annuelle de 1 milliard d'euros;**

*Amendement*

40. attire l'attention sur le rôle de la réserve d'aide d'urgence pour apporter une réponse rapide à des besoins ponctuels d'aide à des pays tiers en cas d'événements imprévus, et souligne son importance particulière dans le contexte actuel; **souligne** une augmentation **des crédits annuels disponibles provenant du CFP précédent, ainsi que la possibilité supplémentaire de reporter les crédits non utilisés;**

Or. en

**Amendement 240**  
**Christofer Fjellner**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 40**

*Proposition de résolution*

40. attire l'attention sur le rôle de la réserve d'aide d'urgence pour apporter une réponse rapide à des besoins ponctuels d'aide à des pays tiers en cas d'événements imprévus, et souligne son importance particulière dans le contexte actuel; demande une **augmentation notable** de son enveloppe financière, **à concurrence d'une dotation annuelle de 1 milliard d'euros;**

*Amendement*

40. attire l'attention sur le rôle de la réserve d'aide d'urgence pour apporter une réponse rapide à des besoins ponctuels d'aide à des pays tiers en cas d'événements imprévus, et souligne son importance particulière dans le contexte actuel; demande une **répartition foncièrement différente** de son enveloppe financière **pour pouvoir répondre à ces besoins.**

Or. sv

**Amendement 241**  
**Richard Ashworth**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 41**

*Proposition de résolution*

41. prend acte des différentes règles en vigueur en ce qui concerne le délai de report de crédits non dépensés concernant les instruments spéciaux du CFP, à savoir l'instrument de flexibilité, la réserve d'aide d'urgence, le Fonds de solidarité de l'Union et le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation; ***appelle à une harmonisation de ces dispositions, afin de permettre d'appliquer à l'égard de ces instruments une règle générale "n + 3"***;

*Amendement*

41. prend acte des différentes règles en vigueur en ce qui concerne le délai de report de crédits non dépensés concernant les instruments spéciaux du CFP, à savoir l'instrument de flexibilité, la réserve d'aide d'urgence, le Fonds de solidarité de l'Union et le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation;

Or. en

**Amendement 242**

**Marco Zanni, Marco Valli**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 42**

*Proposition de résolution*

42. attache une importance particulière à la marge pour imprévus, en tant qu'instrument de dernier recours pour réagir à des circonstances imprévues; souligne que, selon la Commission, c'est le seul instrument spécial qui puisse être mobilisé uniquement pour les crédits de paiement et, par conséquent, prévenir une crise des paiements dans le budget de l'Union de 2014; ***déplore que, contrairement à la période précédente, une compensation obligatoire des crédits soit prévue dans le règlement sur le CFP; est fermement convaincu que cette exigence crée une situation intenable eu égard aux plafonds du CFP pour les dernières années de la période. souligne que la marge pour imprévus est en tout cas un instrument à utiliser en dernier recours, dont la mobilisation est arrêtée d'un commun accord par les deux branches de l'autorité budgétaire;***

*Amendement*

42. attache une importance particulière à la marge pour imprévus, en tant qu'instrument de dernier recours pour réagir à des circonstances imprévues; souligne que, selon la Commission, c'est le seul instrument spécial qui puisse être mobilisé uniquement pour les crédits de paiement et, par conséquent, prévenir une crise des paiements dans le budget de l'Union de 2014;

*demande, dès lors, que la règle de la compensation obligatoire soit supprimée sans délai, avec effet rétroactif;*

Or. it

**Amendement 243**  
**Richard Ashworth**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 42**

*Proposition de résolution*

42. attache une importance particulière à la marge pour imprévus, en tant qu'instrument de dernier recours pour réagir à des circonstances imprévues; souligne que, selon la Commission, c'est le seul instrument spécial qui puisse être mobilisé uniquement pour les crédits de paiement et, par conséquent, prévenir une crise des paiements dans le budget de l'Union de 2014; *déplore* que, contrairement à la période précédente, une compensation obligatoire des crédits *soit* prévue dans le règlement sur le CFP; est fermement convaincu que cette exigence *crée une situation intenable eu égard aux plafonds du CFP pour les dernières années de la période. souligne que la marge pour imprévus est en tout cas un instrument à utiliser en dernier recours, dont la mobilisation est arrêtée d'un commun accord par les deux branches de l'autorité budgétaire; demande, dès lors, que la règle de la compensation obligatoire soit supprimée sans délai, avec effet rétroactif;*

*Amendement*

42. attache une importance particulière à la marge pour imprévus, en tant qu'instrument de dernier recours pour réagir à des circonstances imprévues; souligne que, selon la Commission, c'est le seul instrument spécial qui puisse être mobilisé uniquement pour les crédits de paiement et, par conséquent, prévenir une crise des paiements dans le budget de l'Union de 2014; *reconnait* que, contrairement à la période précédente, une compensation obligatoire des crédits *est* prévue dans le règlement sur le CFP; est fermement convaincu que cette exigence *inculque un sentiment de discipline* budgétaire;

Or. en

**Amendement 244**  
**Christofer Fjellner**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 42**

*Proposition de résolution*

42. attache une importance particulière à la marge pour imprévus, en tant qu'instrument de dernier recours pour réagir à des circonstances imprévues; souligne que, selon la Commission, c'est le seul instrument spécial qui puisse être mobilisé uniquement pour les crédits de paiement et, par conséquent, prévenir une crise des paiements dans le budget de l'Union de 2014; **déplore** que, contrairement à la période précédente, une compensation obligatoire des crédits **soit** prévue dans le règlement sur le CFP; est fermement convaincu que cette exigence **crée une situation intenable eu égard aux plafonds du CFP pour les dernières années de la période. souligne que la marge pour imprévus est en tout cas un instrument à utiliser en dernier recours, dont la mobilisation est arrêtée d'un commun accord par les deux branches de l'autorité budgétaire; demande, dès lors, que la règle de la compensation obligatoire soit supprimée sans délai, avec effet rétroactif;**

*Amendement*

42. attache une importance particulière à la marge pour imprévus, en tant qu'instrument de dernier recours pour réagir à des circonstances imprévues; souligne que, selon la Commission, c'est le seul instrument spécial qui puisse être mobilisé uniquement pour les crédits de paiement et, par conséquent, prévenir une crise des paiements dans le budget de l'Union de 2014; **fait observer** que, contrairement à la période précédente, une compensation obligatoire des crédits **est** prévue dans le règlement sur le CFP; est fermement convaincu que cette exigence est **impérative pour éviter de gaspiller l'argent des contribuables;**

Or. sv

**Amendement 245**

**Gérard Deprez, Martina Dlabajová, Louis Michel, Nils Torvalds, Jean Arthuis, Nedzhmi Ali**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 42**

*Proposition de résolution*

42. attache une importance particulière à la marge pour imprévus, en tant qu'instrument de dernier recours pour réagir à des circonstances imprévues; souligne que, selon la Commission, c'est le

*Amendement*

42. attache une importance particulière à la marge pour imprévus, en tant qu'instrument de dernier recours pour réagir à des circonstances imprévues; souligne que, selon la Commission, c'est le

seul instrument spécial qui puisse être mobilisé uniquement pour les crédits de paiement et, par conséquent, prévenir une crise des paiements dans le budget de l'Union de 2014; déplore que, contrairement à la période précédente, une compensation obligatoire des crédits soit prévue dans le règlement sur le CFP; est fermement convaincu que cette exigence crée une situation intenable eu égard aux plafonds du CFP pour les dernières années de la période. souligne que la marge pour imprévus est en tout cas un instrument à utiliser en dernier recours, dont la mobilisation est arrêtée d'un commun accord par les deux branches de l'autorité budgétaire; demande, dès lors, que la règle de la compensation obligatoire soit supprimée sans délai, avec effet rétroactif;

seul instrument spécial qui puisse être mobilisé uniquement pour les crédits de paiement et, par conséquent, prévenir une crise des paiements dans le budget de l'Union de 2014; déplore que, contrairement à la période précédente, une compensation obligatoire des crédits soit prévue dans le règlement sur le CFP; est fermement convaincu que cette exigence crée une situation intenable eu égard aux plafonds du CFP pour les dernières années de la période. souligne que la marge pour imprévus est en tout cas un instrument à utiliser en dernier recours, dont la mobilisation est arrêtée d'un commun accord par les deux branches de l'autorité budgétaire; demande, dès lors, que la règle de la compensation obligatoire soit supprimée sans délai, avec effet rétroactif, ***et que son montant annuel maximum soit porté à 0,05 % du RNB de l'Union;***

Or. en

#### **Amendement 246** **Siegfried Mureşan**

#### **Proposition de résolution** **Paragraphe 42**

##### *Proposition de résolution*

42. attache une importance particulière à la marge pour imprévus, en tant qu'instrument de dernier recours pour réagir à des circonstances imprévues; souligne que, selon la Commission, c'est le seul instrument spécial qui puisse être mobilisé uniquement pour les crédits de paiement et, par conséquent, prévenir une crise des paiements dans le budget de l'Union de 2014; déplore que, contrairement à la période précédente, une compensation obligatoire des crédits soit prévue dans le règlement sur le CFP; est fermement convaincu que cette exigence crée une situation intenable ***eu égard aux***

##### *Amendement*

42. attache une importance particulière à la marge pour imprévus, en tant qu'instrument de dernier recours pour réagir à des circonstances imprévues; souligne que, selon la Commission, c'est le seul instrument spécial qui puisse être mobilisé uniquement pour les crédits de paiement et, par conséquent, prévenir une crise des paiements dans le budget de l'Union de 2014; déplore que, contrairement à la période précédente, une compensation obligatoire des crédits soit prévue dans le règlement sur le CFP; est fermement convaincu que cette exigence crée une situation intenable ***qui***



plafonds du CFP *pour* les dernières années de la période. souligne que la marge pour imprévu est en tout cas un instrument à utiliser en dernier recours, dont la mobilisation est arrêtée d'un commun accord par les deux branches de l'autorité budgétaire; demande, dès lors, que la règle de la compensation obligatoire soit supprimée sans délai, avec effet rétroactif;

*contribuera de fait à réduire les plafonds annuels* du CFP *pendant* les dernières années de la période *et donc à exercer une pression supplémentaire sur le budget de l'Union*; souligne que la marge pour imprévu est en tout cas un instrument à utiliser en dernier recours, dont la mobilisation est arrêtée d'un commun accord par les deux branches de l'autorité budgétaire; demande, dès lors, que la règle de la compensation obligatoire soit supprimée sans délai, avec effet rétroactif;

Or. en

**Amendement 247**  
**Richard Ashworth**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 42 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*42 bis. estime que la Commission devrait envisager de créer un mécanisme fondé sur le principe de l'article 17, paragraphe 4, du règlement CFP; suggère qu'en vue d'accroître la flexibilité, des fonds pourraient être réaffectés entre rubriques, en compensant toute augmentation du plafond d'une rubrique par une réduction équivalente du plafond d'une autre rubrique, avec l'accord des deux branches de l'autorité budgétaire; souligne que cet outil devrait être limité à un pourcentage relativement restreint des rubriques concernées de manière à parvenir à une stabilité budgétaire;*

Or. en

**Amendement 248**  
**Gérard Deprez, Martina Dlabajová, Louis Michel, Anneli Jäätteenmäki, Nils Torvalds, Jean Arthuis, Charles Goerens, Nedzhmi Ali**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 42 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*42 bis. souligne que la structure rigide du budget de l'Union prive l'autorité budgétaire de la possibilité de réagir de manière appropriée à l'évolution de la situation; demande donc que le transfert entre rubriques des marges disponibles soit décidé à la majorité qualifiée au Conseil, afin d'exploiter pleinement les plafonds du CFP;*

Or. en

**Amendement 249**  
**Eider Gardiazabal Rubial**

**Proposition de résolution**  
**Sous-titre 14 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*Intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes*

Or. en

**Amendement 250**  
**Gérard Deprez, Martina Dlabajová, Louis Michel, Nils Torvalds, Jean Arthuis, Charles Goerens, Nedzhmi Ali**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 42 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*42 ter. se félicite de la création d'un instrument d'aide d'urgence au sein de l'Union et prend acte de la solution proposée par la Commission de toute urgence, tout en réitérant ses vives inquiétudes quant à son exclusion du*

*processus décisionnel ainsi que face à l'expiration prévue de cet instrument d'ici la fin de l'année 2018; estime qu'un cadre budgétaire et juridique plus durable devrait être envisagé afin de permettre la mobilisation à l'avenir de l'aide d'urgence au sein de l'Union, en vue de répondre aux crises et aux situations imprévues, et que celle-ci devrait, de par sa nature même, être couverte par des instruments spéciaux et être comptabilisée en dehors des plafonds du CFP; demande par conséquent que cet instrument soit maintenu sous la forme d'un nouveau mécanisme de flexibilité du CFP;*

Or. en

**Amendement 251**  
**Eider Gardiazabal Rubial**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 42 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*42 bis. salue le réexamen à mi-parcours du CFP, qui constitue une occasion d'accomplir des progrès significatifs en vue d'une intégration plus efficace des questions d'égalité entre les hommes et les femmes dans le CFP et de la mise en œuvre et du suivi de la déclaration commune annexée au CFP à cet égard;*

Or. en

**Amendement 252**  
**Eider Gardiazabal Rubial**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 42 ter (nouveau)**

**42 ter.** *souligne qu'outre la capacité de réagir avec souplesse à l'évolution de la situation sans préjudice de la programmation convenue, l'Union doit également être en mesure de réagir rapidement aux crises qui se font jour; demande, par conséquent, la création d'une réserve de crise permanente de l'Union au sein du budget, au-delà des plafonds du CFP et en deçà de la limite du RNB de 1,23 %, afin d'éviter des solutions ad hoc telles que la création de fonds fiduciaires; cette réserve permettrait à l'Union de faire face à des circonstances imprévues ou à des changements substantiels et durables affectant les priorités politiques;*

Or. en

**Amendement 253**

**Ernest Maragall**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**Sous-titre 15**

***Simplification***

***Écologisation du budget de l'Union***

**42 bis.** *est fermement convaincu que la révision post-électorale du CFP ne devrait pas être limitée aux chiffres des engagements et des paiements mais devrait également constituer une réforme qualitative du CFP visant à le rendre compatible avec les engagements pris par l'Union, tels que la stratégie Europe 2020, la COP21, y compris les objectifs de l'Union en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et le processus de l'après-OMD; invite donc la Commission et les États membres à exploiter tous les instruments législatifs et*

*non législatifs pour améliorer la valeur ajoutée du budget de l'Union conformément à la déclaration de la Cour des comptes; invite en outre la Commission et les États membres à s'assurer que le budget de l'Union ne contient pas de subventions susceptibles d'être néfastes pour le climat, la santé et l'environnement, notamment celles qui pérennisent les infrastructures ayant recours à des combustibles fossiles;*

*42 ter. invite la Commission et les États membres à redoubler d'efforts pour placer la protection du climat au centre des préoccupations et intégrer, dans tous les programmes et plans budgétaires de l'Union, les principes horizontaux de développement durable et les priorités de l'union de l'énergie consistant à privilégier l'efficacité énergétique et à devenir le numéro un mondial des énergies renouvelables tirées par les prosommateurs de manière à améliorer la qualité du budget de l'Union;*

*42 ter. demande à la Commission d'instaurer une méthode efficace de suivi des dépenses en matière de biodiversité dans le budget de l'Union et de veiller à ce que les ressources financières de l'Union ne contiennent pas de subventions qui nuisent à la biodiversité;*

*42 quinquies. invite la Commission à lancer immédiatement un "bilan de qualité" de la PAC, bénéficiaire de près de 40 % des dépenses de l'Union, qui est censée réaliser les objectifs en matière de gestion durable des ressources naturelles, sur la base des cinq critères suivants: valeur ajoutée de l'Union, pertinence, efficacité, efficience et cohérence des politiques;*

*42 sexies. constate qu'avant la dernière réforme de la PAC, il avait été proposé que le financement au titre de la PAC se poursuive à la condition qu'elle soit réformée afin de correspondre aux attentes des citoyens et à la réalité de ce*

*nouveau siècle; estime, malgré tout, que la réforme en question n'a traité que de manière limitée la question, pourtant capitale pour la durabilité, de la transition vers des systèmes de production alimentaires résilients aux variations des marchés et du climat;*

Or. en

**Amendement 254**  
**Clare Moody**

**Proposition de résolution**  
**Sous-titre 15**

*Proposition de résolution*

Simplification

*Amendement*

*Budgétisation axée sur des résultats et simplification*

Or. en

**Amendement 255**  
**Ernest Maragall**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Sous-titre 15 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*Budgétisation sensible au genre*  
*42 quater. reconnaît que l'égalité des genres est inscrite dans le traité sur l'Union européenne et devrait être incluse dans toutes les politiques de l'Union européenne pour être assurée dans la pratique; souligne que l'égalité des genres doit devenir un objectif politique dans tous les titres du budget et que, par ailleurs, la prise en compte de la dimension de genre doit être reconnue comme une méthode de mise en œuvre dans tous les titres du budget; souligne*

*que, par conséquent, la parité hommes-femmes dans l'élaboration du budget doit devenir partie intégrante de la procédure budgétaire, et ce à toutes ses étapes, et observe que les progrès réalisés en la matière sont limités; salue le réexamen à mi-parcours du CFP, qui constitue une occasion d'accomplir des progrès significatifs, au vu de l'initiative "Le budget de l'UE axé sur les résultats"; attend donc de la Commission qu'elle présente de nouveaux objectifs mesurables, afin de pouvoir réellement intégrer les perspectives de genre dans le budget de l'Union pour le reste de la période de programmation;*

*42 quinquies. rappelle le rôle de contrôle crucial du Parlement en matière de budgétisation sensible au genre; invite toutes les commissions à prendre en compte l'égalité des genres lors de l'élaboration et de la révision des budgets et du cadre financier afin d'accroître la responsabilisation et la transparence pour ce qui est de l'engagement de l'institution en faveur de l'égalité des genres; exige, à cet égard, l'inclusion systématique d'indicateurs spécifiques au genre et de données ventilées en fonction du genre dans le contrôle et l'évaluation de toutes les actions financées par le budget de l'Union;*

*42 sexies. souligne que le CFP devrait traduire l'objectif de la Commission de porter à 40 % le pourcentage de femmes occupant des postes d'encadrement supérieur ou intermédiaire au sein de la Commission, énoncé dans la lettre de mission de Jean-Claude Juncker à la commissaire Kristalina Georgieva;*

Or. en

**Amendement 256**  
**Ernest Maragall**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Sous-titre 15 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*Simplification*

Or. en

**Amendement 257**  
**Wim van de Camp**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 43**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

43. estime que le réexamen/la révision à mi-parcours constitue une excellente occasion de réaliser la première évaluation du fonctionnement des politiques et programmes de l'Union concernés, et attend de la Commission qu'elle présente une analyse identifiant les lacunes de l'actuel système de mise en œuvre; invite la Commission à présenter des propositions concrètes pour remédier aux éventuels dysfonctionnements et *d'améliorer* l'environnement de mise en œuvre pour les années restantes du CFP actuel, afin d'assurer le meilleur usage possible des ressources financières limitées;

43. estime que le réexamen/la révision à mi-parcours constitue une excellente occasion de réaliser la première évaluation du fonctionnement des politiques et programmes de l'Union concernés, et attend de la Commission qu'elle présente une analyse identifiant les lacunes de l'actuel système de mise en œuvre; invite la Commission à présenter des propositions concrètes pour remédier aux éventuels dysfonctionnements et *améliorer* l'environnement de mise en œuvre pour les années restantes du CFP actuel, afin d'assurer le meilleur usage possible des ressources financières limitées; *mais soutient un système futur où l'affectation et le montant des enveloppes nationales reposeraient sur les principes de budgétisation axée sur les performances, également dans le cadre des recommandations par pays, et où les systèmes de contrôle s'appuieraient sur les risques, les risques plus élevés impliquant davantage de contrôles et les risques plus faibles moins de contrôles;*

Or. en



**Amendement 258**  
**Jan Olbrycht, Isabelle Thomas**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 43**

*Proposition de résolution*

43. estime que le réexamen/la révision à mi-parcours constitue une excellente occasion de réaliser la première évaluation du fonctionnement des politiques et programmes de l'Union concernés, et attend de la Commission qu'elle présente une analyse identifiant les lacunes de l'actuel système de mise en œuvre; invite la Commission à présenter des propositions concrètes pour remédier aux éventuels dysfonctionnements et *d'améliorer* l'environnement de mise en œuvre pour les années restantes du CFP actuel, afin d'assurer le meilleur usage possible des ressources financières limitées;

*Amendement*

43. estime que le réexamen/la révision à mi-parcours constitue une excellente occasion de réaliser la première évaluation du fonctionnement des politiques et programmes de l'Union concernés, *ainsi que du fonctionnement des dispositions de flexibilité du CFP et des instruments spéciaux*, et attend de la Commission qu'elle présente une analyse identifiant les lacunes de l'actuel système de mise en œuvre; *accorde une attention particulière à l'évaluation de l'incidence, sur le processus de mise en œuvre, des nouveaux éléments introduits dans l'actuelle période de programmation, tels que des conditions ex ante dans le cadre de la politique de cohésion*; invite la Commission à présenter des propositions concrètes pour remédier aux éventuels dysfonctionnements et *améliorer* l'environnement de mise en œuvre pour les années restantes du CFP actuel, afin d'assurer le meilleur usage possible des ressources financières limitées;

Or. en

**Amendement 259**  
**Gérard Deprez, Louis Michel, Anneli Jäätteenmäki, Nils Torvalds, Jean Arthuis, Nedzhmi Ali**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 43**

*Proposition de résolution*

43. estime que le réexamen/la révision à mi-parcours constitue une excellente occasion de réaliser la première évaluation

*Amendement*

43. estime que le réexamen/la révision à mi-parcours constitue une excellente occasion de réaliser la première évaluation

du fonctionnement des politiques et programmes de l'Union concernés, *et* attend de la Commission qu'elle présente une analyse identifiant les lacunes de l'actuel système de mise en œuvre; *invite la Commission* à présenter des propositions concrètes pour remédier aux éventuels dysfonctionnements et *d'améliorer* l'environnement de mise en œuvre pour les années restantes du CFP actuel, afin d'assurer le *meilleur usage* possible des ressources financières limitées;

du fonctionnement, *de l'incidence et, le cas échéant, des résultats concrets* des politiques et programmes de l'Union concernés; *suggère à la Commission de recourir à un cadre axé sur les résultats lors de l'analyse des dépenses des crédits de l'Union*; attend de la Commission qu'elle présente une analyse identifiant les lacunes de l'actuel système de mise en œuvre *et l'invite* à présenter des propositions concrètes pour remédier aux éventuels dysfonctionnements et *améliorer et rationaliser* l'environnement de mise en œuvre pour les années restantes du CFP actuel, afin d'assurer *l'usage le plus efficace* possible des ressources financières limitées;

Or. en

**Amendement 260**  
**Clare Moody**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 43**

*Proposition de résolution*

43. estime que le réexamen/la révision à mi-parcours constitue une excellente occasion de réaliser la première évaluation du fonctionnement des politiques et programmes de l'Union concernés, et attend de la Commission qu'elle présente une analyse identifiant les lacunes de l'actuel système de mise en œuvre; invite la Commission à présenter des propositions concrètes pour remédier aux *éventuels* dysfonctionnements et *d'améliorer* l'environnement de mise en œuvre pour les années restantes du CFP actuel, afin d'assurer le meilleur usage possible des ressources financières limitées;

*Amendement*

43. estime que le réexamen/la révision à mi-parcours constitue une excellente occasion de réaliser la première évaluation du fonctionnement des politiques et programmes de l'Union concernés, et attend de la Commission qu'elle présente une analyse identifiant les lacunes de l'actuel système de mise en œuvre; invite la Commission à présenter des propositions concrètes pour remédier aux *manques d'efficacité et aux* dysfonctionnements et *améliorer* l'environnement de mise en œuvre pour les années restantes du CFP actuel, afin d'assurer le meilleur usage possible des ressources financières limitées; *estime que l'initiative "Le budget de l'UE axé sur les résultats" recèle du potentiel et, eu égard à l'énorme pression qui s'exerce sur le budget de l'Union, elle*

*pourrait également renforcer la confiance  
des citoyens dans les dépenses de l'Union;*

Or. en

### **Amendement 261**

**Eider Gardiazabal Rubial, Brando Benifei, Eva Paunova, Terry Reintke**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 43**

###### *Proposition de résolution*

43. estime que le réexamen/la révision à mi-parcours constitue une excellente occasion de réaliser la première évaluation du fonctionnement des politiques et programmes de l'Union concernés, et attend de la Commission qu'elle présente une analyse identifiant les lacunes de l'actuel système de mise en œuvre; invite la Commission à présenter des propositions concrètes pour remédier aux éventuels dysfonctionnements et d'améliorer l'environnement de mise en œuvre pour les années restantes du CFP actuel, afin d'assurer le meilleur usage possible des ressources financières limitées;

###### *Amendement*

43. estime que le réexamen/la révision à mi-parcours constitue une excellente occasion de réaliser la première évaluation du fonctionnement des politiques et programmes de l'Union concernés, et attend de la Commission qu'elle présente une analyse *associant les parties prenantes telles que la société civile à un dialogue structuré* identifiant les lacunes de l'actuel système de mise en œuvre; invite la Commission à présenter des propositions concrètes pour remédier aux éventuels dysfonctionnements et d'améliorer l'environnement de mise en œuvre pour les années restantes du CFP actuel, afin d'assurer le meilleur usage possible des ressources financières limitées;

Or. en

### **Amendement 262**

**Marco Zanni, Marco Valli**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 43**

###### *Proposition de résolution*

43. estime que le réexamen/la révision à mi-parcours constitue une excellente occasion de réaliser la première évaluation du fonctionnement des politiques et

###### *Amendement*

43. estime que le réexamen/la révision à mi-parcours constitue une excellente occasion de réaliser la première évaluation du fonctionnement des politiques et

programmes de *l'Union* concernés, et attend de la Commission *qu'elle* présente une analyse identifiant les lacunes de *l'actuel* système de mise en œuvre; invite la Commission à présenter des propositions concrètes pour remédier aux éventuels dysfonctionnements et d'améliorer l'environnement de mise en œuvre pour les années restantes du CFP actuel, afin d'assurer le meilleur usage possible des ressources financières limitées;

programmes de *l'Union* concernés, et attend de la Commission *qu'elle* présente une analyse identifiant les lacunes de *l'actuel* système de mise en œuvre, *qui peuvent constituer les priorités sur lesquelles se concentrer*; invite la Commission à présenter des propositions concrètes pour remédier aux éventuels dysfonctionnements et d'améliorer l'environnement de mise en œuvre pour les années restantes du CFP actuel, afin d'assurer le meilleur usage possible des ressources financières limitées;

Or. it

### **Amendement 263**

**Eider Gardiazabal Rubial, Pavel Poc**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 43**

###### *Proposition de résolution*

43. estime que le réexamen/la révision à mi-parcours constitue une excellente occasion de réaliser la première évaluation du fonctionnement des politiques et programmes de l'Union concernés, et attend de la Commission qu'elle présente une analyse identifiant les lacunes de l'actuel système de mise en œuvre; invite la Commission à présenter des propositions concrètes pour remédier aux éventuels dysfonctionnements et d'améliorer l'environnement de mise en œuvre pour les années restantes du CFP actuel, afin d'assurer le meilleur usage possible des ressources financières limitées;

###### *Amendement*

43. estime que le réexamen/la révision à mi-parcours constitue une excellente occasion de réaliser la première évaluation *et appréciation* du fonctionnement des politiques et programmes de l'Union concernés, et attend de la Commission qu'elle présente une analyse identifiant les lacunes de l'actuel système de mise en œuvre; invite la Commission à présenter des propositions concrètes pour remédier aux éventuels dysfonctionnements et d'améliorer l'environnement de mise en œuvre pour les années restantes du CFP actuel, afin d'assurer le meilleur usage possible des ressources financières limitées;

Or. en

### **Amendement 264**

**Ernest Maragall**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 43**

*Proposition de résolution*

43. estime que *le réexamen*/la révision *à mi-parcours* constitue une excellente occasion de réaliser la première évaluation du fonctionnement des politiques et programmes de l'Union concernés, et attend de la Commission qu'elle présente une analyse identifiant les lacunes de l'actuel système de mise en œuvre; invite la Commission à présenter des propositions concrètes pour remédier aux éventuels dysfonctionnements et d'améliorer l'environnement de mise en œuvre pour les années restantes du CFP actuel, afin d'assurer le meilleur usage possible des ressources financières limitées;

*Amendement*

43. estime que la révision *post-électorale* constitue une excellente occasion de réaliser la première évaluation du fonctionnement des politiques et programmes de l'Union concernés, et attend de la Commission qu'elle présente une analyse identifiant les lacunes de l'actuel système de mise en œuvre; invite la Commission à présenter des propositions concrètes pour remédier aux éventuels dysfonctionnements et d'améliorer l'environnement de mise en œuvre pour les années restantes du CFP actuel, afin d'assurer le meilleur usage possible des ressources financières limitées;

Or. en

**Amendement 265**  
**Monika Hohlmeier, Reimer Böge**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 43 – alinéas 1 bis et 1 ter (nouveaux)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*compte sur des actions ciblées visant à optimiser et à simplifier les règles de procédure applicables à l'utilisation des programmes de l'Union, nécessaires pour réduire considérablement la charge administrative des bénéficiaires; met en outre l'accent sur la nécessité d'une application et d'une interprétation strictes du principe de subsidiarité, afin d'améliorer l'efficacité de l'intervention de l'Union et de passer d'un régime de méfiance à l'égard des institutions de l'Union à un régime de confiance et de transparence du point de vue des États*

*membres et de leurs citoyens;*

Or. en

**Amendement 266**  
**Marco Zanni, Marco Valli**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 43 – alinéa 1 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*invite la Commission européenne et les États membres à déterminer les programmes qu'il est préférable de financer et de mettre en œuvre au niveau européen et ceux pour lesquels une approche nationale est au contraire plus judicieuse et plus respectueuse du principe de subsidiarité;*

Or. it

**Amendement 267**  
**Eider Gardiazabal Rubial**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 43 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*43 bis. souligne que la proposition de la Commission visant à améliorer les dépenses européennes à travers une "budgétisation axée sur les performances" reste nébuleuse; est convaincu que l'Union doit s'efforcer d'utiliser au mieux l'argent du contribuable, mais que cela ne doit pas prendre la forme d'un exercice technocratique visant à réduire le soutien budgétaire dans certains domaines stratégiques; rappelle qu'une évaluation défavorable du fonctionnement d'un programme devrait avant tout donner lieu à la révision de sa base juridique et de son*

*fonctionnement dans un État membre et non à l'arrêt de son financement; réaffirme qu'en aucun cas une budgétisation axée sur les performances ne devrait aboutir à une réduction du budget ou à un transfert de ressources; souligne que l'amélioration des dépenses ne peut résoudre le problème principal auquel l'Union est confrontée, à savoir l'affectation de ressources limitées face à des besoins croissants;*

Or. en

**Amendement 268**  
**Wim van de Camp**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 43 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*43 bis. encourage la Commission à proposer un système futur où l'affectation et le montant des enveloppes nationales feront l'objet d'une budgétisation axée sur les performances et de recommandations par pays dans le cadre du semestre européen;*

Or. en

**Amendement 269**  
**Clare Moody**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 43 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*43 bis. estime que l'initiative "Le budget de l'UE axé sur les résultats" devrait être un instrument servant à améliorer les résultats des programmes laissant à désirer et que les priorités politiques ne*

*devraient pas être abandonnées en raison de défaillances techniques ou de défauts de programmation;*

Or. en

**Amendement 270**  
**Clare Moody**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 43 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*43 ter. rappelle à la Commission qu'en tant que l'une des branches de l'autorité budgétaire, le Parlement européen doit être associé à la prise de décision budgétaire et à l'élaboration de la stratégie de la Commission relative à un budget axé sur les résultats;*

Or. en

**Amendement 271**  
**Clare Moody**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 43 quater (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*43 quater. estime que les nouvelles priorités correspondent souvent à des besoins très réels et nécessitent un appui budgétaire; et que le Parlement serait plus à même de répondre à ces besoins dans les limites des plafonds budgétaires existants s'il disposait de plus d'informations sur les performances et d'une plus grande marge de manœuvre;*

Or. en



**Amendement 272**

**Clare Moody**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 43 quinquies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*43 quinquies. estime que l'absence d'une souplesse appropriée et le manque d'informations précises ont donné lieu à des réductions généralisées dans certains cas et à des réductions dans des programmes très performants faisant l'objet d'une demande importante, tels que le programme Horizon 2020; considère, à cet égard, que le système actuel nuit aux objectifs et à la réputation de l'Union;*

Or. en

**Amendement 273**

**Clare Moody**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 43 sexies (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*43 sexies. estime qu'une meilleure définition des objectifs et une meilleure mesure des résultats dans les lignes budgétaires et les rubriques permettraient de mieux relever de nombreux défis sociaux, tels que l'égalité hommes-femmes;*

Or. en

**Amendement 274**

**Xabier Benito Ziluaga**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 44**

*Proposition de résolution*

44. **reconnait** le rôle croissant des instruments financiers dans le budget de l'Union **en tant que forme de financement complémentaire par rapport aux** aides et subventions; **reconnait le potentiel** de ces **instruments pour renforcer l'impact financier** et, **par conséquent, politique du budget de l'Union**; souligne, cependant, que le passage d'un financement traditionnel à des instruments plus novateurs n'est pas souhaitable dans tous les domaines d'action, étant donné que toutes les politiques ne sont pas entièrement axées sur le marché; souligne que l'augmentation du recours aux instruments financiers ne doit pas conduire à une réduction du budget de l'Union; rappelle ses appels répétés en vue de renforcer la transparence et le contrôle démocratique en ce qui concerne la mise en œuvre des instruments financiers soutenus par le budget de l'Union;

*Amendement*

44. **déplore** le rôle croissant des instruments financiers dans le budget de l'Union **et reconnait** que **le budget doit être plus que la somme des** aides et subventions; **réclame une nouvelle stratégie favorisant l'investissement public dans des secteurs bien choisis au niveau européen**; **constate que les instruments financiers ne parviennent pas à attirer suffisamment de capitaux privés dans la mesure où les investisseurs recherchent des bénéfices plus élevés que les faibles taux d'intérêt offerts**; **qu'en outre, ces fonds continuent à concentrer les investissements dans des activités qui auraient de toute façon été menées**; **et qu'enfin, ils intègrent des intérêts particuliers et des acteurs privés dans des activités publiques, ce qui réduit les ressources et détermine des conditions de fonctionnement empêchant la réalisation de projets répondant pleinement à l'intérêt général**; **et qu'ils émettent des obligations soutenues par des garanties publiques, faisant peser le risque sur les contributions publiques**; souligne, cependant, que le passage d'un financement traditionnel à des instruments plus novateurs n'est pas souhaitable dans tous les domaines d'action, étant donné que toutes les politiques ne sont pas entièrement axées sur le marché; souligne que l'augmentation du recours aux instruments financiers ne doit pas conduire à une réduction du budget de l'Union; rappelle ses appels répétés en vue de renforcer la transparence et le contrôle démocratique en ce qui concerne la mise en œuvre des instruments financiers soutenus par le budget de l'Union;

Or. en

**Amendement 275**  
**Eider Gardiazabal Rubial**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 44**

*Proposition de résolution*

44. reconnaît le rôle croissant des instruments financiers dans le budget de l'Union en tant que forme de financement complémentaire par rapport aux aides et subventions; reconnaît le potentiel de ces instruments pour renforcer l'impact financier et, par conséquent, politique du budget de l'Union; souligne, cependant, que le passage d'un financement traditionnel à des instruments plus novateurs n'est pas souhaitable dans tous les domaines d'action, étant donné que toutes les politiques ne sont pas entièrement axées sur le marché; souligne que l'augmentation du recours aux instruments financiers ne doit pas conduire à une réduction du budget de l'Union; rappelle ses appels répétés en vue de renforcer la transparence et le contrôle démocratique en ce qui concerne la mise en œuvre des instruments financiers soutenus par le budget de l'Union;

*Amendement*

44. reconnaît le rôle croissant des instruments financiers dans le budget de l'Union en tant que forme de financement complémentaire par rapport aux aides et subventions; reconnaît le potentiel de ces instruments pour renforcer l'impact financier et, par conséquent, politique du budget de l'Union; souligne, cependant, que le passage d'un financement traditionnel à des instruments plus novateurs n'est pas souhaitable dans tous les domaines d'action, étant donné que toutes les politiques ne sont pas entièrement axées sur le marché; ***souligne que les instruments financiers constituent une façon différente et complémentaire d'octroyer un financement et ne devraient pas être utilisés pour les projets qui ne peuvent bénéficier que de l'utilisation de subventions***; souligne que l'augmentation du recours aux instruments financiers ne doit pas conduire à une réduction du budget de l'Union; rappelle ses appels répétés en vue de renforcer la transparence et le contrôle démocratique en ce qui concerne la mise en œuvre des instruments financiers soutenus par le budget de l'Union; ***souligne que l'effet de levier ne peut être le seul critère d'évaluation d'un instrument financier; rappelle à cet égard l'importance que revêtent le critère de l'"additionnalité" et la capacité à contribuer à la réalisation des objectifs politiques de l'Union***;

Or. en

**Amendement 276**  
**Ernest Maragall**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 44**

*Proposition de résolution*

44. reconnaît le rôle croissant des instruments financiers dans le budget de l'Union en tant que forme de financement complémentaire par rapport aux aides et subventions; **reconnait le potentiel de ces instruments pour renforcer l'impact financier et, par conséquent, politique du budget de l'Union; souligne, cependant, que le passage d'un financement traditionnel à des instruments plus novateurs n'est pas souhaitable dans tous les domaines d'action, étant donné que toutes les politiques ne sont pas entièrement axées sur le marché;** souligne que l'augmentation du recours aux instruments financiers ne doit pas conduire à une réduction du budget de l'Union; rappelle ses appels répétés en vue de renforcer la transparence et le contrôle démocratique en ce qui concerne la mise en œuvre des instruments financiers soutenus par le budget de l'Union;

*Amendement*

44. reconnaît le rôle croissant des instruments financiers dans le budget de l'Union en tant que forme de financement complémentaire par rapport aux aides et subventions; **note toutefois le manque de preuves concernant les performances et les résultats des instruments financiers et le lien mal défini entre ces instruments financiers et la réalisation des objectifs et priorités généraux de l'Union; estime nécessaire de renforcer davantage la responsabilisation, la transparence et l'orientation sur les résultats des instruments financiers; s'oppose au passage d'un financement traditionnel à des instruments plus novateurs, en particulier dans la politique de cohésion et la politique de recherche, qui devraient rester la principale capacité d'investissement de l'Union conforme à la stratégie Europe 2020;** souligne que l'augmentation du recours aux instruments financiers ne doit pas conduire à une réduction du budget de l'Union; rappelle ses appels répétés en vue de renforcer la transparence et le contrôle démocratique en ce qui concerne la mise en œuvre des instruments financiers soutenus par le budget de l'Union;

Or. en

**Amendement 277**  
**Wim van de Camp**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 44**

*Proposition de résolution*

44. reconnaît le rôle croissant des instruments financiers dans le budget de l'Union en tant que forme de financement complémentaire par rapport aux aides et subventions; reconnaît le potentiel de ces instruments pour renforcer l'impact financier et, par conséquent, politique du budget de l'Union; souligne, cependant, que le passage d'un financement traditionnel à des instruments plus novateurs n'est pas souhaitable dans tous les domaines d'action, étant donné que toutes les politiques ne sont pas entièrement axées sur le marché; souligne que l'augmentation du recours aux instruments financiers ne doit pas conduire à une réduction du budget de l'Union; rappelle ses appels répétés en vue de renforcer la transparence et le contrôle démocratique en ce qui concerne la mise en œuvre des instruments financiers soutenus par le budget de l'Union;

*Amendement*

44. reconnaît le rôle croissant des instruments financiers dans le budget de l'Union en tant que forme de financement complémentaire par rapport aux aides et subventions; reconnaît le potentiel de ces instruments pour renforcer l'impact financier et, par conséquent, politique du budget de l'Union; souligne, cependant, que le passage d'un financement traditionnel à des instruments plus novateurs n'est pas souhaitable dans tous les domaines d'action, étant donné que toutes les politiques ne sont pas entièrement axées sur le marché; ***plaide pour que lorsque cela est possible, un nouvel équilibre entre subventions et prêts soit trouvé, de façon à stimuler l'effet multiplicateur sur les investissements;*** souligne que l'augmentation du recours aux instruments financiers ne doit pas conduire à une réduction du budget de l'Union; rappelle ses appels répétés en vue de renforcer la transparence et le contrôle démocratique en ce qui concerne la mise en œuvre des instruments financiers soutenus par le budget de l'Union;

Or. en

**Amendement 278**  
**Richard Ashworth**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 44**

*Proposition de résolution*

44. reconnaît le rôle croissant des instruments financiers dans le budget de l'Union en tant que forme de financement complémentaire par rapport aux aides et subventions; reconnaît le potentiel de ces instruments pour renforcer l'impact financier et, par conséquent, politique du

*Amendement*

44. reconnaît le rôle croissant des instruments financiers dans le budget de l'Union en tant que forme de financement complémentaire par rapport aux aides et subventions; reconnaît le potentiel de ces instruments pour renforcer l'impact financier et, par conséquent, politique du

budget de l'Union; souligne, cependant, que le passage d'un financement traditionnel à des instruments plus novateurs n'est pas souhaitable dans tous les domaines d'action, étant donné que toutes les politiques ne sont pas entièrement axées sur le marché; **souligne que l'augmentation du recours aux instruments financiers ne doit pas conduire à une réduction du budget de l'Union**; rappelle ses appels répétés en vue de renforcer la transparence et le contrôle démocratique en ce qui concerne la mise en œuvre des instruments financiers soutenus par le budget de l'Union;

budget de l'Union; souligne, cependant, que le passage d'un financement traditionnel à des instruments plus novateurs n'est pas souhaitable dans tous les domaines d'action, étant donné que toutes les politiques ne sont pas entièrement axées sur le marché; rappelle ses appels répétés en vue de renforcer la transparence et le contrôle démocratique en ce qui concerne la mise en œuvre des instruments financiers soutenus par le budget de l'Union;

Or. en

#### **Amendement 279**

**Eider Gardiazabal Rubial, Brando Benifei, Eva Paunova, Terry Reintke**

#### **Proposition de résolution**

##### **Paragraphe 44**

###### *Proposition de résolution*

44. reconnaît le rôle croissant des instruments financiers dans le budget de l'Union en tant que forme de financement complémentaire par rapport aux aides et subventions; reconnaît le potentiel de ces instruments pour renforcer l'impact financier et, par conséquent, politique du budget de l'Union; souligne, cependant, que le passage d'un financement traditionnel à des instruments plus novateurs n'est pas souhaitable dans tous les domaines d'action, étant donné que toutes les politiques ne sont pas entièrement axées sur le marché; souligne que l'augmentation du recours aux instruments financiers ne doit pas conduire à une réduction du budget de l'Union; rappelle ses appels répétés en vue de renforcer la transparence et le contrôle démocratique en ce qui concerne la mise en œuvre des instruments financiers soutenus

###### *Amendement*

44. reconnaît le rôle croissant des instruments financiers dans le budget de l'Union en tant que forme de financement complémentaire par rapport aux aides et subventions; reconnaît le potentiel de ces instruments pour renforcer l'impact financier et, par conséquent, politique du budget de l'Union; souligne, cependant, que le passage d'un financement traditionnel à des instruments plus novateurs n'est pas souhaitable dans tous les domaines d'action, étant donné que toutes les politiques ne sont pas entièrement axées sur le marché (**par exemple les secteurs de la jeunesse et de l'éducation**); souligne que l'augmentation du recours aux instruments financiers ne doit pas conduire à une réduction du budget de l'Union; rappelle ses appels répétés en vue de renforcer la transparence et le contrôle démocratique en ce qui

par le budget de l'Union;

concerne la mise en œuvre des instruments financiers soutenus par le budget de l'Union;

Or. en

### **Amendement 280**

**José Manuel Fernandes**

#### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 44 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*44 bis. invite la Commission à réaliser une analyse approfondie de l'utilisation des instruments financiers depuis le début de l'actuelle période de programmation au cours du réexamen/de la révision à mi-parcours; encourage la Commission à identifier tous les domaines d'action de l'Union où des subventions pourraient être combinées avec des instruments financiers; est fermement convaincu que la possibilité de combiner plusieurs ressources de l'Union dans le cadre de règles de gestion harmonisées permettrait d'optimiser les synergies entre les sources de financement disponibles au niveau de l'Union;*

Or. en

### **Amendement 281**

**Ernest Maragall**

au nom du groupe Verts/ALE

#### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 44 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*44 bis. suit le débat portant sur une nouvelle capacité budgétaire pour la zone euro et estime que celle-ci devrait être*

*incluse dans la révision du CFP, qu'elle soit financée par des revenus réguliers et/ou par l'émission de titres de créances de l'Union; plaide en faveur d'une gestion intégrée et du contrôle parlementaire pour le budget de l'Union, le MES et la nouvelle capacité budgétaire pour la zone euro;*

Or. en

**Amendement 282**  
**Inese Vaidere**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 44 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*44 bis. est favorable à l'utilisation des instruments financiers lorsque cela peut contribuer à une utilisation plus efficace des ressources; souligne toutefois qu'il est important de conserver des éléments des subventions de l'Union, qui revêtent une importance particulière pour les régions moins développées;*

Or. en

**Amendement 283**  
**Ernest Maragall**  
au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 44 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*44 ter. rappelle à la Commission que les subventions et les prêts ne financent pas le même type d'activités et que ces instruments différents soutiennent différents types de bénéficiaires et de projets; souligne qu'il y a lieu de*



*maintenir les subventions en faveur de la recherche fondamentale et collaborative, en particulier la recherche universitaire; met en garde contre la tendance de la Commission à transformer les subventions en prêts ou en investissements en capitaux, notamment dans un contexte où les budgets de recherche universitaire sont touchés par des compressions budgétaires dans de nombreux États membres; estime que cette tendance entraîne une perte de la base de recherche, ce qui réduit considérablement le potentiel d'innovation de l'Union à l'avenir;*

Or. en

**Amendement 284**  
**Reimer Böge, Monika Hohlmeier**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 45**

*Proposition de résolution*

45. rappelle que, conformément à l'article 25 du règlement CFP, la Commission doit présenter une proposition de nouveau cadre financier pluriannuel avant le 1er janvier 2018; souligne, dès lors, qu'un certain nombre d'éléments clés pour le prochain CFP devraient déjà être débattus dans le cadre du réexamen/de la révision à venir;

*Amendement*

45. rappelle que, conformément à l'article 25 du règlement CFP, la Commission doit présenter une proposition de nouveau cadre financier pluriannuel avant le 1er janvier 2018; souligne, dès lors, qu'un certain nombre d'éléments clés pour le prochain CFP devraient déjà être débattus dans le cadre du réexamen/de la révision à venir ***afin de préparer le terrain pour les négociations et de permettre leur bon déroulement et une conclusion rapide;***

Or. en

**Amendement 285**  
**Richard Ashworth**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 45 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

**45 bis.** *considère que la principale priorité à prendre en compte doit concerner les besoins futurs de l'Union; suggère que l'Union examine attentivement l'utilité de chaque centime dépensé et accorde la priorité aux dépenses relatives aux domaines créant le plus de valeur ou aux domaines présentant une valeur ajoutée de l'Union avérée;*

Or. en

**Amendement 286**  
**Richard Ashworth**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 46**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

46. considère que les **principales priorités** à prendre en compte doivent inclure des ajustements de la durée du CFP, **une réforme approfondie du système des ressources propres**, davantage d'attention pour l'unité du budget, et une plus grande souplesse budgétaire; **est de surcroît convaincu que les modalités du processus décisionnel doivent être réexaminés afin de garantir la légitimité démocratique et de satisfaire aux dispositions du traité;**

46. considère que les **autres questions** à prendre en compte doivent inclure des ajustements de la durée du CFP, davantage d'attention pour l'unité du budget, et une plus grande souplesse budgétaire;

Or. en

**Amendement 287**  
**Petri Sarvamaa**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 46**

*Proposition de résolution*

46. considère que les principales priorités à prendre en compte doivent inclure des ajustements de la durée du CFP, une réforme approfondie du système des ressources propres, davantage d'attention pour l'unité du budget, et une plus grande souplesse budgétaire; est de surcroît convaincu que les modalités du processus décisionnel doivent être réexaminés afin de garantir la légitimité démocratique et de satisfaire aux dispositions du traité;

*Amendement*

46. considère que les principales priorités à prendre en compte doivent inclure des ajustements de la durée du CFP, une réforme approfondie du système des ressources propres, davantage d'attention pour l'unité du budget, et une plus grande souplesse budgétaire; est de surcroît convaincu que les modalités du processus décisionnel doivent être réexaminés afin de garantir la légitimité démocratique et de satisfaire aux dispositions du traité, ***en veillant en particulier à ce que le rôle du Parlement dans l'adoption du cadre financier pluriannuel soit pleinement respecté et que le Conseil n'agisse pas sans l'approbation du Parlement;***

Or. en

**Amendement 288**

**Ernest Maragall**

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 46**

*Proposition de résolution*

46. considère que les principales priorités à prendre en compte doivent inclure des ajustements de la durée du CFP, une réforme approfondie du système des ressources propres, davantage d'attention pour l'unité du budget, ***et*** une plus grande souplesse budgétaire; est de surcroît convaincu que les modalités du processus décisionnel doivent être réexaminés afin de garantir la légitimité démocratique et de satisfaire aux dispositions du traité;

*Amendement*

46. considère que les principales priorités à prendre en compte doivent inclure des ajustements de la durée du CFP, une réforme approfondie du système des ressources propres, davantage d'attention pour l'unité du budget, une plus grande souplesse budgétaire ***et un débat sur les plafonds des ressources propres, qui n'ont pas été modifiés ces vingt dernières années;*** est de surcroît convaincu que les modalités du processus décisionnel doivent être réexaminés afin de garantir la légitimité démocratique et de satisfaire aux dispositions du traité;

**Amendement 289**  
**Wim van de Camp**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 46**

*Proposition de résolution*

46. considère que les principales priorités à prendre en compte doivent inclure des ajustements de la durée du CFP, une réforme approfondie du système des ressources propres, davantage d'attention pour l'unité du budget, et une plus grande souplesse budgétaire; est de surcroît convaincu que les modalités du processus décisionnel doivent être réexaminés afin de garantir la légitimité démocratique et de satisfaire aux dispositions du traité;

*Amendement*

46. considère que les principales priorités à prendre en compte doivent inclure des ajustements de la durée du CFP, une réforme approfondie du système des ressources propres, davantage d'attention pour l'unité du budget, ***une révision complète des programmes comme Horizon 2020 et d'autres*** et une plus grande souplesse budgétaire; est de surcroît convaincu que les modalités du processus décisionnel doivent être réexaminés afin de garantir la légitimité démocratique et de satisfaire aux dispositions du traité;

**Amendement 290**  
**Christofer Fjellner**

**Proposition de résolution**  
**Paragraphe 46**

*Proposition de résolution*

46. considère que les principales priorités à prendre en compte doivent inclure des ajustements de la durée du CFP, ***une réforme approfondie du système des ressources propres***, davantage d'attention pour l'unité du budget, et une plus grande souplesse budgétaire; est de surcroît convaincu que les modalités du processus décisionnel doivent être réexaminés afin de garantir la légitimité démocratique et de satisfaire aux

*Amendement*

46. considère que les principales priorités à prendre en compte doivent inclure des ajustements de la durée du CFP, davantage d'attention pour l'unité du budget, et une plus grande souplesse budgétaire; est de surcroît convaincu que les modalités du processus décisionnel doivent être réexaminés afin de garantir la légitimité démocratique et de satisfaire aux dispositions du traité;

dispositions du traité;

Or. sv

## **Amendement 291**

**Clare Moody**

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 46**

##### *Proposition de résolution*

46. considère que les principales priorités à prendre en compte doivent inclure *des ajustements de la durée du CFP*, une réforme *approfondie* du système des ressources propres, davantage d'attention pour l'unité du budget, et une plus grande souplesse budgétaire; est de surcroît convaincu que les modalités du processus décisionnel doivent être réexaminés afin de garantir la légitimité démocratique et de satisfaire aux dispositions du traité;

##### *Amendement*

46. considère que les principales priorités à prendre en compte doivent inclure une réforme du système des ressources propres, davantage d'attention pour l'unité du budget, et une plus grande souplesse budgétaire; est de surcroît convaincu que les modalités du processus décisionnel doivent être réexaminés afin de garantir la légitimité démocratique et de satisfaire aux dispositions du traité;

Or. en

## **Amendement 292**

**Gérard Deprez, Martina Dlabajová, Louis Michel, Anneli Jäätteenmäki, Nils Torvalds, Jean Arthuis, Nedzhmi Ali**

### **Proposition de résolution**

#### **Paragraphe 47 bis (nouveau)**

##### *Proposition de résolution*

##### *Amendement*

*47 bis. rappelle que dans un contexte de rareté des ressources et d'érosion de la confiance et de la foi des citoyens européens dans le projet de l'Union, il importe de montrer la valeur ajoutée de l'exécution du budget de l'Union; estime que le placement de la culture de la performance au cœur du budget de l'Union devrait constituer la feuille de route du groupe de travail*

*interinstitutionnel sur la budgétisation axée sur les performances, dont les conclusions devraient être prises en considération par la Commission dans sa proposition législative pour le CFP de l'après-2020, au plus tard;*

Or. en

**Amendement 293**

**Gérard Deprez, Louis Michel, Anneli Jäätteenmäki, Nils Torvalds, Jean Arthuis, Nedzhmi Ali**

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 47 ter (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*47 ter. souligne que, le cas échéant et en particulier dans les programmes axés sur l'innovation, l'évaluation des performances et des réalisations devrait devenir un principe clé;*

Or. en